

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 14 décembre 2020

=====

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni en visio-conférence le 14 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 14 heures 02.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Marie TONNERRE, Mickaël HIRIAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

(La séance est ouverte à 14 heures 02, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord.)

M. le Président.- Bonjour à Tous.

Je demande à Doriane BÉCUE de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)

M. le Président.- Merci.

Je pense que nous avons quasiment le quorum qui nous permettrait de fonctionner normalement, alors que nous n'avons pas besoin d'un quorum si important puisque vous savez que nous sommes dans l'application de la crise sanitaire et que nous avons donc un quorum très largement allégé. En tout cas, il n'y a aucun problème pour que nous puissions délibérer.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

M. le Président.- Mes chers collègues, je voudrais vous faire part d'un certain nombre de communications.

La première portera sur l'évolution du RSA dans cette crise que nous connaissons et sur les initiatives qui ont été prises, notamment la semaine « réussir sans attendre » qui s'est terminée il y a très peu de temps.

Vous avez certainement entendu parler de l'enquête statistique qui a été faite par la CNAF (la caisse nationale d'allocations familiales) sur l'évolution du RSA sur la période juillet 2019 à juillet 2020, un peu au-delà d'ailleurs, qui recense les résultats dans l'intégralité des départements de France et fait le point sur l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA d'une part et, d'autre part, sur l'augmentation des contributions financières des Départements.

C'est un petit cocorico puisque nous sommes heureux de constater que, bien sûr, cela augmente malheureusement pour tout le monde en raison de la crise sanitaire, mais que l'augmentation la moins importante est celle du département du Nord. Le département du Nord voit son nombre d'allocataires augmenter de 2,5 % alors que la moyenne nationale d'augmentation est de 7,8 %, et le Département du Nord voit sa contribution financière augmenter de 4 % alors que la moyenne d'augmentation sur le territoire de la République est supérieure à 10 %. Je ne vous fais pas de dessin ; entre une augmentation à 10 % quand on paye 700 M€ ou presque de RSA ou une augmentation de 4 %, ce n'est pas exactement la même chose.

Je suis d'ailleurs heureux de constater que, parmi les départements qui s'en sortent le mieux, le département du Nord est sur la plus haute marche du podium ; en deuxième marche, c'est le département de la Meurthe-et-Moselle (Nancy) et, en troisième place, on trouve un département voisin très proche et ami, le département du Pas-de-Calais qui est à égalité avec le département des Ardennes.

Tout cela ne se fait pas par hasard. Je disais à la presse que je recevais avec Doriane BÉCUE vendredi dernier : « jusqu'à présent, vous étiez obligés de prendre pour argent comptant ce que l'on pouvait vous dire, Doriane et moi, sur le volontarisme de la remise à l'emploi des allocataires du RSA, mais on a cette fois la preuve par 9 ». Effectivement, les résultats sont, au moins au niveau des chiffres, des résultats absolument incontestables. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la caisse nationale d'allocations familiales qui se contente effectivement de regarder ce qu'elle a payé, qu'elle a payé avec notre argent, mais ce qu'elle a payé tout de même.

Si les choses se passent ainsi, c'est aussi en raison des actions volontaristes qui ont été menées par le Département du Nord sur toute la période du confinement où nous avons maintenu l'accompagnement à l'emploi des allocataires du RSA dans les sept maisons départementales de l'insertion et de l'emploi et, bien sûr, dans les agences de Pôle Emploi. Aujourd'hui, les sorties du RSA sont devenues à nouveau supérieures aux entrées. Nous étions effectivement dans un cercle vertueux depuis de nombreux mois, nous avions cette supériorité des sorties du RSA sur les entrées du RSA. La pandémie et le premier confinement avaient enrayé ce cercle vertueux et nous étions passés au contraire à un dépassement des entrées par rapport aux sorties. Nous sommes revenus dans le cercle vertueux puisque, par exemple au mois d'octobre, on note une baisse de 0,4 % des effectifs du RSA.

Sur toute la période du confinement, nous avons donc maintenu nos efforts et accompagné à l'emploi les allocataires du RSA malgré un contexte économique difficile :

- Une aide à l'embauche pour les entreprises qui recrutent les allocataires du RSA. Je vous rappelle que nous avions budgété, sur le budget 2020, 2 000 CIE cette année, ce qui correspond quand même à un effort de 5,5 M€ pour le Département.
- Un soutien aux entreprises d'insertion par l'activité économique, pivots du service public de l'insertion et du plan pauvreté, un budget cette fois-ci de 5,75 M€ pour 971 contrats à durée déterminée d'insertion.
- La possibilité de cumuler le RSA trois mois avec la reprise d'une activité dans les secteurs en tension, comme par exemple les services d'aide à domicile ou le saisonnier.
- L'aide Activ'Emploi délivrée dans les 24 heures, c'est un budget de 500 000 € sur 2020 pour aider les allocataires du RSA à payer les premiers frais liés à une reprise d'emploi par le financement de frais de garde d'enfants, de transport ou d'hébergement.

La poursuite de l'accompagnement des allocataires du RSA en présentiel et en distanciel a été réalisée au sein de nos sept MDIE dans le respect du protocole sanitaire.

Au 27 novembre, 8 902 personnes avaient nouvellement intégré le dispositif RSA, dont 1 658 ont été orientées dans les 19 jours pour suivre un accompagnement et connaître leur orientation, 1 491 sont entrées en coaching.

Je rappelle que, depuis la mise en place du coaching, 1 313 allocataires du RSA sont sortis du coaching, en majorité sortis en emploi ou en formation qualifiante, et que, de la même manière, sur 236 jeunes RSA qui avaient intégré le dispositif IEJ, 75 en sont d'ores et déjà sortis en emploi ou en formation.

Je rappelle que nous avons une rallonge de 100 contrats PEC – les contrats parcours emploi compétences, qui correspondent aux contrats aidés d'hier –, pour répondre à la demande des collèges et des établissements sociaux. Cela fait donc pour 2020 un total de 500 contrats PEC pour un budget total de 4,7 M€ sur une année pleine, qu'il s'agisse de la part RSA ou de la part collège en tant qu'employeur.

Une rallonge de 200 PEC supplémentaires sera demandée dans le cadre du budget 2021 pour couvrir les besoins au sein des EHPAD. Elle sera proposée au Conseil départemental de ce jour. Si vous en décidez ainsi, nous aurons 200 PEC parcours emploi compétences supplémentaires pour les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

Deux mots sur la journée « réussir sans attendre »

Elle a pu se tenir, même si c'était dans des conditions difficiles, du 23 au 27 novembre en partenariat avec Pôle Emploi et en partenariat avec la Région.

730 actions ont été programmées : 308 pour l'emploi, 309 pour la formation, 113 pour des coups de pouce pour lever des freins à l'emploi. Cinq domaines étaient particulièrement concernés : les secteurs en tension, les services aux particuliers et les services à domicile, les jeunes, l'IAE (insertion par l'activité économique) et le transfrontalier.

474 actions ont été réalisées en présentiel, 256 ont été réalisées à distance, dont 93 webinaires et 5 salons virtuels.

De nombreux partenaires étaient à nos côtés : 300 entreprises, 150 organismes de formation, 300 partenaires pour les différents coups de pouce.

On comptabilise plus de 6 000 allocataires qui ont bénéficié d'un service sur 8 100 allocataires inscrits, soit un taux de participation de 74 % – ce qui, vu les circonstances, est un taux tout à fait remarquable –, et, plus largement, une fréquentation de près de 8 000 (7 955) visites sur site ou participations sur les événements digitaux.

Nous recommencerons d'ailleurs, ma chère Doriane, ces journées « réussir sans attendre » et ces semaines « réussir sans attendre », même si, au-delà de la journée ou au-delà de la semaine, c'est tout un travail de préparation et tout un travail de suivi.

Je ne vous donnerai pas par exemple les résultats précis aujourd'hui sur le nombre de personnes qui ont retrouvé un emploi ou qui ont trouvé une formation qualifiante. J'attends que cela se stabilise avant de pouvoir vous en informer de manière précise et de manière indiscutable.

Je passe maintenant au Retex sur la protection de l'enfance en période de confinement. Je l'avais évoqué lors de notre précédente séance plénière. Vous avez tous été destinataires par mail la semaine dernière d'un document qui présente le retour d'expérience (le Retex) des actions menées durant le premier confinement par nos services en charge de la protection de l'enfance. Je vous invite à le lire avec attention. C'est un travail que j'ai, pour ma part, trouvé particulièrement intéressant et particulièrement instructif sur les politiques qu'il conviendra de mener pour la période qui s'ouvre.

Vous y découvrirez des informations sur la manière dont le confinement a été vécu par les jeunes qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance ainsi que sur les personnes qui en ont la responsabilité. Vous constaterez que les conditions de vie particulières liées à cette période ont parfois contribué à améliorer la situation des jeunes gens, leur apportant une stabilité, voire une sécurité qui leur font assez souvent défaut en temps que l'on peut qualifier de normal.

Un mois après la séance plénière que nous avons consacrée au plan Taquet et à notre feuille de route départementale, cette étude vient nous conforter dans notre détermination à faire preuve de volontarisme et d'innovation dans ce domaine ô combien sensible.

Je remercie notre collègue Vice-président Yves DUSART et notre directrice générale adjointe chargée notamment de ces problèmes, Anne DEVREESE, d'en avoir pris l'initiative et de nous la faire partager aujourd'hui.

Deux mots sur les Maisons France Services itinérantes

Au début de cette année, nous avions procédé à la mise en service de la Maison France Services itinérante de l'Avesnois, que Monsieur le Préfet LALANDE avait rebaptisée « la maison bleue », ainsi que de la maison de Bruay-sur-l'Escaut qui, elle, est une maison fixe dans un bâtiment provisoire en attendant la rénovation de son lieu d'implantation définitif.

La première maison itinérante a obtenu, malgré le contexte, un plein succès. Nous avons donc décidé de mettre en circulation deux autres maisons itinérantes : la première le mois dernier dans le Cambrésis et la seconde en janvier prochain dans le Douaisis. À ces trois camions bleus ou maisons bleues viendra s'ajouter un quatrième dans le courant du printemps qui desservira les communes de la Flandre intérieure.

Avec quatre Maisons France Services itinérantes, nous serons vraiment les champions de France sur ce type de Maison France Services. C'est aussi parce que nous avons constaté qu'elles répondent à un réel besoin. Nous sommes accompagnés à chaque fois et sans difficulté à la fois par l'État et par la Banque des territoires qui nous aide financièrement.

Ces maisons itinérantes rencontrent un véritable succès, répondant ainsi aux besoins exprimés par les usagers de pouvoir accéder à des services de qualité à proximité de chez eux. Le Département apporte ainsi une contribution significative à l'offre de services publics dans les territoires ruraux en partenariat avec les différentes administrations qui effectuent également des prestations puisque, bien sûr, les collaborateurs par exemple des impôts sont là notamment aux moments où on en a le plus besoin sur les déclarations d'impôts, mais également les collaborateurs de la CAF, de la CARSAT, de la MSA et j'en passe.

Je signale d'ailleurs que nous ne sommes pas au bout de l'imagination sur l'utilité de ces maisons itinérantes. Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER nous parlera bientôt de la médiathèque départementale du Nord, médiathèque départementale qui regrette parfois les bibliobus qui ont disparu depuis pas mal de temps. C'est vrai que, dans certains secteurs éloignés, on a parfois du mal à assurer en temps utile le transfert des ouvrages, livres et autres cassettes ou CD qui peuvent être diffusés par la médiathèque départementale. Il est vraisemblable que les maisons itinérantes peuvent nous rendre ce service supplémentaire.

Nous réfléchissons même à avoir peut-être l'utilisation de la maison itinérante lorsqu'on en viendra à assumer les vaccins de manière massive sur l'intégralité de la population, s'il faut effectivement pouvoir être présent auprès des personnes dont la mobilité est la plus faible ou des personnes qui souffrent parfois de problèmes et ont une mobilité réduite.

Deux mots sur la maison natale Charles de Gaulle

La participation au mécénat suit son cours. Tout à l'heure, nous en reparlerons parce que nous aurons une délibération. Nous avons un grand mécène – je ne vous donne pas encore son nom aujourd'hui parce que j'attends que ce soit signé –, qui devrait nous rejoindre pour 170 000 € supplémentaires, qui s'ajouteront aux 400 000 € environ qui ont déjà été rassemblés jusqu'à présent. C'est un mécénat qui continue, dont nous savons que nous ne sommes pas au bout.

Le 22 novembre, jour du 130^e anniversaire de la naissance de Charles de Gaulle, nous aurions dû inaugurer la réouverture de la maison natale. Cela n'a pas été possible. Nous étions simplement quelques-uns en tout petit nombre à aller déposer une gerbe devant le buste du Général. Il y avait notamment le Préfet, le Président de notre Région, la Députée de cette partie de Lille qui étaient présents et c'est à peu près tout. La crise sanitaire nous a obligés à reporter l'événement et une nouvelle date vous sera donc communiquée dès que possible.

Je signale que, dans le cadre de l'année 2020, année de Gaulle, mercredi 9 décembre, six élèves du lycée privé musulman Averroès de Lille, le premier lycée privé musulman qui avait été conventionné avec l'État, ont procédé à un dépôt de gerbe dans la cour de la maison natale. C'est une démarche qui s'inscrivait dans un projet global éducatif sur les valeurs de la résistance, sur les fondements de la République, sur la tolérance et le vivre ensemble.

Jeudi 10 décembre, après un mois et demi de restauration, le berceau a repris sa place dans la chambre dite natale. C'est une restauration qui a nécessité plus d'une centaine d'heures de travail. Bien sûr, nos remerciements vont à l'équipe des quatre restauratrices pour ce travail minutieux.

Je signale également que, dans le cadre de la restauration de la maison natale, une enveloppe de 100 000 € sur 2020 avait été réservée pour l'acquisition de meubles, d'objets décoratifs et d'accessoires pour l'aménagement historique de la demeure, de telle façon qu'elle puisse être réellement significative d'une maison bourgeoise du XIXe siècle. On avait d'ailleurs retrouvé chez les antiquaires une peinture du grand-père du Général dont on sait qu'elle figurait dans la maison natale à l'époque où le Général la fréquentait.

Deux mots sur les cérémonies de vœux 2021

Malheureusement, mes chers collègues, le mois de janvier qui est habituellement rythmé par les traditionnelles cérémonies de vœux ne pourra pas l'être cette année. La crise sanitaire ne nous permettra pas de nous retrouver comme les années précédentes. C'est donc sous un format inédit que je présenterai mes vœux aux agents départementaux au travers une vidéo qui sera diffusée le 11 janvier. De la même manière, je présenterai mes vœux à l'ensemble des Nordistes.

Quant à la cérémonie des vœux conjointe avec le Préfet LALANDE, vous comprendrez qu'elle soit elle aussi annulée. C'est ce que m'a proposé Monsieur le Préfet et je ne voyais pas comment je pouvais lui répondre par la négative. On ne peut pas actuellement faire autrement.

Le vote électronique

la crise sanitaire va probablement nous conduire encore dans les prochains mois à organiser nos séances en visioconférence, notamment notre prochaine séance qui aura lieu le 15 février et où, à l'ordre du jour, nous trouverons le débat d'orientation budgétaire. Vous savez que j'ai menti, mais avec beaucoup de bonne foi, en déclarant que je ne souhaitais pas faire voter le budget 2021 mais laisser ce vote à la majorité qui sortira des urnes en 2021. Or, il fallait voter au plus tard à la fin du mois de mai et le renouvellement arrivera au plus tôt en juin. Nous n'avons pas le choix, il faut bien que le Département vive et que nous assurons le vote du budget et la prise acte de la déclaration d'orientations budgétaires, du débat et du rapport d'orientations budgétaires qui auront lieu le 15 février.

Nous prévoyons pour cette séance du 15 février de tester le dispositif de vote électronique. Ce test portera sur une délibération en commission permanente – on est courageux mais pas téméraire – et, si le test est concluant, nous procéderons au vote électronique pour l'ensemble de nos délibérations dès la séance de mars, autrement dit le vote du budget, à moins que, en mars, nous puissions enfin reprendre des séances en présentiel.

Le service actes et contrôle de légalité en charge de la mise en place de ce dispositif vous accompagnera dans les prochaines semaines afin de vous expliquer les modalités pratiques de ce vote électronique.

Je vous rappelle le calendrier institutionnel. Ce sera d'ailleurs mon dernier point pour ces communications.

- Nous aurons Conseil départemental et Commission permanente le lundi 15 février, les commissions ayant lieu le 8 février.
- Nous aurons également Conseil départemental et Commission permanente les lundi 15 et mardi 16 mars, puisque ce sera le budget, nous aurons donc deux jours de Conseil départemental ; les commissions pour cette séance plénière ayant lieu le lundi 8 mars.

On vous annoncera vraisemblablement à ce moment-là une séance plénière et une commission permanente pour le mois de mai, ce qui nous permettrait effectivement de voter le compte administratif et ce qui me permettrait une dernière fois de sortir pour voir le compte administratif 2020 approuvé en tout cas par une partie – mais je ne décourage pas les autres de l'approuver s'ils le souhaitent, il m'arrivait de le faire quand j'étais dans l'opposition.

DÉCLARATION D'URGENCE DE PLUSIEURS RAPPORTS

M. le Président.- Je soumets à votre vote deux déclarations d'urgence sur deux rapports. Il s'agit des rapports suivants : le fonds de soutien aux AIL (actions d'intérêt local) et le FDI (fonds départemental d'intervention).

On propose la reconduction des dispositifs pour l'année 2021 et quelques dispositions particulières. En 2021, nous allons dégager des crédits au prorata de la durée de cette mandature sur l'exercice 2021. Si, comme il est vraisemblable, les élections ont lieu fin juin, nous dégagerons des crédits représentant six mois de l'année, auxquels s'ajouteront d'ailleurs les crédits restant sur l'exercice 2020 puisque, vu la situation, tous les binômes n'ont pas utilisé la totalité de leurs crédits et – je crois, à la demande du Président BEAUCHAMP – nous avions décidé que les crédits non utilisés en 2020 dans le cadre des AIL seraient reportés sur l'année 2021.

Nous avons une deuxième demande de déclaration d'urgence. Il s'agit cette fois de la programmation 2020 du soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires. C'est le volet « relance » du dispositif ADVB (aide départementale aux villages et bourgs). Là, on ne pouvait pas faire autrement que la déclaration d'urgence. En effet, vous vous souvenez que nous en avons voté le principe lors de notre séance plénière du 16 novembre. Nous avons lancé l'appel à projets sur la plate-forme Aster le 17 et nous avons fait cet appel à projets jusqu'au début du mois de décembre. Il fallait donc le temps d'examiner les réponses. Maintenant, nous allons, si vous le souhaitez, tout à l'heure distribuer près de 400 subventions, ce qui veut dire que 75 % des communes de moins de 5 000 habitants auront trouvé la possibilité de répondre, même dans des délais aussi contraints et même si certains collègues avaient émis quelques doutes sur la rapidité de notre action. Je pense que, vu la situation difficile, il nous fallait être rapide. Les collègues élus l'ont parfaitement compris, ils ont été au rendez-vous et je suis sûr qu'ils seront au rendez-vous également pour démarrer et finir les travaux, ce qui nous permettra quand même de mettre 18 M€ à disposition immédiatement ou presque pour les petites entreprises et notamment pour l'artisanat.

Voilà donc, mes chers collègues, ces déclarations d'urgence.

Je peux peut-être les soumettre au vote de manière groupée.

Y a-t-il sur l'une ou l'autre de ces demandes d'urgence des avis contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Je parle sous le contrôle des présidents de groupe. S'il y a des problèmes, que les présidents de groupe n'hésitent pas à me l'exprimer.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour que l'on puisse inscrire par le biais de cette déclaration d'urgence ces deux rapports qui seront examinés tout à l'heure.

L'urgence sur la mise à disposition des rapports n°s 2 et 6.1 est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

M. le Président.- Nous avons à approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 28 septembre 2020. Il figure au dossier numérique, consultable au moyen de la tablette.

Y a-t-il sur ce procès-verbal, mes chers collègues, des demandes de précision, des demandes d'explication ou des demandes de rectification ? (*Aucune*).

Si personne ne se manifeste, je considère qu'il n'y a pas d'objection, qu'il peut donc être adopté, ce qui nous permettra de le signer.

Je signale que, si le président de séance était toujours le même, le secrétaire était ce jour-là notre collègue Nicolas SIEGLER.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Je vous propose désormais de passer aux questions d'actualité.

Nous avons rétabli les questions d'actualité. Nous en avions été privés lors de la précédente réunion. Il était logique que chacun puisse souhaiter s'exprimer aujourd'hui.

Je vous rappelle l'ordre des groupes : le Groupe Union pour le Nord, puis le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Appartenants, puis le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Pour ouvrir les débats, je donne la parole pour le groupe UPN à notre collègue Karima ZOUGGAGH.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

▪ Vaccination Covid

Mme ZOUGGAGH.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous vivons depuis de nombreux mois une pandémie liée à la Covid-19 qui n'épargne personne. La crise sanitaire, sociale et économique qui en découle est sans précédent. Grâce à l'engagement des collectivités locales, en l'occurrence notre Département, mais également la Région, le défi des masques et des tests a été relevé. Dès lors, il est évident que les collectivités sont à la clef de la réussite pour relever le nouveau défi de la vaccination à grande échelle.

la stratégie vaccinale sera présentée par le gouvernement le 16 décembre devant l'Assemblée nationale et le 17 décembre devant le Sénat. Nous savons déjà qu'elle se déroulera en plusieurs phases et que ce sont les personnes les plus vulnérables qui se feront vacciner dans un premier temps et tout particulièrement les résidents des EHPAD.

Monsieur le Président, par votre engagement, le Département du Nord s'est montré au rendez-vous depuis le début de cette crise, avec la distribution des masques, la participation au fonds de relance Hauts-de-France, la mise en place de l'ADVB relance et la grande solidarité envers les plus démunis notamment avec les paniers alimentaires.

Notre département est le plus peuplé de France, mais il est aussi très rural. Dès lors, l'enjeu de la vaccination sur chacun de nos territoires trouve des particularités. Chaque Nordiste doit accéder à la vaccination facilement.

Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous préciser le rôle que pourra jouer le Département dans cette campagne de vaccination afin que chaque Nordiste puisse en bénéficier ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Karima ZOUGGAGH.

Nous sommes effectivement chaque semaine en rapport avec les autorités sanitaires et les autorités préfectorales et nous essayons de travailler ensemble au mieux pour l'organisation de la vaccination. En effet, la vaccination est quand même l'arme numéro 1 pour sortir de la pandémie.

C'est vrai – vous l'avez rappelé, chère collègue, et je vous en remercie –, nous avons été présents pour les tests. Il n'a pas toujours été facile de faire en sorte que les compétences de notre laboratoire d'analyses soient prises en compte mais, maintenant, c'est fait et bien fait et ce travail continue effectivement à porter ses fruits. Désormais, le problème essentiel qui nous interpelle est le problème de la vaccination.

Je vous avoue d'ailleurs une grande inquiétude de ma part, c'est l'inquiétude sur les réticences – et le terme est faible – à la vaccination dans le pays de Pasteur qui est le nôtre. Actuellement, toute une série de personnes – on dit parfois que cela représente plus de la moitié de la population – déclare ne pas souhaiter se faire vacciner. Cela me paraît assez incompréhensible et être la manifestation d'un manque ou d'une insuffisance d'explications.

Sur ce point, j'avais d'ailleurs proposé que nous soyons quelques-uns à donner l'exemple. J'ai entendu, notamment sur des grandes radios, des commentaires absolument effrayants. Comme vous l'avez dit, tout cela va se faire par phases, en commençant par les personnes les plus fragiles, les personnes âgées vivant en structures collectives, c'est-à-dire en EHPAD, en résidence autonomie. Je souhaite également que, très rapidement, ce soient les personnes âgées vivant en habitat partagé, les personnes âgées vivant dans le cadre d'accueil familial avec une ou deux autres personnes âgées, qui soient concernées. On a également des personnes âgées qui présentent des problèmes un peu particuliers, ce sont les personnes âgées handicapées, qui sont dans des maisons qui leur sont affectées et qui, de la même manière, ont besoin que l'on s'intéresse très vite à leur vaccination.

J'ai donc entendu à la radio des auditeurs, parfois des personnalités du monde du spectacle ou du monde du sport, qui n'ont pas forcément compétence, pas plus que moi, dans le domaine de la médecine, venir dire que, si on voulait intervenir d'abord sur les EHPAD, c'est parce que cela nous permettait de tester un vaccin dont on n'était absolument pas sûr et que, après tout, c'était moins grave si c'étaient les personnes âgées qui essayaient les plâtres. Tout cela est scandaleux.

Je disais donc que, s'il fallait que les présidents de Département – moi le premier –, le président de Région, les maires des grandes villes, la maire de Lille, la maire de Tourcoing, le maire de Roubaix, aillent se faire vacciner urbi et orbi, nous étions vraisemblablement tous d'accord pour le faire et démontrer que, si l'on voulait que les personnes âgées se fassent vacciner, c'était par volonté de les conserver en bonne santé et non pas pour d'autres raisons. Le directeur général de l'ARS m'a dit : « Monsieur le Président, pourquoi pas, mais vous n'avez pas l'âge – pas tout à fait – où vous seriez prioritaire et on va dire que vous vous réservez des priviléges ». Je veux bien, peu importe, mais la proposition reste. Je ne suis pas la Reine d'Angleterre, je suis un peu plus jeune que la Reine d'Angleterre, mais je constate que la vaccination outre-Manche de la Reine d'Angleterre sera un élément important pour convaincre un certain nombre de ses troupes qui étaient très réticentes. Je ne veux pas non plus me comparer à la Reine d'Angleterre, je n'ai pas cette prétention. Il n'en reste pas moins qu'il y a un problème important sur la communication dans ce cadre-là.

Que pouvons-nous faire en matière de vaccin ? Nous pouvons donner l'exemple – c'est ce que je disais il y a un instant. Nous pouvons travailler de manière très étroite avec les directeurs d'établissement et notamment avec les directeurs d'EHPAD. Je reçois d'ailleurs dès demain le représentant des directeurs d'établissements médico-sociaux qui vient échanger pour que nous puissions ensemble trouver les services que nous pourrions leur rendre. En effet, il n'est pas facile de procéder à la vaccination dans ces établissements parce que la vaccination n'est pas obligatoire et il faut un accord de la personne clairement exprimé sur la vaccination. Si vous avez des personnes en situation de tutelle ou en situation de curatelle, il faut donc l'accord des personnes qui exercent la tutelle. Tout cela prend du temps et demande de l'organisation. Je veux bien que le Département se mette au service des directions d'EHPAD pour aller recueillir ça et là les autorisations des personnes qui sont habilitées pour donner ces autorisations. Voilà un premier service que nous pourrions rendre en ce qui concerne les EHPAD.

Je crois aussi qu'il faudra être extrêmement vigilant sur cette première phase. Si on ne réussit pas la première phase, cela augurera très mal des phases qui vont suivre.

Ensuite, quand on arrivera dans la vaccination de masse, nous aurons d'autres services à rendre, comme éventuellement le fait de trouver des lieux. Cela peut être nos 45 UTPAS, cela peut être également des bâtiments départementaux, des collèges, des bâtiments municipaux. J'attends d'ailleurs avec impatience que nous ayons une Association des Maires du Nord qui soit en capacité de dialoguer avec nous. Je sais que l'élection est pour très bientôt, mais j'aimerais bien qu'il y ait un président ou une présidente à l'Association des Maires du Nord et que nous puissions reprendre le dialogue sur ce point. Bien sûr, nous dialoguerons également avec le Président du Conseil régional, que je vois d'ailleurs après-demain, pour voir comment ensemble nous pouvons faciliter au maximum les modalités de cette vaccination. Je crois que c'est de notre responsabilité et il va de soi que nous l'assumerons.

Je donne la parole à Charles BEAUCHAMP au nom du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Je donnerai ensuite la parole à Soraya FAHEM qui s'exprimera au nom du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen. Je lui demanderai de poser sa question après la question du Président BEAUCHAMP puisque les deux portent sur le même type de problème et il pourra y être répondue par une seule intervention de l'exécutif.

Président BEAUCHAMP, je vous laisse la parole.

▪ **Comment faire face à l'accroissement de la pauvreté en cette période de crise ?**

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans notre pays : 7 millions de personnes privées d'emploi ou d'emploi stable, une baisse de 16 % du revenu entraînée par le chômage partiel, un recours à l'aide alimentaire pour 8 millions de Français, 300 000 personnes sans domicile fixe.

Les habitants du Nord ne sont pas épargnés par cette situation sociale dramatique : le recours croissant à l'aide alimentaire et la situation de tension des associations humanitaires dont les stocks viennent à manquer, les pertes d'emploi ou les pertes de revenu liées au chômage partiel, les commerçants et artisans des communes de nos cantons en grande difficulté avec les périodes de fermeture.

Voilà une réalité qu'élus locaux nous côtoyons.

L'observatoire des inégalités a mesuré une hausse globale du taux de pauvreté en France. Son rapport sur la pauvreté du 26 novembre dernier nous alerte sur différents points. Les plus frappés par la déflagration du confinement sont les précaires, les intérimaires, les CDD. Les jeunes (18-29 ans) dont les étudiants sont également concernés avec une paupérisation fortement accentuée par la crise. Sans grande surprise, les plus touchés sur le plan économique et monétaire sont donc celles et ceux qui s'en sortaient difficilement auparavant.

L'étude de l'Insee sur les travailleurs pauvres dans les Hauts-de-France publiée en novembre dernier nous alarme également sur ce phénomène inacceptable. Occuper un emploi ne suffit pas, ne suffit plus pour être à l'abri de la pauvreté ; avec ce constat accablant : dans les Hauts-de-France, 190 000 travailleurs pauvres, soit 8,5 % des travailleurs de la région, près d'un point de plus que la moyenne nationale.

La prévalence du phénomène dans notre région est inquiétante et l'aide exceptionnelle aux travailleurs précaires d'un montant de 900 € jusqu'en février 2021 ne suffira pas. Un très grand nombre de travailleurs précaires ne rempliront pas le critère de 60 % des jours travaillés en 2019 pour pouvoir y prétendre.

Au-delà des aides ponctuelles, les changements structurels ne sont pas avancés. Ce n'est en fait qu'une vision de courte vue qui est portée par le gouvernement. Ce sont pourtant des revalorisations de statut et de salaires conséquentes qui s'imposent.

Même si nous soutenons les objectifs de relance économique notamment auprès des petites entreprises, nous n'en sommes pas moins attachés à l'objectif de rétablir la justice sociale, objectif qui nous semble déjà loin, très loin dans l'esprit du gouvernement.

Tous les professionnels de la première ligne qui ont été portés aux nues pendant le premier confinement sont-ils tombés aux oubliettes ? La pénibilité des conditions de travail et l'utilité essentielle de ces métiers ne sont-elles pas des raisons suffisantes à leur revalorisation immédiate ?

En parallèle d'une meilleure rémunération du travail, nous, communistes, prônons de longue date un meilleur équilibre avec la rémunération du capital ; autrement dit, une taxation digne de ce nom des plus riches, des multinationales et des GAFA. Rappelons d'ailleurs que Roosevelt avait taxé jusqu'à 94 % les grandes fortunes en 1944 pour soutenir l'effort de guerre. Alors, si nous sommes en guerre comme l'a dit et répété le Président MACRON, la cohérence appelle des mesures à la hauteur.

Notre région compte un million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 18 % des habitants.

Notre assemblée a certes soutenu l'action des CCAS et des actions humanitaires locales par l'octroi de colis alimentaires. Vous avez répondu favorablement, Monsieur le Président, à notre demande de subventionnement exceptionnel en direction des communes pour soutenir l'emploi local, mais il nous semble nécessaire d'adopter une stratégie de soutien plus affirmée envers les ménages et les plus précaires et ainsi d'instaurer un bouclier social ; comme par exemple faire évoluer en cette période les règles du FSL d'autant que certains bailleurs – et c'est inconcevable – ont augmenté les loyers (Partenord Habitat, par exemple).

Plus encore, nous proposons que la Région, les cinq Départements et tous les acteurs concernés tiennent une conférence régionale afin de coordonner leur action en faveur d'un bouclier fiscal, du maintien et du développement de l'emploi.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Je donne la parole à Soraya FAHEM qui intervient sur un problème très proche, puisque notamment le problème des sans domicile fixe qui a été abordé par Charles BEAUCHAMP sera, je crois, également abordé par elle.

Soraya, vous avez la parole.

▪ **Crise sanitaire et accompagnement des personnes sans domicile fixe**

Mme FAHEM.- Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite vous interroger aujourd'hui sur un sujet qui ne laissera personne insensible, la situation des personnes sans domicile fixe.

La fondation Abbé Pierre vient une nouvelle fois de tirer la sonnette d'alarme. Le nombre de personnes vivant dans la rue a explosé. Il serait passé de 140 000 en 2012 à 300 000 personnes en 2020. Les chiffres ont doublé en à peine 10 ans.

Nous nous rappelons de l'engagement du Président de la République lors de ses voeux aux Français le 31 décembre 2017. Je le cite : « Je veux que nous puissions apporter un toit à toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui sans abri ». Trois ans plus tard, hélas, nous sommes encore loin de l'objectif.

Certes, l'État a débloqué des moyens avec l'ouverture de 9 000 places supplémentaires. Cependant, nous savons qu'elles ne suffiront pas à répondre aux besoins dans le contexte actuel. En effet, l'épidémie du Covid-19 ajoute encore plus de difficultés aux difficultés, accentue la précarité et aggrave encore l'isolement des personnes sans domicile fixe.

Bien sûr, vous me direz qu'il s'agit d'une compétence de l'État, mais il me semble que le Département du Nord pourrait jouer un rôle essentiel aux côtés des politiques de l'État.

Nous savons que les jeunes sont sur-représentés parmi les sans domicile fixe. Nous savons aussi que plus d'un sans-abri sur quatre est passé par l'aide sociale à l'enfance.

Nous avons bien noté dans votre nouvelle feuille de route de la protection de l'enfance votée en novembre dernier la priorité donnée à la lutte contre les sorties sèches de l'ASE. Cependant, nous devons aussi agir dans l'urgence pour tous ceux qui sont déjà passés entre les mailles du filet et qui se retrouvent aujourd'hui totalement démunis, sans toit, sans proche, sans aide et surtout sans accompagnement. C'est une question de dignité et surtout d'humanité dans une période où les liens sociaux se sont disloqués à cause du confinement en particulier pour les plus fragiles qui ne doivent surtout pas être abandonnés.

Nous aimerais, Monsieur le Président, que le Département du Nord puisse intervenir en urgence auprès des associations de terrain afin de recenser les besoins et débloquer des aides exceptionnelles pour soutenir leur travail.

Il faut utiliser toutes les solutions existantes pour faire sortir les jeunes et les moins jeunes de la rue. Je pense aux pensions de famille dont le financement départemental avait malheureusement diminué en 2015 ; mais je pense aussi au dispositif « logement d'abord » pour lequel notre voisin du Pas-de-Calais a été retenu dès 2018. Le « logement d'abord » vise à orienter les personnes sans-abri et mal logées directement vers un logement durable, avec un accompagnement pluridisciplinaire spécifique adapté à chaque parcours de vie. Le Département du Pas-de-Calais se concentre sur trois publics prioritaires : les familles monoparentales sans domicile ou hébergées, notamment victimes de violences familiales, les jeunes de moins de 25 ans et notamment ayant eu un parcours institutionnel, et enfin les personnes récemment expulsées ou menacées d'expulsion.

Un nouvel appel à projets a été lancé par l'État en septembre dernier. Il permet d'obtenir des moyens financiers de la direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement et de développer des solutions d'accompagnement sur nos territoires.

Nous souhaiterions savoir, Monsieur le Président, si le Département du Nord a candidaté sur ce dispositif du « logement d'abord ». Il y a véritablement urgence. De nombreux acteurs sociaux nous ont déjà interpellés sur nos territoires en indiquant que les foyers d'urgence étaient déjà à saturation et nous ne sommes, Monsieur le Président, qu'à la fin de l'automne, pas encore en hiver.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Soraya FAHEM.

Je donne la parole pour répondre aux deux précédents intervenants à Doriane BÉCUE.

Ma chère collègue, vous avez la parole.

Mme BÉCUE.- En cette période de crise sanitaire, le Département du Nord reste fortement mobilisé.

Cela a été le cas notamment sur le vote le 29 juin d'une politique volontariste de 2 M€ d'aide. Aujourd'hui, 92 % de cette enveloppe ont été consommés. Au total, plus de 2 600 aides ont été versées pour un montant moyen de 350 € et je tiens à préciser que 63 % des bénéficiaires ne sont pas allocataires du RSA. Nous avons décidé de prolonger ce fonds jusqu'au 30 juin 2020 pour un montant de 500 000 €.

Nous avons également depuis le début de la crise proposé des mesures dérogatoires au règlement intérieur du fonds de solidarité de logement pour aider et accompagner les ménages dont la situation s'est dégradée. Au total, 121 ménages ont pu bénéficier de ces mesures exceptionnelles pour un montant total de 111 000 €.

Nous avons bien évidemment travaillé sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA et nous sommes restés fortement mobilisés. Notre semaine « réussir sans attendre » vous le prouve. Je ne vais pas revenir sur les chiffres puisque le Président a déjà évoqué cette réussite lors de ses propos au début de la séance.

Nous avons également le soutien aux associations caritatives. Sur le 1 M€ octroyé aux associations, 250 000 € sont versés aux associations comme la Banque alimentaire, le Secours populaire, la Croix-Rouge ou les Restaurants du cœur. Nous avons mis en place les paniers alimentaires pour 900 000 € ; au total, plus de 38 000 colis ont été distribués.

Plus spécifiquement, sur le logement et les sans domicile fixe, nous sommes restés très mobilisés et je tiens à saluer le travail du Préfet BARNIER qui est aujourd’hui sur de nouvelles fonctions, mais je pense qu’il était important de saluer son action. Certes, des centres d’hébergement sont aujourd’hui saturés, mais il a réquisitionné aussi des hôtels pour que l’on puisse loger très rapidement les personnes sans domicile fixe. Ce n’est pas juste du logement puisqu’il y a eu un travail entre l’État et le Département du Nord et les travailleurs sociaux ont aussi accompagné socialement ces SDF pour essayer de trouver des solutions plus pérennes.

À noter aussi les soutiens aux pensions de famille qui sont financées par le Département du Nord. Neuf pensions de famille sont financées pour un total de 135 000 €.

Nous avons également les foyers de jeunes travailleurs. Vous évoquez les jeunes, nous avons une volonté très forte sur la difficulté des jeunes aujourd’hui. Je vous rappelle que, avant 2015, il y avait eu une diminution des crédits et que, à notre arrivée, nous avons voulu tout de suite repositionner ces crédits pour permettre à un jeune qui est en difficulté d’avoir à la fois un logement et un contrat d’apprentissage ou un travail.

Par ailleurs, dans notre appel à projets Insertion, nous finançons des places à l’ABEJ. Au total, 120 places sont financées aujourd’hui.

Sachez que le Département reste très mobilisé pour les plus démunis actuellement.

M. le Président.- Merci, Doriane BÉCUE.

Je précise que le fonds d’aide exceptionnel est prorogé sur 2021, puisque 2020 se termine.

Je dois dire également que, dans les mesures qui ont pu être adoptées à l’occasion de la semaine « réussir sans attendre », la directrice départementale de Pôle Emploi nous disait que des mesures avaient concerné des sans domicile fixe et que des sans domicile fixe avaient grâce à cette semaine retrouvé un emploi. Nous allons d’ailleurs suivre de près cette expérience car elle peut être prometteuse.

Également, nous soutenons des associations. Je ne peux pas toutes les citer, mais je pense que l’ABEJ est très représentative par rapport aux questions qui ont été posées notamment par Soraya FAHEM. Je ne suis pas hostile à recevoir les responsables d’associations comme l’ABEJ pour voir comment nous pourrions aller encore plus loin dans le partenariat avec eux.

Sur les logements en période hivernale, nous avons eu, avant le départ du Préfet BARNIER, des réunions de travail avec lui pour que nous puissions participer à cette possibilité de protéger les personnes à la rue pendant cette période d’hiver. En outre, comme le disait Doriane, la réquisition au niveau des hôtels est beaucoup plus facile à réaliser aujourd’hui que l’année dernière où il y a deux ans, puisque la plupart des hôtels sont vides et qu’il y a aujourd’hui des places vacantes en assez grand nombre.

Vous vous souvenez que, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons mis en place des maraudes. Peut-être faut-il en cette période en mettre en place quelques autres à côté de celles qui existent déjà pour pouvoir jouer un rôle significatif.

Je précise également – parce que tout cela est extrêmement important, mais tout cela a un prix – que, pour le moment, nous faisons tout cela parce que nous pouvons le faire. Sur l’ADVB par exemple, les personnes qui auront une subvention sont assurées d’être payées immédiatement, d’avoir 30 % dès leur demande concomitante au démarrage des travaux et d’avoir la totalité si elles terminent leurs travaux dans les délais fixés.

De la même manière, je suis prêt à envisager des actions supplémentaires dans le sens souhaité par le Président BEAUCHAMP et par Soraya FAHEM il y a quelques instants à la condition de rester dans ce qui nous est effectivement possible.

J’avoue que j’ai vu, mes chers collègues, avec un certain étonnement les déclarations de mon collègue Président de la Seine-Saint-Denis qui déclare avoir dépensé 290 M€ de plus depuis le début de la crise sanitaire. Nous en sommes à 70 ou 80 M€, et, pourtant, nous en sommes à des efforts supplémentaires notables.

Je tiens à dire que, si nous pouvons faire aujourd’hui ce que nous faisons, si nous pouvons demain en faire éventuellement davantage en partenariat avec l’ensemble des groupes, c’est bien parce que nous sommes arrivés à contrôler le flux financier du RSA. Je crois que la première chose que nous devons nous appliquer à continuer à réussir, c’est de ne pas arrêter pendant cette période difficile l’encadrement, l’action de conviction auprès des nouveaux allocataires pour les amener le plus rapidement possible à retrouver un travail. En effet, dans cette situation qui est très catastrophique – si je puis m’exprimer ainsi –, il y a

quelques fenêtres de lumière. Je vous les citais tout à l'heure avec les DMTO et avec les résultats que nous avons en matière de RSA, mais j'entends encore Caroline RIFFARD, la responsable départementale de Pôle Emploi pour le Nord, me dire : « Monsieur le Président, nous avons des offres d'emploi en nombre important à faire, non seulement dans ce qui ne nous surprend pas, c'est-à-dire l'aide à la personne, les services d'aide à domicile » – sur le service d'aide à domicile, il y a aujourd'hui un manque de 2000 personnes en France –, « mais nous avons aussi des offres d'emploi en nombre très important sur l'industrie automobile par exemple », donc sur des secteurs qui nous paraissaient ne pas recruter aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas.

Aujourd'hui, grâce à Pôle Emploi et grâce aux agents du Département, nous avons une certaine côte vis-à-vis des employeurs qui disent : « On est content de travailler avec vous parce que, généralement, en passant par vous, nous obtenons les personnes qui nous conviennent dans les emplois que nous avons à offrir ».

C'est vrai que nous regardons l'ensemble des emplois. Nous n'avons jamais boudé des entreprises parfois controversées comme Amazon à une époque où il était politiquement incorrect de travailler avec elles. On constate que, si ces entreprises sont loin d'avoir toutes les qualités – je ne dis pas le contraire –, il n'en reste pas moins que les personnels qui y travaillent ont un travail, sont contents d'avoir un travail et que l'aide de ces entreprises de la logistique vis-à-vis du retour à l'emploi des allocataires du RSA ne nous a jamais manqué. Je préférerais qu'ils payent des impôts comme tout le monde, mais je constate que, dans le retour à l'emploi des allocataires, certains ont fait des efforts plus importants encore que les autres, cela a été le cas de Toyota et, ensuite, de Renault et de Peugeot, cela a été aussi le cas du secteur de la logistique. C'est aussi à mon avis une des solidarités les plus importantes qui consistent à redonner du travail à des personnes qui n'en ont pas.

Le Président MANIER va maintenant intervenir.

▪ Le devenir du Forum départemental des sciences François Mitterrand

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Départementalisé en 2006, le Forum des sciences François Mitterrand est devenu depuis un chaînon important de notre réseau culturel départemental. Le Forum des sciences remplit une mission de médiation scientifique indispensable. Il contribue à rendre intelligible la présence, le rôle, l'impact des sciences et des techniques auprès de nos concitoyens et notamment auprès des scolaires. Le Forum est un outil au service de la culture scientifique. Il s'agit là d'un véritable enjeu de société lorsqu'on voit monter sur les réseaux sociaux les discours, les fausses informations et autres théories dites du complot.

Depuis sa départementalisation, le Forum des sciences a vu sa fréquentation grimper, avec un pic en 2010 de 120 000 visiteurs. La qualité des expositions et des animations proposées a permis de rassembler un très large public. Cependant, nous savons depuis quelques années que la technologie du planétarium n'est plus du tout adaptée aux normes et aux enjeux actuels. Le projet scientifique et culturel du Forum départemental des sciences, projet que l'on avait défini pour 2015-2020, avait été adopté en son temps en séance plénière le 15 décembre 2014. Il exposait clairement – je cite – « *la technologie actuelle du planétarium est dépassée. Comme Dunkerque et Saint-Omer, la métropole lilloise mérite un planétarium alliant qualité de ciel et souplesse du numérique* ». Une étude pour la modernisation du planétarium avait été financée et prévue dans le budget départemental de 2014.

La technologie du planétarium, nous le savons, est dépassée. Pourtant, jusqu'à ce jour, il n'a pas bénéficié de travaux d'investissement durant ce mandat. Cela porte certainement préjudice à l'attractivité du Forum départemental des sciences ; d'autant que – et nous venons de l'apprendre – un planétarium flambant neuf, auquel le Département du Nord contribue à hauteur de 970 000 €, va bientôt sortir de terre à Râches dans le Douaisis. Nous ne remettons évidemment pas en cause l'intervention départementale, mais nous pensons que le Département du Nord doit aujourd'hui investir également pour la modernisation de ses propres équipements culturels et notamment son Forum des sciences.

Monsieur le Président, nous aimeraisons connaître les réflexions en cours sur ce planétarium qui est au cœur du projet scientifique et culturel de notre département.

Je vous remercie par avance des informations.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président MANIER.

Je vais demander dans un premier temps – j'ajouterais peut-être quelques commentaires – à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, notre Vice-présidente à la culture, de bien vouloir commencer à vous répondre.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Merci, Monsieur le Président.

Avant tout, je voudrais d'abord adresser mes plus cordiales pensées à tous les acteurs de la culture qui, ces temps-ci, vivent des moments vraiment difficiles. Ils peuvent être assurés de mon soutien et du soutien de toute l'équipe de la culture. Tant que faire se peut, nous serons à leurs côtés dès la reprise de leurs activités.

Monsieur MANIER, cher collègue, j'ai souvent l'occasion de vous rencontrer ainsi que notre collègue Françoise MARTIN au Forum des sciences pour l'inauguration de nombreuses expositions toujours intéressantes et innovantes. Dernièrement, il y a eu une exposition sur les virus, je ne sais pas s'il y avait quelque chose de prémonitoire, mais cela a été une excellente exposition sur les virus. Actuellement, c'est une exposition sur le sport et pourquoi pas aussi par pensée aux Jeux olympiques qui arriveront bientôt chez nous aussi.

Je souscris à tous les compliments que vous avez faits sur le rôle et le bienfait de cet équipement scientifique qui donne aux Nordistes l'occasion de côtoyer cette culture qui est tout à fait particulière et qui est tout à fait bien traitée par les agents de ce Forum.

Vous avez des inquiétudes concernant le planétarium. Ces inquiétudes ne sont pas nouvelles puisqu'elles datent d'avant le moment où nous sommes arrivés à la majorité au Département, elles datent de 2014. Néanmoins, c'est vrai que, dès mon élection à la vice-présidence et à ma visite au Forum, on m'a parlé des difficultés d'obtenir du matériel de remplacement pour ce planétarium qui, au fur et à mesure des innovations et des nouvelles technologies, demandait des travaux. Pour l'instant, l'activité du planétarium n'est pas négligeable, mais elle n'est quand même que d'un tiers des visiteurs. Un tiers des visiteurs viennent au planétarium, ce qui veut dire que deux tiers des visiteurs n'y vont pas et fréquentent le petit Forum. C'est une installation tout à fait innovante qui concerne les enfants de 2 à 7 ans. Actuellement, il y a une exposition sur le sommeil qui concerne ces tout-petits, qui leur explique le sommeil, les rêves, les cauchemars, c'est vraiment une exposition très intéressante. L'autre exposition sur le grand plateau porte sur les sportifs et les bienfaits du sport.

Le planétarium fait partie d'un ensemble. Le planétarium fixe qui se trouve à Villeneuve d'Ascq est complété par trois planétariums itinérants qui peuvent se déplacer dans tout le département du Nord, ce qui fait que tous les Nordistes peuvent avoir accès à des notions d'astronomie. Evidemment, on ne trouve pas les mêmes au Forum de Villeneuve d'Ascq et dans les planétariums itinérants. Si vous êtes curieux, branchez-vous sur internet et sur le site du planétarium, vous pourrez voir ce que donne un planétarium itinérant par exemple à Haubourdin. Un article de La Voix du Nord de l'année dernière relate la venue de ce mini planétarium à Haubourdin, c'est vraiment bluffant ; c'est une espèce de dôme de 3 mètres de haut et de 5 mètres de diamètre dans lequel une trentaine d'enfants peuvent entrer et à qui on peut expliquer les étoiles, la voûte céleste, toutes les notions d'astronomie qui peuvent les rendre plus curieux et leur donner ensuite envie d'aller au planétarium de Villeneuve d'Ascq qui, quoi qu'on en dise, est encore praticable et fonctionne encore, même s'il est de plus en plus difficile de trouver les pièces détachées vu la vétusté du matériel.

Ensuite, sur le département du Nord, il y a un autre planétarium à Cappelle-la-Grande et un autre prochainement à Douai.

En 2021, est programmée une étude sur l'opportunité de créer un nouveau planétarium à Villeneuve d'Ascq vu l'environnement actuel des offres sur le département du Nord. Faut-il le réparer et l'améliorer ? Faut-il un planétarium tout neuf ? L'étude de 20 000 € est programmée en 2021 pour conclure et prévoir ou pas, en partie ou en totalité, un nouveau planétarium.

C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Néanmoins, vous me donnez l'occasion de remercier et de féliciter la nouvelle directrice du planétarium et toute son équipe pour le travail extraordinaire qu'ils font au niveau du Forum. Leur activité est d'ailleurs saluée et reconnue nationalement, notamment sur tous les outils pédagogiques itinérants qu'ils mettent en œuvre – il y en a une quarantaine –, qui sont souvent demandés par les écoles, collèges ou lycées ou les centres de loisirs et qui permettent à tous les Nordistes où qu'ils habitent d'avoir accès à la culture scientifique.

M. le Président.- Merci, Béatrice.

Je donnerai quelques petites informations complémentaires, pour rappeler que le planétarium est la structure qui accueille le plus de visiteurs parmi nos hauts lieux culturels. Didier a cité le chiffre de 120 000 ; on tourne toujours autour de ce chiffre qui est effectivement particulièrement important. C'est vrai qu'il est idéalement situé dans le secteur le plus dense de notre département.

Pour la plupart, les forums scientifiques et techniques de ce type sont de compétence régionale et pas de compétence départementale. C'est toute une histoire qui a amené le Forum des sciences à se retrouver sous la responsabilité du Département, à une époque où le Président du Département était en même temps le Député de la circonscription qui insérait Villeneuve d'Ascq, ce

qui a dû faciliter un peu les choses, et il y avait eu à l'époque une sorte de Yalta : le Département se retire de Lewarde, le musée de la mine qui est également un établissement très représentatif de notre histoire, se retire de l'Écomusée de Fourmies et, en compensation, prend en charge globalement le Forum des sciences.

Sur le Forum des sciences, le planétarium n'en est qu'un élément parmi beaucoup d'autres. Aujourd'hui, comme le dit Béatrice, le problème est de travailler davantage en réseau les uns et les autres ; les petits Villeneuvois peuvent se déplacer à Douai comme les petits Douaisiens peuvent se déplacer à Villeneuve d'Ascq. La première chose, qui me paraît facile à mettre en place, est donc de faire fonctionner convenablement le réseau entre les différentes structures départementales.

Je précise également que l'essentiel de ce qui va se réaliser sur le Douaisis est pris en charge par l'intercommunalité, Douaisis Agglo. Je verrais bien qu'il y ait sur une structure aussi particulière que le Forum des sciences un tour de table des financeurs où nous pourrions trouver, aux côtés du Département, la Région – sachant que la Région ne s'est d'ailleurs jamais totalement désintéressée du Forum et que, tous les ans, elle subventionne de manière assez importante des expositions du Forum – et la plus grande intercommunalité que nous ayons dans le département et qui est la Métropole européenne de Lille.

Je suis sûr que moi-même ou mes successeurs regarderons avec attention l'étude réalisée sur la volonté ou l'opportunité de mettre en place des travaux de remise en état, des travaux de substitution d'un nouveau planétarium à l'ancien planétarium, mais il faudra que nous regarderions également si, au niveau du Nord, ce qui se prépare à Douai n'est pas de nature à donner globalement satisfaction aux uns et aux autres, à condition que l'on retrouve un peu l'expérience de la mobilité. Je crois ne pas me tromper en disant que ce qui est réalisé à Douai sera supérieur à ce qui existe aujourd'hui à Villeneuve d'Ascq – mais il est vrai que, à Villeneuve d'Ascq, il y a un moment où nous ne sommes pas intervenus –, supérieur également à ce qui se trouve à Helfaut, dans le cadre de la Coupole d'Helfaut, ou à l'agglomération dunkerquoise qui était également bien placée sur ce type de dispositif.

Béatrice l'a dit, la première fois où nous avons parlé avec beaucoup de volontarisme de l'idée de moderniser, voire de remplacer le planétarium, c'est en 2011. EN 2011, c'était Patrick KANNER qui occupait ma place, il y a eu ensuite Didier MANIER et les dossiers n'avaient pas beaucoup avancé à l'époque.

Il est vrai que nous avons investi aussi beaucoup sur d'autres lieux. Je vous rappelle les travaux en cours à Matisse, les travaux en cours au Musée de Flandre, l'acquisition de Vaucelles, les travaux considérables en cours à Bavay avec la couverture du cryptoportique.

Je ne dis pas qu'il ne sera pas nécessaire de rénover totalement ou de remplacer le planétarium du Forum des sciences. Je pense qu'il faut d'abord s'accorder la respiration de regarder globalement, tous groupes confondus, les travaux qui seront réalisés dans l'étude dont Béatrice nous a présenté les principaux aspects.

J'ai beaucoup d'estime pour le Forum des sciences. J'ai beaucoup d'estime pour Madame ROBART qui en a pris la direction. Je pense que les problèmes de fonctionnement sont aujourd'hui en voie d'être réglés. Cela n'a pas toujours été simple au niveau des problèmes de fonctionnement et ce n'étaient pas des problèmes politiques puisque – je dis cela avec beaucoup de sympathie pour les uns et les autres –, on avait un directeur CGT et une majorité syndicale qui était de la même famille et qui, pourtant, avaient quelques difficultés à échanger. Aujourd'hui, il semble que l'on ait retrouvé un certain équilibre qui nous permettra sans doute d'avancer plus facilement demain que cela n'était possible hier.

Ceci dit, j'ai demandé à revoir les crédits que nous consacrons tous les ans au Forum. Ces crédits sont de l'ordre de 1,5 M€. Nous sommes donc bien présents sur le Forum des sciences. J'en ai d'ailleurs un supporter inconditionnel dans ma famille, qui triche – je l'avais dit aux autorités du Forum pour retirer ma responsabilité –, puisqu'il n'a théoriquement pas l'âge pour entrer et il triche sur son âge tellement il aime aller visiter les expositions du Forum, c'est un de mes petits-fils – pardon pour ces confidences.

Monsieur le Président MANIER.

M. MANIER.- Je voudrais faire un petit rappel. Il ne faudrait pas que l'on retombe dans les péchés originels qui nous ont amenés à la départementalisation du Forum des sciences. En effet, un des problèmes originels était justement qu'il y avait un multi-partenariat des collectivités par rapport à ce Forum des sciences et que, de fait, cela n'avancait pas, il n'y avait pas de garantie de pérennité du Forum des sciences. Je rappelle que, à l'origine, c'est une association appelée ALIAS qui avait pris en charge la construction du bâtiment du Forum et elle avait pensé au départ qu'il y aurait un investissement du ministère de l'époque qui n'a jamais eu lieu. Il y a donc eu un partage entre la Région qui possédait le terrain, la mairie de Villeneuve d'Ascq qui avait financé le grand escalier et le Département. C'est par rapport à cette paralysie qui était due à un multi-partenariat qu'il y a eu l'engagement du Département pour dire qu'il fallait sortir par le haut, que, dans le maillage des départements et de nos musées, la culture scientifique avait un rôle à jouer. Il faudrait que l'on soit vigilant pour ne pas retourner aux péchés originaux qui ont mené à la départementalisation en partie de ce projet.

M. le Président.- Merci, Président MANIER.

Je souhaite en tout cas que vous soyez extrêmement associés, vous-même et votre binôme Françoise MARTIN, sur les travaux qui permettront la présentation du rapport et sur le contenu du rapport. Cela me paraît tout à fait indispensable.

Je donne la parole à Arnaud DECAGNY pour le Groupe Union pour le Nord.

▪ **Politique de la ville**

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président mes chers collègues,

Le 14 novembre dernier, avec mes collègues Mickaël HIRIAUX et Bernard BAUDOUX, nous étions 11 maires du Nord à cosigner, aux côtés de plus de 100 maires et de présidents d'agglomération de toute la France et de toutes tendances politiques confondues, une lettre ouverte au Président de la République pour l'égalité républicaine de nos villes et nos quartiers populaires.

Trois ans après le discours du Président de la République à Tourcoing annonçant un grand plan de mobilisation nationale pour les quartiers populaires, notre lettre mettait l'accent sur le risque de décrochage républicain dans certains de nos quartiers, risque accru et que nous ressentons encore davantage aujourd'hui en cette période de crise sanitaire et qui débouchera sur une crise sociale et économique d'ampleur et sans précédent.

Dans nos quartiers, nous devons faire face à une paupérisation et une précarisation de plus en plus forte des habitants des quartiers en politique de la ville : hausse du chômage, décrochage scolaire, baisse des inscriptions dans les associations culturelles et sportives ou encore demandes d'aide alimentaire qui, souvent, font partie de notre quotidien d'élu local.

Monsieur le Président, nous savons tous que nous pouvons compter sur le Département, votre engagement et celui de l'ensemble de nos collègues vice-présidents afin d'accompagner les maires pour y faire face.

Vous nous l'avez dit, grâce aux politiques menées par le Département pour favoriser l'accès à l'emploi, le Nord est le département où la hausse du nombre d'allocataires du RSA est la plus faible.

L'aide alimentaire mise en œuvre par le Département, à hauteur de 1,9 M€ pour les deux périodes de confinement, a été très appréciée par les habitants de nos villes et de nos campagnes.

Notre politique de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme que nous allons adopter aujourd'hui est également un volet majeur pour ne pas laisser des situations se dégrader.

Bien que la liste des politiques départementales en faveur de nos quartiers et de leurs habitants soit encore longue, je terminerai uniquement par les moyens que nous avons mis en place pour le développement du numérique dans les collèges.

En outre, notre lettre ouverte au Président de la République a permis que l'État alloue 1 % du plan de relance gouvernemental aux quartiers prioritaires en politique de la ville, soit 1 Md€. Nous pouvons collectivement nous en féliciter.

En revanche, le Président de la République et le gouvernement n'ont pas retenu notre proposition d'installation du conseil national des solutions, cette instance de gouvernance qui aurait vocation à identifier, promouvoir et évaluer les solutions qui marchent sur le terrain en matière d'emploi, de citoyenneté, d'éducation, de mobilité, de logement ou encore de sécurité.

Je continue cependant d'être convaincu que, au regard des enjeux liés à la crise sanitaire, économique et sociale qui s'impose à nous et particulièrement dans les quartiers en politique de la ville, il nous est impérieux de revoir nos modèles de gouvernance sur les sujets que je viens d'énumérer.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous dire quels pourraient être le rôle et la place du Département pour une gouvernance de la politique de la ville renouvelée ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Arnaud DECAGNY.

Je donne la parole pour vous répondre à notre collègue vice-président Max-André PICK.

M. PICK.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, cher Arnaud DECAGNY, pour cette excellente question qui nous permet de parler de politique de la ville, ce qui n'est pas toujours l'habitude du Conseil départemental parce que, par sa présence au quotidien dans les quartiers, en particulier par le biais de ses travailleurs sociaux, nous avons rarement pris l'angle d'attaque des politiques de la ville pour évoquer ces sujets.

Vous avez rappelé l'appel de Grigny d'octobre 2017, les états généraux de la politique de la ville, rappelé également la venue du Président de la République à Roubaix-Tourcoing un mois plus tard proposant à Jean-Louis BORLOO de lui préparer un plan de reconquête des quartiers les plus en difficulté, plan que Jean-Louis BORLOO présenta au printemps 2018 et qui fut très rapidement rejeté par le Président de la République. Depuis, il faut bien le dire, pas grand-chose et, telle sœur Anne, les quartiers en politique de la ville attendent de voir ce qu'il va se passer.

D'où ce nouvel appel de nombreux élus locaux, mené à la fois par le Maire de Grigny, que connaît bien Monsieur BEAUCHAMP, et par le Maire de Roubaix, Guillaume DELBAR, que je connais personnellement assez bien. Cet appel proposait, comme l'a rappelé Arnaud DECAGNY, en particulier de participer au plan de relance à hauteur de 1 % (donc 1 Md€) pour ces quartiers prioritaires et proposait par ailleurs la création d'un comité national des solutions.

Le Premier ministre par visioconférence répondait ainsi au Maire de Roubaix le 23 novembre en donnant son accord pour le 1 % du plan de relance pour les quartiers en politique de la ville, mais, par contre, mettait de côté l'idée de la conférence nationale des solutions proposée.

Le 4 décembre, la ministre de la Ville, Madame Nadia HAI, est venue à Roubaix pour proposer une méthode sur le plan de relance par la création de comités régionaux de la relance et de comités territoriaux par arrondissement de la relance. Elle souhaitait que le conseil national des villes puisse être saisi. Malheureusement, si ce conseil national des villes était efficace, cela se saurait et depuis longtemps. Il est pourtant présidé par le Premier ministre qui n'a depuis plusieurs années jamais assisté à ces réunions et aux assemblées générales et rien de concret n'est finalement sorti de cette instance.

D'où l'idée proposée par des élus locaux, animés par le bon sens, de proposer un conseil national des solutions, c'est-à-dire une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques, de bonnes idées entre les territoires, car les territoires ont des idées et prennent des initiatives souvent heureuses qui pourraient être proposées à l'ensemble des autres territoires. Ce conseil national des solutions permettrait également de mettre en place enfin une véritable évaluation des politiques publiques dans les quartiers en politique de la ville.

Monsieur le Président, je vous propose que le Conseil départemental du Nord installe le premier conseil départemental des solutions de France permettant ainsi aux élus locaux de pouvoir discuter entre eux, d'échanger leurs bonnes pratiques et de faire remonter les meilleures initiatives au niveau national pour que l'ensemble des quartiers en politique de la ville puissent en bénéficier.

Nous sommes, nous, Conseil départemental du Nord, le leader des solidarités humaines. Soyons le leader de cette gouvernance des solidarités urbaines entre les quartiers en politique de la ville. C'est de notre compétence, c'est de notre devoir que de faire cette proposition.

Oui, le Département est là, partout, y compris dans ces quartiers en politique de la ville et le Département doit être encore plus là pour faciliter les échanges entre les élus locaux concernés par les quartiers en politique de la ville, d'où la création de ce conseil départemental des solutions.

Je vous propose que cela se passe au niveau de chaque arrondissement et que soit désigné dans chacun d'entre eux un conseiller départemental qui piloterait chacun de ces comités territoriaux.

Dans le contexte actuel, il est urgent que nous nous mobilisions pour trouver des solutions concrètes aux problèmes des Nordistes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Max-André PICK.

Deux mots pour dire que le Département n'est pas inerte sur la politique de la ville, vous l'avez d'ailleurs exprimé les uns et les autres, que ce soit dans sa politique de retour à l'emploi, dans la politique sociale, dans la création ou le développement d'UTPAS dans des secteurs difficiles ou que ce soit même parfois en termes d'investissement. Si nous reconstruisons par exemple le collège Chasse Royale sur Valenciennes, si nous y ajoutons un internat d'excellence, c'est bien parce que l'on se trouve dans un territoire de politique de la ville et à la demande de la municipalité car le collège Chasse Royale avait déjà été condamné par l'Éducation nationale à disparaître et c'est le Département qui a amené l'Éducation nationale à accepter, puisque nous prenions l'initiative de le reconstruire ou de réhabiliter très largement, de continuer à travailler pour que Chasse Royale retrouve toute sa place.

Lorsque j'étais allé à Coudekerque-Branche, j'avais discuté également avec le Principal du collège du Westhoek, petit collège peu fréquenté, sachant qu'il y a deux autres collèges sur Coudekerque. J'avais la même idée qu'avait l'Éducation nationale sur

Chasse Royale, c'était de faire en sorte que ce collège du Westhoek puisse fermer. Le maire s'y est opposé d'une manière très ferme pour les mêmes arguments. Le collège du Westhoek est dans son quartier politique de la ville. Il a effectivement des problématiques très particulières, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas donné suite à ce projet et, aujourd'hui, il faudrait peut-être que l'on réfléchisse là aussi à un internat d'excellence qui permette de revivifier au contraire ce secteur.

En revanche, nous ne sommes pas vraiment là pour nous occuper d'une tour qui doit être démolie – je dis n'importe quoi – à Loos, à la Bourgogne à Tourcoing, à Maubeuge ou ailleurs, même si la compétence de notre bailleur social Partenord peut dans ces cas-là être tout à fait mise à profit.

Sur la proposition que vous faites, je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire. Ne serait-il pas plus judicieux encore d'essayer de la faire à un niveau qui soit interdépartemental, peut-être seulement avec nos amis du Pas-de-Calais, peut-être avec l'ensemble des départements qui composent la région des Hauts-de-France, mais je présume que la politique de la ville existe partout, y compris dans l'Oise autour de Creil où il doit y avoir aussi pas mal de problèmes à gérer ? C'est à vous de me faire des propositions précises là-dessus. Je veux bien être votre interprète auprès du Président de Région, auprès des Présidents de Département si vous étiez intéressés par un élargissement. Sinon, nous commençons par démontrer le mouvement en marchant, en nous cantonnant dans un premier temps au Département du Nord.

Je serai heureux d'en reparler avec Max-André PICK, avec Arnaud DECAGNY et avec l'ensemble des élus qui sont concernés, élus lillois, élus roubaisiens, élus tourquennois, élus wattrelosiens. Là aussi, je ne veux pas que nous donnions beaucoup d'espérances et que, derrière, nous nous retrouvions dans une situation d'incapacité de faire face aux espoirs que nous aurions contribué à faire naître.

En tout cas, j'écoute et nous réfléchirons ensemble au fait de mettre rapidement en marche ce comité départemental des solutions – si j'ai bien compris –, de façon à ce que, au moins, le train soit sur les rails avant les échéances électorales à venir.

Je donne la parole au dernier orateur inscrit, Monsieur Bertrand RINGOT pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Mon cher collègue, vous avez la parole.

▪ **La situation du CIS de Gravelines et plus largement le maintien des effectifs dans les CIS autour de la question du « septième homme »**

M. RINGOT..- Bonjour à tous. Merci de me donner la parole, Monsieur le Président.

J'interviendrai sur le sujet du SDIS, service départemental d'incendie et de secours, du Nord.

Chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes, plus vite que tout acteur de l'urgence, que ce soit dans les métropoles, dans les villes et les villages de nos campagnes. Chaque jour, ils sont près de 40 000 sapeurs-pompiers professionnels et 190 000 sapeurs-pompiers volontaires à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou à l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.

Depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont toujours présents, toujours partants et toujours proches, mais surtout toujours là quand il faut.

Le nouveau schéma d'analyse et de couverture des risques (SDACR) a d'ailleurs soulevé ces différents points. Le rapport du Sénat de décembre 2019 sur la sécurité des sapeurs-pompiers ne dit d'ailleurs pas autre chose, en relevant toutefois l'insuffisance des moyens alloués aux sapeurs-pompiers compte tenu de l'augmentation et de la polyvalence de leurs missions.

Force est de constater que le SDIS du Nord est pleinement concerné par cette problématique récurrente des moyens humains. La baisse des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels a laissé des traces et, malgré une série de recrutements ces derniers mois, la situation demeure tendue. On a l'impression parfois que le lien de confiance indispensable est rompu.

En parallèle, nous sommes alertés sur la pression importante qui pèse sur les sapeurs-pompiers volontaires. Des témoignages nous sont par exemple remontés sur la difficulté à refuser une astreinte ou bien encore les difficultés accrues à cumuler cette activité avec sa propre activité professionnelle.

J'en viens donc au cœur de ma question, Monsieur le Président, avec depuis plusieurs semaines une mobilisation très forte des sapeurs-pompiers auprès de nos populations dans nos nombreux centres d'incendie et de secours qui dénoncent une baisse des effectifs. C'est le cas par exemple du CIS de Gravelines sur ma commune qui, pour rappel, couvre un territoire composé de cinq communes soit 22 500 habitants, du plus grand centre nucléaire de production d'électricité d'Europe de l'Ouest, d'un secteur industriel comprenant quatre sites Seveso et bientôt six avec le géant de la chimie SNF, mais également Clarebout, d'un secteur

autoroutier dense de 30 kilomètres, d'un secteur portuaire en pleine expansion, sans oublier les problématiques migratoires majeures dans ce secteur.

L'évolution des effectifs des sapeurs-pompiers ne correspond donc plus malheureusement à ces risques. Aujourd'hui, six sapeurs-pompiers professionnels doivent gérer les nuits, les week-ends et jours fériés alors qu'ils étaient encore neuf en 2010 et sept au 1^{er} janvier 2019. Le CIS de Gravelines, afin de pouvoir répondre aux appels d'urgence, n'a donc pas d'autre choix que de faire appel à ses pompiers volontaires, certes compétents et motivés, qui assurent leur engagement citoyen au service des populations avec des astreintes de plus en plus fréquentes. Ce rythme ne peut être compatible dans la durée avec leur métier qu'ils continuent d'exercer.

Au-delà du seul CIS de Gravelines, d'autres CIS sont concernés par ces problèmes d'effectif et notamment par cette question de la suppression du septième homme, c'est-à-dire celui qui reste sur place pour garder la caserne, gérer les appels aux sapeurs-pompiers volontaires, accueillir les personnels appelés lors des astreintes. La suppression de ce septième homme serait actée dans 11 casernes du département, malgré une expérimentation – me dit-on – aux résultats controversés.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir examiner à nouveau cette décision et d'y surseoir si possible.

Au-delà, vous comprenez que la question concerne plus largement celle des effectifs au sein du SDIS du Nord et du dialogue social pour le moins compliqué. Que comptez-vous faire, Monsieur le Président, pour consolider le fonctionnement des CIS concernés ? Pouvez-vous vous engager à surseoir à cette décision de supprimer ce septième homme afin d'étudier d'autres alternatives ?

Plus largement, comment comptez-vous renouer le dialogue social avec les sapeurs-pompiers ? Cela nous semble indispensable dans nos cantons et sur le terrain.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, mon cher collègue.

Je donne la parole pour vous répondre à notre excellent président du conseil d'administration du SDIS, Jacques HOUSSIN.

M. HOUSSIN.- Merci, Monsieur le Président.

Merci à Monsieur RINGOT de me poser cette question qui me permet de lui apporter quelques précisions en public.

Comme il le sait, l'organisation opérationnelle du SDIS est basée sur le modèle national de la sécurité civile dont la richesse se porte sur la complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels placés en régime de garde dans les unités opérationnelles les plus importantes et les sapeurs-pompiers volontaires principalement en position d'astreinte, susceptibles de rejoindre leur centre de secours dans les plus brefs délais. En cas d'opérations nécessitant l'engagement de la totalité de l'effectif en garde, voire plus, le complément de la réponse opérationnelle est assuré par les sapeurs-pompiers volontaires du CIS qui sont en astreinte. Pour les interventions qui dépassent la capacité opérationnelle du centre de secours, il est fait appel aux CIS de proximité, voire aux moyens spécialisés du département en fonction du sinistre.

Chaque année, l'effectif de garde des CIS est révisé afin d'adapter finement les moyens aux enjeux de chaque territoire et en tenant compte de la variation sensible d'activité entre la période de jour et celle de nuit.

À cette analyse, est venue s'ajouter cette année la concrétisation d'un projet visant à une meilleure sécurisation des bâtiments du SDIS, non seulement pour améliorer la qualité de vie en service, mais également pour protéger nos centres d'incendie et de secours par rapport aux risques d'attentat.

Aussi, jusqu'à présent, une dérogation était accordée aux centres de secours dont l'effectif nécessaire est de six sapeurs-pompiers de garde la nuit d'ajouter un personnel pour pallier ces questions de sécurité. À compter de 2021, lorsque les effectifs de garde seront tous engagés sur intervention, soit en moyenne d'une à deux fois par semaine, la fonction de stationnaire sera assurée par un sapeur-pompier volontaire d'astreinte qui sera déclenché immédiatement.

Ainsi, je tiens à réaffirmer tout votre attachement, Monsieur le Président, celui des administrateurs et de moi-même à préserver un service de qualité à l'attention de tous nos concitoyens dans le respect de la maîtrise budgétaire, mais j'en veux pour preuve le SDACR qui a été adopté en juin dernier et qui fixe le délai moyen des secours à 15 minutes sur l'ensemble du territoire départemental.

Je voulais le rappeler, comme vous vous y étiez engagé, les effectifs seront à 2 146 à la fin de l'année, ils remontent. La question est ici de ne pas bloquer un sapeur-pompier professionnel comme stationnaire, mais, au contraire, de pouvoir avoir toutes nos forces qui puissent intervenir en cas de besoins d'intervention et non pas de faire uniquement de la garde de bâtiments.

Voilà, Monsieur le Président, les réponses que je pouvais apporter à la question de Monsieur RINGOT.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS, merci cher collègue.

Il faut en prendre et en laisser sur ces problèmes de sapeurs-pompiers et notamment de sapeurs-pompiers professionnels.

J'aimerais que notre collègue RINGOT prenne le temps de lire le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le SDIS où il est écrit en toutes lettres – peut-être sont-ils des intellectuels financiers en méconnaissance totale des problèmes de la réalité, mais je ne le crois pas – que nous avons trop d'effectif du SDIS dans le département du Nord et ils recommandaient au président du conseil d'administration que j'étais alors de diminuer les effectifs. Je n'ai pas suivi les propositions qui étaient faites, mais je suis bien conscient que, si on fait le rapport entre notre département et d'autres départements, nous avons une présence de sapeurs-pompiers professionnels sans aucune comparaison en pourcentage avec ce qu'il se passe ailleurs et, en corrélation, une présence de sapeurs-pompiers volontaires qui est insuffisante.

Je ne reviendrai pas sur les différences de salaires considérables entre les fonctionnaires territoriaux et les agents du SDIS. Je rappelle que, aujourd'hui, la différence de revenu net mensuel est de 800 € depuis que l'on a porté à 25 % la prime de feu. Je ne pense pas que ces personnels soient aujourd'hui les personnels les plus à plaindre de la fonction publique. C'est en tout cas mon intime conviction.

En revanche, je discutais il y a quelques jours avec le Président du Conseil départemental de l'Aisne, lequel me parlait d'une idée que j'ai trouvé intéressante pour faciliter le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires dans les communes, je demande donc à Jacques HOUSSIN et au conseil d'administration du SDIS de s'en emparer. Lorsque j'étais maire d'une commune aussi confortable à gérer que la commune de Gravelines d'ailleurs, ce qui fait une certaine solidarité entre le maire de Gravelines et moi-même, ce ne sont pas les communes les plus pauvres du département, nous avions un nombre très important de sapeurs-pompiers volontaires dans nos effectifs communaux, ce qui était une aide considérable pour le fonctionnement du service d'incendie et de secours. Aujourd'hui, il y en a beaucoup moins parce que la situation des communes est devenue plus difficile qu'elle ne l'était il y a 20 ou 30 ans et que les maires hésitent à s'entourer de manière aussi importante de sapeurs-pompiers volontaires. Or, c'était quand même parmi les sapeurs-pompiers volontaires ceux des communes qui étaient souvent les plus disponibles pour intervenir extrêmement rapidement. Dans l'Aisne, ils prévoient qu'une prime soit accordée par sapeur-pompier volontaire embauché par les communes ; si je me souviens bien, il s'agit d'une prime de 3 600 €. Je trouve que l'idée n'est pas stupide et qu'il faudrait peut-être que l'on réfléchisse à ce moyen supplémentaire d'abonder le nombre de sapeurs-pompiers volontaires.

Je crois que, si nous voulons gérer ce Département d'une manière qui demeure une manière convenable, efficace à l'issue des élections quels que soient les résultats de celles-ci, il faudra développer le volontariat. Le volontariat, c'est la plus belle des écoles de citoyenneté et je pense que la solution du développement du volontariat est certainement une solution plus opérationnelle que l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels.

Je dis en outre que nous n'avons pas augmenté le nombre des PATS, des personnels administratifs, techniques et de service. Je disais par exemple à Monsieur le Préfet que j'avais 500 PATS pour gérer la situation de 2000 sapeurs-pompiers professionnels, mon collègue de Gravelines trouve peut-être cela bien, je trouve que c'était vraiment beaucoup.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de cette séance.

La parole est à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER pour nous parler du Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord.

Nous aurons ensuite les interventions des groupes politiques.

Ma chère Béatrice, tu as la parole pour le temps que tu veux.

1) POINT PRINCIPAL

0.1 Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- J'essaierai de me limiter à l'essentiel, mais la lecture, c'est l'essentiel.

Dans une commune, une médiathèque peut être un équipement à vocations multiples, on appelle cela un troisième lieu, après le premier lieu, la maison, et le deuxième lieu, le travail ou l'école. Ce lieu à vocations multiples peut être à la fois le centre de la vie culturelle de proximité, un espace d'étude, d'apprentissage, de ressources, un endroit convivial avec un rôle social de rencontre et d'échange et même d'accueil des familles.

Mais, une médiathèque dans une autre commune peut être une bibliothèque, un lieu beaucoup plus modeste mais tout aussi indispensable à la vie d'un village.

D'où la nécessité pour nous, au niveau culturel, de créer et de fabriquer ce schéma départemental de développement de la lecture publique. Il écrit la feuille de route de la médiathèque départementale pour les cinq années à venir, 2021 à 2026.

L'ambition est de mettre en place un circuit court culturel – les circuits courts sont à la mode, pourquoi pas pour la culture –, c'est-à-dire de proposer à tous les Nordistes où qu'ils habitent une offre de lecture publique de qualité, de proximité et diversifiée.

Ce schéma part de plusieurs constats :

- On constate d'abord des disparités territoriales, elles sont nombreuses dans notre département et elles ne concernent pas que la culture ni la lecture.
- Deuxième constat, les bibliothèques et les médiathèques sont les lieux d'excellence de la vie culturelle de proximité, ce sont les équipements culturels les plus nombreux du département. 346 communes sont partenaires de la MdN.
- Il existe cependant des disparités, à la fois dans la répartition géographique, mais aussi dans la qualité des équipements et dans leurs modes de fonctionnement qui reposent sur le dynamisme, l'énergie, les compétences de 1 500 bénévoles et 450 salariés dans les bibliothèques, et aussi sur la compétence des 71 agents de la médiathèque départementale.

Forte de ces constats, la MdN propose un nouveau schéma de développement qui se décline en cinq grands axes :

- Le premier est de conforter le maillage dans les territoires pour les organiser, accompagner les mutations et tenir compte des nouveaux usages des habitants.
- Le deuxième axe est de favoriser l'émergence des réseaux de bibliothèques en sollicitant les intercommunalités et susciter des projets de lecture publique.
- Le troisième axe est d'accroître les liens entre les services sociaux, éducatifs et culturels du département pour et avec les publics prioritaires du département, de collaborer avec la délégation Innovation du Vice-président Bruno FICHEUX dans le cadre de l'inclusion numérique, avec la délégation Education de Joëlle COTENYE dans le cadre de sa politique numérique dans les collèges et aussi avec tous les services sociaux du Département qui côtoient les Nordistes les plus éloignés de la culture.

- Le quatrième axe est de développer une expertise innovante dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, une des priorités de mon mandat.

Je souhaite faire un focus sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme sur laquelle nous avons déjà travaillé, mais c'est la priorité de ma délégation. C'est un sujet difficile car les causes sont multiples et, donc, les solutions sont multiples.

L'un des problèmes, c'est que les personnes qui ont des difficultés avec la lecture utilisent bien des stratagèmes pour cacher ce qu'on peut appeler leur « handicap ». On estime que 11 % des Nordistes sont illettrés, que 20 % des bénéficiaires du RSA le sont et que 25 % des Nordistes seraient en situation d'illectronisme alors que l'utilisation d'un ordinateur devient de plus en plus indispensable.

Une chargée de mission a déjà été recrutée pour étudier et trouver des solutions à cette situation et il faut d'abord développer les actions de prévention de l'illettrisme. Par exemple, l'opération « premières pages » pour les jeunes enfants, le dispositif « un livre à soi » qui s'adresse aux parents en difficulté d'accès à la lecture.

Il faut développer les partenariats – et ils sont nombreux – avec les IME, les maisons d'arrêt, les missions locales, les hôpitaux, les crèches, les centres sociaux, bien sûr avec l'Éducation nationale et les organismes de formation.

Des formations spécifiques dans les territoires seront d'ailleurs organisées à l'intention des bénévoles et des salariés des bibliothèques.

La MdN a obtenu la labellisation « facile à lire ». Des espaces édition jeunesse accessibles pour les enfants de 4 à 12 ans en situation de handicap ou souffrant de troubles DIF sont expérimentés et seront développés.

Vous voyez donc que la MdN et ses agents s'adaptent à tous ceux qui ont des difficultés avec la lecture. La même stratégie sera appliquée pour l'illectronisme. Pour cela, nous déposerons un dossier BNR (bibliothèque numérique de référence) courant 2021 auprès du ministère de la Culture pour sa labellisation et l'obtention d'une subvention d'environ 50 % du programme estimé à 1,5 M€ sur trois ans. Ce programme accompagnera l'aménagement numérique du territoire et réduira les inégalités face à l'accès au numérique et à la culture.

- Le cinquième objectif de ce schéma est de rendre plus lisible l'action de la MdN sur les territoires et au sein des services du Département. Autrefois, c'est-à-dire il y a plus de cinq ans, les bibliobus du département qui sillonnaient les routes du département ont été supprimés. Ils étaient nécessaires et contribuaient à diffuser la lecture en milieu rural et aussi à faire connaître la médiathèque départementale.

Comme le disait Monsieur le Président tout à l'heure, avec la création des Maisons France Services et la mise en route des maisons bleues ou des camions bleus, la possibilité de transport des œuvres et documents par les camions faciliterait le travail des bibliothécaires qui n'auraient plus à se déplacer à Hellemy, Bailleul, Caudry ou Le Quesnoy, les antennes de la médiathèque. Ce service permettrait à la MdN de rendre service et de se faire mieux connaître dans les territoires.

Le schéma départemental de la lecture publique que je viens de vous présenter est le premier jalon d'un large projet de renouveau et de dynamisation de la lecture publique.

Je remercie Emmanuelle KALFA, directrice de la MdN, et tous les agents de la médiathèque pour leur investissement dans la construction de ce schéma et je leur fais confiance pour le mener à bien.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup, Béatrice.

Tu reprendras la parole après les interventions des groupes.

Olivier HENNO pour le Groupe Union pour le Nord va être le premier intervenant.

Mon cher Olivier, tu as la parole.

M. HENNO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Mes premiers mots seront pour saluer le choix du Président d'organiser ce débat sur le schéma départemental de lecture publique et, en même temps, pour saluer le travail de la Vice-présidente Béatrice DESCAMPS. Il est sérieux et apprécié sur le terrain.

Ce choix de ce débat est heureux à une époque où certains peuvent être tentés de considérer la culture, les librairies, la lecture, les livres comme non essentiels. On ne le répétera jamais assez, la lecture, comme la culture, n'est ni un luxe, ni un superflu, elle est de première nécessité.

En ces temps difficiles, elle n'est pas qu'un refuge ou une consolation, elle est la condition même de notre civilisation, sans oublier qu'elle est aussi un enjeu de la démocratie.

C'est parce qu'elle est aussi nécessaire à l'homme que le travail, la nourriture, le logement, la santé qu'elle a une dimension capitale à tous les niveaux de l'intervention publique et notamment du département du Nord.

Choix heureux aussi pour l'affirmation de la place du Département du Nord dans la vie quotidienne des Nordistes. Le Département, même si ce sont des compétences fondamentales, ne se réduit pas aux seules solidarités humaines ou solidarités territoriales. Le Département a de nombreuses compétences.

Ainsi, le Département est un acteur essentiel en ce qui concerne la décentralisation culturelle. Les musées sont un exemple – le Président l'a dit dans ses communications –, je pense au MusVerre, au Musée Matisse, au Musée de Cassel, à Bavay et beaucoup d'autres choses. Vont s'y ajouter d'ailleurs – et nous saluons cette volonté en la matière – l'Abbaye de Vaucelles ou encore la Maison natale du Général de Gaulle qui vont prendre une place encore plus importante.

Si les musées sont un exemple, la lecture publique en est un autre tout aussi essentiel. Chère Béatrice, laisse-nous te dire que nous avons eu beaucoup de fierté, les élus du groupe UPN, de découvrir cette délibération particulièrement ambitieuse et qui donne tout son sens à notre stratégie départementale en faveur des bibliothèques publiques.

Choix non seulement heureux, mais nécessaire, voire indispensable enfin parce que le livre et la lecture connaissent une crise très violente. Le ministère de la Culture évalue à moins 23 % la perte pour le livre sur la seule année 2020, bibliothèques et librairies. Nous pourrions nous rassurer en évoquant la question du confinement. Malheureusement, la santé insolente des jeux vidéo, qui sur la même période 2020 par rapport 2019 connaissent une croissance de 18 %, démontre que cette crise de la lecture n'est pas seulement conjoncturelle, mais qu'elle est surtout structurelle. Pour toutes ces raisons, cette délibération est essentielle. Le livre classique, voire le livre numérique doivent conserver droit de cité.

Avec le développement du numérique et d'internet, tout a changé. Le savoir est à portée de main, de pouce même puis-je dire sur l'ensemble de nos Smartphone et, s'il y a le problème de l'illettrisme, il y a aussi maintenant le problème de l'illectronisme qui crée une véritable fracture sociale. Cependant, cela ne signifie pas la fin du livre, mais cela rend ses usages différents. Bien sûr, le livre reste un objet important dans la vie de nos concitoyens.

En étudiant cette délibération et en préparant mon intervention, j'ai relu le rapport sur l'évolution de la lecture publique qui s'appelle « Voyage au cœur des bibliothèques » d'Erik ORSENNNA et de Noël CORBIN. Leur travail a été salué et je voudrais juste citer une partie du rapport. « *Notre pays est riche de plus de 16 500 lieux, bibliothèques ou coins de lecture où des livres attendent notre bon plaisir, de la médiathèque géante et flambant neuve au petit rez-de-chaussée d'un local municipal ; 16 500 lieux de rencontre avec ce savoir infini qu'offre la lecture, 16 500 possibilités de se choisir un voyage vers l'un des incomparables royaumes de l'imaginaire, 16 500 points où se tisse ou se retisse l'unité de notre pays. Ce réseau est un trésor fragile, prenons-en d'autant plus soin que son rôle ne cesse de s'étendre* ». C'est un texte que j'ai trouvé particulièrement émouvant et qui nous rappelle l'importance de traiter nos bibliothèques publiques comme des lieux essentiels de notre politique départementale.

Aujourd'hui, leur fonction concerne aussi la formation du personnel et le Département du Nord l'a compris.

Cette délibération reprend cinq axes qui mettent parfaitement en lumière cette ambition.

- Le premier, conforter le maillage territorial, accompagner les mutations et tenir compte des nouveaux usages des habitants. Cela le symbolise parfaitement. Bien évidemment, les bibliothèques doivent en effet s'adapter à ces demandes nouvelles des citoyens.

- Le second axe consiste à favoriser et accompagner l'émergence des réseaux de bibliothèques. Je l'ai dit et on l'a bien perçu en écoutant la présentation de notre Vice-présidente, la lecture publique est un enjeu de politique culturelle très important pour le Département, mais aussi pour les communes et les intercommunalités. La bibliothèque reste le premier équipement culturel de proximité et, comme tu l'as dit, Béatrice, on parle maintenant de tiers lieux.

L'objectif écrit et répété de faire en sorte que chaque Nordiste ait accès à une offre culturelle de qualité, quel que soit le lieu où il vit, est essentiel. L'idée d'impulser le circuit court – nous avons trouvé cette idée très juste –, avec notamment pour chaque habitant la possibilité de profiter d'une bibliothèque à moins de 15 minutes de chez lui en voiture, en mobylette ou même en trottinette puisque les déplacements sont maintenant divers.

- Je le disais en introduction – c'est le troisième axe de ce rapport –, la bibliothèque n'est pas seulement le livre, c'est aussi un lien social et un accès à la culture et à l'éducation. Les exemples qui illustrent cette transformation des bibliothèques en espaces de démocratie sociale et culturelle sont très nombreux. Elles sont devenues – pour prendre une expression de Noël CORBIN – des ponts avancés de la politique culturelle dans les territoires.

La bibliothèque du XXIe siècle a un rôle multiple, elle est polyvalente et elle accueille tous les médias et tous les publics, notamment les plus fragiles. Arnaud DECAGNY y a fait allusion tout à l'heure dans sa question. Elle constitue un équipement culturel accessible et ouvert sur le monde, elle est en lien avec les collègues, les centres sociaux et les associations.

- Le quatrième axe de cette délibération concerne la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Cette question de fracture numérique est évidemment au cœur de nos préoccupations sociales. Pour ce faire, nous allons nous appuyer pleinement sur la médiathèque départementale. Notre Vice-présidente dit dans son rapport la volonté de créer une marque « MdN » pour mieux faire connaître cette médiathèque départementale.

Enfin, mes chers collègues, pour conclure, je souhaitais terminer par une citation et une remarque qui me tient particulièrement à cœur.

André MALRAUX disait que la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert. Je crois que c'est exactement l'esprit de cette belle délibération. Il est de notre devoir d'être ambitieux dans notre politique culturelle et d'aller partout sur nos territoires pour la rendre accessible.

Enfin, une remarque plus personnelle : en tant que parlementaire du Nord, je serai particulièrement vigilant pour sécuriser sur le plan juridique cette compétence départementale de lecture publique, puisque nous allons bientôt connaître le projet de loi 3D qui va être présenté en conseil des ministres et sera débattu au Parlement en début d'année.

Monsieur le Président, vous avez dit lors de vos communications que nous étions les champions de France du retour à l'emploi des allocataires du RSA. Je crois que l'on peut reprendre cette image et dire que, avec cette délibération, le Département du Nord va gagner la coupe de France de la lecture publique.

Chers collègues, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, bien évidemment, le groupe UPN votera cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président.- Et si les deux étaient en synergie, mon cher Olivier...

Merci à toi.

Je donne la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Vous avez la parole, ma chère collègue.

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

En complément de l'enseignement scolaire et de l'action de l'État, les collectivités à chaque niveau institutionnel, Régions, Départements, Intercommunalités et Communes, mettent, pour ne pas dire doivent mettre, en œuvre une démocratisation culturelle par le biais de divers mécanismes.

Sans être exhaustive, la diffusion de supports culturels, les animations, les événements culturels, médiations, rencontres avec les auteurs, salons du livre, les rencontres professionnelles en sont quelques exemples. L'usage est de regrouper l'ensemble de ces dispositifs sous le vocable « lecture publique ».

C'est sous le Front populaire que les premières actions d'envergure sont entreprises, comme la mise en circulation des bibliobus, mais il faut attendre 1945 pour qu'une réelle politique de lecture publique soit lancée par l'État. C'est notamment l'ordonnance du 2 novembre de cette même année qui crée les bibliothèques centrales de prêt destinées à ravitailler les communes de moins de 15 000 habitants.

Dans le sillage de cette démarche initiée, je le rappelle, dans un pays en ruine, nous sommes amenés aujourd'hui à fixer l'action et l'ambition de notre Département en matière de lecture publique pour les cinq prochaines années ; démarche ô combien importante pour le Département, mais aussi pour les Nordistes, car la lecture publique agit pour la vitalité et la cohésion de notre territoire et l'épanouissement de ses habitants.

La bibliothèque est une pratique et on pratique la bibliothèque comme on pratique un sport, toujours en mouvement. Cette phrase fait de la bibliothèque non pas l'outil d'une politique théorique, mais bien d'une pratique largement définie par les publics qui s'en emparent à leur manière, et pas seulement pour lire.

Bien sûr que les usagers et usagères recourent à la lecture quand ils viennent à la bibliothèque, ne serait-ce que pour lire un dépliant, un journal, une affiche ou même des notes de cours, mais leur visite ne se réduit pas à cette pratique. Ils entrent dans des mondes, ils prennent part à la vie collective.

Alberto MANGUEL a dit : « *Comme la plupart des amours, l'amour des bibliothèques s'apprend. Nul ne peut savoir d'instinct lorsqu'il fait ses premiers pas dans une salle peuplée de livres comment se comporter, ce qu'on attend de lui, ce qui est promis et ce qui est autorisé* ».

En effet, les bibliothèques ne visent pas qu'à promouvoir la lecture, mais participent à la socialisation de chacun, à la construction et à l'animation pour tous. À quoi il faut ajouter, hors approche consumériste, que la culture constitue un facteur non négligeable de cohésion sociale. Les différents acteurs de la lecture publique par la mise à disposition de multiples documents favorisent ainsi l'accès à la connaissance et aident surtout à développer l'esprit critique. Le Département doit dans ce cadre impulser une démarche plus qu'ambitieuse pour tous les Nordistes parfois dans de très grandes difficultés.

Avant tout, il me paraît important de rappeler les quelques éléments de contexte pour notre département : 648 communes, 385 équipements de lecture publique dont 170 dans l'espace rural. Nous pouvons nous féliciter que la plupart des bibliothèques et médiathèques du département fassent partie du réseau de la MdN ; noter aussi le rôle essentiel des bénévoles dans ces équipements, plus prégnant dans les secteurs ruraux bien sûr que dans les arrondissements plus urbanisés comme ceux de Lille et Valenciennes, même si, au sein même de ces territoires, de grandes disparités demeurent :

- Disparition du bibliobus qui a malheureusement éloigné la MdN des plus petits établissements qui en ont le plus besoin et qui, pour certains, se sont parfois repliés sur eux-mêmes.
- Faible variété des fonds quasi exclusivement composés de livres imprimés.
- L'arrivée sur le champ de lecture publique des intercommunalités qui a largement modifié les choses.
- De vastes pans du territoire confrontés aux problématiques sociales, scolaires, d'illettrisme et d'illectronisme.

De façon générale, les ambitions affichées dans ce schéma sont justes et redéfinir le rôle et la place de la MdN devenait essentiel.

Quelques remarques émergent toutefois.

Tout d'abord, sur les problématiques de l'illettrisme et de l'illectronisme, d'ailleurs fondamentalement liées l'une à l'autre, je me permets d'en rappeler la définition.

L'illettrisme qualifie la situation de personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Comme le souligne le rapport Orsenna – que j'ai lu également, Monsieur HENNO – de février 2018, l'illettrisme empêche l'accès à la culture et, par là même, aux bibliothèques. C'est aussi un facteur de désintégration sociale. Il prive des droits les plus élémentaires en ayant des conséquences sur l'accès aux soins, à l'emploi, à la culture et, bien sûr, à la citoyenneté. Au-delà des actions départementales, les politiques menées au sein de l'Éducation nationale doivent être réinterrogées car elles portent une grande responsabilité dans ce développement de l'illettrisme.

Enfin, pas moins d'un Nordiste sur six est concerné par l'illectronisme, véritable handicap dans une société qui ne jure plus aujourd'hui que par les relations numériques, phénomène exacerbé par la crise de la Covid-19.

Certes, vous évoquez l'illettrisme comme un objectif de travail et nous nous en félicitons. Cependant, il n'est pas suffisamment développé. Comment concrètement le Département agira-t-il sur le phénomène ? Au regard de la compétence sociale du Département, cela pourrait presque constituer le cœur de cette politique.

L'idée de développer une expertise innovante dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est louable, mais insuffisante. Il faudrait dégager des moyens propres.

Un exemple : à ce jour, a-t-on spécifiquement fléché une ligne budgétaire pour lutter contre l'illettrisme auprès des allocataires du RSA ? C'est une piste de travail pour une action ciblée efficace à explorer sans doute.

De la même façon, le lien avec les publics prioritaires du Département est peu développé dans ce rapport. L'état des lieux ne permet pas d'appréhender les liens actuels et les futures évolutions envisagées avec la protection de l'enfance, les personnes âgées, handicapées et publics en insertion ou même les collégiens.

Par exemple sur ces derniers, quels sont les échanges, s'ils existent, entre les fonds existant dans les collèges et les fonds de la MdN ? S'ils n'existent pas, ne pourrait-on pas développer cet axe de travail qui bénéficierait aux plus jeunes pour préparer l'avenir ?

La politique documentaire doit prendre en compte l'évolution et réfléchir aussi à mettre en adéquation les fonds des bibliothèques et les goûts des lecteurs ou des futurs lecteurs. La MdN doit s'adapter aux besoins du XXI^e siècle.

Dans la même dynamique, pourquoi ne pas développer des fonds spécialisés qui pourraient s'adresser à des publics cibles comme les étudiants ou les chercheurs, en particulier dans les espaces ruraux ?

Enfin, quelle sera la politique numérique précisément ?

En ce qui concerne les équipements et le personnel, le besoin de rénovation des équipements est relevé. Il ne nous semble pas trouver de traduction dans l'accompagnement dispensé par le Département qui semble davantage se positionner sur la création de nouveaux équipements dans certains territoires seulement.

Les subventions d'investissement ne sont pas sur des lignes spécifiques « culture », mais sur des dispositifs plus généraux, les projets structurants et l'ADVB. Nous pourrions considérer que cela ne constitue pas un problème en soi, sauf que les projets

peuvent se retrouver en concurrence avec d'autres et le culturel n'apparaît malheureusement pas souvent comme un champ prioritaire. La transversalité a ses limites et notre collectivité doit pouvoir mettre en place des dispositifs incitatifs et ciblés.

Deux contrats d'objectifs sont proposés et construits pour être conclus avec les communes. Quid des intercommunalités, acteurs importants de cette politique de lecture publique ?

Pourquoi deux niveaux de contrats ? À quoi correspond cette différence ? À la taille de l'équipement et donc celui de la salle de la commune ? Qui décide du niveau à retenir ? Où se placent là-dedans les plus petits équipements ? Comment contribuer par l'action de la MdN à leur pérennisation ? Cela signifie-t-il que la relation avec les intercommunalités ne fera pas l'objet d'une contractualisation ? Car, avouons-le, les objectifs de surfaces, de budgets ou de personnels seront un problème pour certaines communes. Prenons un exemple que je connais bien, celui de la ville de Roeulx, avec une bibliothèque d'environ 70 m², ce qui l'exclut d'un futur conventionnement avec la MdN alors que, actuellement, c'est le cas, et ses visiteurs ne vont pas tous dans les plus grandes médiathèques alentour. C'est la proximité culturelle qui est ici questionnée.

Actuellement, les évaluations des surfaces et équilibres agents territoriaux/bénévoles sont retenues à l'échelle de l'agglomération. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Les critères imposés impliqueraient l'absence de liens MdN - petits équipements. Nous nous éloignons encore de l'habitant ; surtout que la ruralité est une notion qui reste à préciser lorsqu'on voit que les alentours de Maubeuge ou d'Avesnes-sur-Helpe ne sont pas retenus.

Par ailleurs, la disparition du bibliobus – vous l'avez évoqué, Madame la Vice-présidente – a déjà éloigné la MdN du cœur de cible, les plus petits établissements, de ce que vous appelez à mon sens de façon erronée, car la culture n'est pas un bien de consommation, « le circuit court culturel ». L'utilisation de cet outil mériterait d'être questionnée aujourd'hui, mais vous y avez déjà contribué.

Tout comme la situation des bénévoles et le rapport essentiel dans le réseau de lecture publique du département, en particulier dans les zones rurales, le rôle de formation et d'accompagnement de la MdN devra être renforcé à leur égard.

Le prêt d'ouvrages, régi par des conditions de rythme, de volume et de contraintes de livraison, doit tout autant être revu car souvent incompatible avec le fonctionnement des plus petites structures.

Enfin, pour les aides en direction des partenaires, le document ne donne aucune idée des volumes financiers qui sont ou seront destinés à ces soutiens, à savoir le financement des postes de coordinateur, les actions culturelles, les collections, le développement et la médiation numérique, et le contrat départemental de lecture itinérante sur lequel des précisions seront à fournir tant aux élus qu'aux professionnels.

En conclusion, à l'échelle du département, d'un arrondissement ou juste d'une agglomération, les besoins des populations en matière de lecture sont très divers. C'est pourquoi ce schéma départemental, au-delà des bonnes intentions, nécessitera d'être affiné pour répondre aux ambitions que notre assemblée souhaite fixer à la MdN et au réseau de lecture publique départemental.

La prise en compte des spécificités de chacun est essentielle pour une action ciblée, efficace, à la hauteur des enjeux. Amener la culture au plus près des habitants ne sera pas tâche aisée. Les agents de la MdN sont des personnels impliqués et convaincus. À nous de leur donner les moyens de mener à bien une politique de lecture publique ambitieuse.

Notre groupe votera ce schéma si, Monsieur le Président, vous pouvez nous assurer que tout sera mis en œuvre pour la continuité des bibliothèques et des points lecture dans les communes rurales.

Par ailleurs, les coopérations devront être librement consenties. Les maires ne doivent pas être contraints, par des conditions de contractualisation impossibles, de fermer notamment les plus petites structures qui dépendent largement des fonds et de la collaboration de la MdN pour la fidélisation de leurs visiteurs. La mise en place de points d'étape réguliers pourra aussi évaluer l'impact réel sur le terrain de ces décisions et l'éventuelle nécessité de les réajuster.

Enfin, je profite – pardonnez-moi – de cette tribune, Monsieur le Président, pour exprimer notre colère face au mépris du gouvernement au regard du monde de la culture. Les acteurs du monde culturel souffrent énormément aujourd'hui malgré les aides. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est de pouvoir travailler normalement. Tout a été mis en œuvre pour respecter les contraintes sanitaires. La décision de jeudi dernier de maintenir la fermeture des établissements culturels est tout bonnement incompréhensible, surtout lorsque les temples de la consommation restent ouverts. Les acteurs culturels sont responsables, il faut cesser d'infantiliser les Français et les laisser agir et travailler. Les résultats de ces fermetures administratives auront des conséquences irréversibles. La culture est une part de notre humanité et nous devons la défendre, défendre la culture sous toutes ses formes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue, de votre intervention qui ouvre des perspectives intéressantes.

Dernier orateur inscrit, notre collègue Roméo RAGAZZO pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen. Je lui donne volontiers la parole.

M. RAGAZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Nous attendions depuis un certain temps ce nouveau schéma pour la médiathèque départementale. Je souhaite rappeler que, au nom de mon groupe, j'avais posé la question des moyens et du projet de la médiathèque en séance plénière du 14 décembre 2018 à l'occasion des questions d'actualité, il y a tout juste trois ans. Je soulignais à l'époque l'importance pour le réseau d'évoluer, de s'adapter aux pratiques culturelles des différents publics et de prendre en compte les nouveaux enjeux, notamment l'enjeu numérique, mais aussi de renforcer son maillage territorial.

Le rapport d'aujourd'hui met d'ailleurs en exergue que, avec la suppression des bibliobus – je cite – « ne plus aller sur les territoires a entraîné une perte de prêts de documents de 38 % et un manque de visibilité pour nos partenaires. Les bibliothèques les plus enclavées et les moins qualifiées se sont repliées et n'ont pas pu offrir de nouveaux types de services adaptés aux nouveaux besoins de la population ».

Par conséquent, je me réjouis que la médiathèque du Nord dispose enfin d'une feuille de route qui va lui donner un nouveau départ.

La lecture publique croise de nombreux enjeux liés aux solidarités humaines et territoriales, cœur de mission de notre département.

Nous avons bien noté les priorités et les grandes orientations du schéma que vous avez présenté, Madame la Vice-présidente, et que nous partageons sans réserve : conforter le maillage, accompagner les mutations et tenir compte des nouveaux usages des habitants, favoriser l'émergence des réseaux de bibliothèques, accroître les liens entre le culturel, le social et l'éducatif pour et avec les publics prioritaires, développer une expertise innovante en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, rendre plus lisible la médiathèque départementale du Nord. C'est pourquoi nous voterons pour le rapport.

Permettez toutefois deux observations.

La première porte sur la méthode d'élaboration du nouveau schéma. Je pense qu'il aurait été souhaitable qu'il soit davantage coconstruit de manière participative avec les publics, les élus et les communes afin de redéfinir une offre encore plus adaptée comme cela a été fait dans certains départements. Cela aurait sans doute donné une résonance encore plus forte à ce schéma.

La seconde observation concerne les moyens qui seront dédiés à la médiathèque départementale du Nord. Le rapport reste un peu flou à ce sujet. Il renvoie à un document interne pluriannuel de trois à cinq ans qui donnera une répartition du budget par domaine. Nous souhaiterions avoir plus d'informations sur les crédits qui y seront affectés, avec la question de savoir si le schéma fonctionnera à moyens constants en finances et en ressources humaines, à moins que vous ayez prévu une montée en puissance pour accomplir des nouvelles missions évoquées. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ?

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président.- Merci, Roméo RAGAZZO.

Je rends la parole à Béatrice DESCAMPS pour vous apporter quelques éléments de réponse et je me permettrai peut-être de tenter une conclusion sur ce premier dossier.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Je partage en grande partie tout ce qui a été dit. Je répondrai sur quelques points.

Concernant le bibliobus, ce n'est pas nous qui l'avons supprimé, il avait été supprimé avant notre arrivée à l'exécutif ou à la majorité du Conseil départemental. Nous l'aurions peut-être fait, je n'en sais rien, mais, en tout cas, nous ne sommes pas

responsables. Il est vrai que, dans les villages, on a regretté ce départ. Nous essaierons d'y remédier, non pas de la même façon, mais peut-être avec les camions bleus, nous essaierons de venir auprès des bénévoles des bibliothèques.

Vous notez l'hétérogénéité. C'est vrai, une bibliothèque d'une commune de 500 ou 1 000 habitants n'est pas la médiathèque d'une commune de 15 000, 20 000 ou 50 000 habitants. Bien sûr, on ne pourra pas rendre le même service, mais, là aussi, nous allons essayer de gommer un peu ces hétérogénéités territoriales de fonctionnement et, parfois, de financement.

Vous avez tous les deux parlé du financement. Il faut savoir qu'il y a une ligne budgétaire dans le budget de la culture sur les dispositifs culture insertion. Cette année, nous avons retenu 21 projets qui devaient tous avoir des implications sur l'illettrisme et l'illectronisme pour 197 500 €, projets qui doivent se réaliser sur trois ans. La recherche d'autres financements sera aussi notre préoccupation.

Dans le cadre de la BNR (bibliothèque numérique de référence), le projet sera présenté au ministère de la Culture et, s'il est retenu – je pense que nous avons de bonnes chances d'être retenus –, tous les projets de numérisation, de modernisation des médiathèques pourraient être subventionnés à hauteur de 50 %, voire plus – disons 50 % et, si c'est plus, ce sera une bonne surprise.

Concernant les ressources humaines, il n'est pas prévu de postes supplémentaires, mais le renouvellement de personnels lié par exemple à des départs en retraite ou à des mutations. Du coup, la fiche de poste sera modifiée et, dans la fiche de poste, on demandera des motivations en ce qui concerne l'illettrisme ou l'illectronisme.

Le financement des coordinateurs de réseau est prévu. Il y a quelque temps, nous avons pris une délibération, c'est un financement dégressif sur trois ans, lié à la mise en place de réseaux par les intercommunalités, les communautés de communes.

Pour revenir au budget, nous finançons des associations liées à l'illettrisme : Mots & Merveilles, mais aussi Signes de sens. Dernièrement, nous avons cofinancé l'étude qui permettra à mots & Merveilles d'essaimer dans le reste du département et même en dehors du département.

Vous parlez de la formation des bénévoles. Effectivement et nous essaierons de faire ces formations aussi sur les territoires pour que les bénévoles n'aient pas à se déplacer à Hellembes ou assez loin de leur lieu de vie.

Je reprendrai point par point les demandes que vous avez faites, mais elles sont effectivement assez intéressantes.

M. le Président.- Merci, Béatrice.

Notre collègue Bruno FICHEUX souhaite ajouter quelque chose.

M. FICHEUX.- En effet, par rapport à ce qui a pu être dit par notre collègue avant que Béatrice intervienne, concernant l'illettrisme et donc, terme un peu plus positif, l'inclusion numérique, le Département, le Président et les divers Vice-présidents concernés sont tout à fait conscients de l'importance de cet enjeu. En effet, près de 23 % des Français ne sont pas à l'aise avec le numérique et on en arrive donc à des situations d'illectronisme.

Pour y répondre, mes différents collègues ont déjà lancé des initiatives que je tiens à saluer. Je noterai particulièrement les initiatives qui ont pu être prises au niveau des collèges par ma collègue Joëlle COTTENYE, les ateliers de formation dans les médiathèques par ma collègue Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, pour citer ces deux premiers exemples. Pour aller plus loin, nous travaillons sur une délibération globale portant sur l'inclusion numérique que nous pourrions présenter en février et qui sera le fruit d'un travail transversal très important – nous avons presque terminé ce travail – avec un grand nombre de vice-présidents.

Exemple de politique d'inclusion numérique : nous parlerons dans quelques instants des Pass numériques. Vous voyez que des choses ont déjà été lancées et elles seront très concrètes dès janvier 2021.

M. le Président.- Merci, Bruno.

Je remercie tous les orateurs. Je crois que nous avons eu un débat tout à fait intéressant.

On se trouve vraiment aux confins à la fois des enjeux de société et des politiques publiques. On va retrouver effectivement en lisant ce dossier des considérations qui ont trait par exemple à l'égalité hommes-femmes, des considérations qui ont trait à l'environnement, d'autres qui ont trait à l'illettrisme et à l'illectronisme, d'autres qui ont trait à la mobilité.

Il y a aussi dans ce rapport des affirmations extrêmement simples consistant à dire qu'il faut faire plus là où il y a le moins. Or, là où il y a le moins, c'est aussi dans les secteurs de petites communes, dans les secteurs ruraux où l'on se doit d'être davantage

opérationnel. Il est hors de question que l'on cesse les relations pour quelques mètres carrés qui vont en arriver à manquer. Peut-être sera-t-il plus intéressant que l'on entoure la commune pour qu'elle puisse se donner une ambition plus grande.

Aujourd'hui, il y a une grande disproportion dans les aides départementales entre ceux qui les demandent et ceux qui ne les demandent pas. Un secteur qui a beaucoup travaillé et qui est aujourd'hui pris en exemple sur les médiathèques, c'est la communauté de communes du Pévèle-Carembault. Il faudrait effectivement que, dans d'autres secteurs, on ait la même volonté politique. Il y a parfois aussi des communes importantes, des communes de plus de 10 000 habitants qui ont encore presque tout à faire sur ce dossier.

Comme l'a dit Béatrice, il n'est pas question en l'état actuel des choses d'étoffer de manière importante les personnels, mais 75 équivalents temps pleins – si je ne m'abuse – sont consacrés à la médiathèque. Il y a aujourd'hui une directrice qui est très volontaire, qui a beaucoup d'idées, qui souhaite effectivement insuffler l'innovation à ses collaborateurs. Il y aura peut-être aussi des redéfinitions sur les espaces de médiathèque. On a aujourd'hui sur Le Quesnoy par exemple des espaces qui mériteraient peut-être d'être revus, corrigés et agrandis. Des projets peuvent donc se mettre en place.

Il y a aussi des compétences qui sont transversales. Le problème de l'illectronisme par exemple n'est pas seulement le problème de la médiathèque départementale du Nord. C'est aussi le problème de nos services civiques par exemple qui travaillent à ce cadre-là ; c'est aussi le problème de nos Maisons France Services pour lesquelles cela représente une responsabilité importante.

Je voudrais rassurer les collègues sur le fait qu'il n'est pas question de faire un fonctionnement à deux vitesses. S'il y a un fonctionnement à deux vitesses, il serait plus largement orienté vers les secteurs qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les secteurs en difficulté, les secteurs de politique de la ville, les secteurs de grande ruralité. Il y a surtout la volonté de gérer tout cela de manière cohérente avec les autres responsabilités départementales. Les médiathèques doivent travailler avec le social, avec l'éducatif.

Tout cela est en train de se mettre en place. C'est un bouleversement culturel, il faut en être conscient, mais dont il n'est pas question de faire l'économie.

Effectivement, la fin des bibliobus, j'en entends parler depuis la présidence de Bernard DEROSIER. Nous avons assumé le choix qui avait été réalisé. Je ne pense pas que ce choix était mauvais, mais ce choix a aussi provoqué un certain nombre de dégâts – appelons les choses par leur nom – et il faut aujourd'hui arriver à pallier ce dégât. Je crois que les maisons bleues itinérantes nous y aideront très largement.

Mes chers collègues, je me permets de soumettre à votre vote cette délibération. Si j'ai bien compris, il pourrait y avoir une unanimité de notre assemblée départementale et je pense que ce serait important sur un sujet comme celui-là.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, je ne reviens pas sur ce qu'Isabelle ZAWIEJA-DENIZON a expliqué pour donner la position de notre groupe. Compte tenu de l'affaiblissement intellectuel que connaît la société et qui favorise d'ailleurs l'épanouissement du populisme et de la démagogie, nous avons un rôle à jouer pour développer la culture – et, quand on dit la culture, c'est au sens large –, nous avons des responsabilités.

Nous voulons avoir la garantie que, de la plus petite commune de ce département jusqu'à la plus grande commune qui veut avoir une bibliothèque ou un point lecture – puisque, maintenant, on explique que cela ne peut pas être concerné par le nom de bibliothèque si on n'a pas un certain nombre de mètres carrés –, tous ces points de lecture, toutes ces bibliothèques dans les communes rurales pourront être aidés par le schéma départemental si ces communes décident de maintenir, de préserver, d'améliorer ou même de créer leur point de lecture ou leur bibliothèque.

Si vous répondez oui clairement, nous votons cette délibération.

M. le Président.- Pour moi, c'est une de nos responsabilités.

Béatrice.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Oui. Je ne vois pas pourquoi nous vous dirions non, je ne vois pas sur quel critère nous pourrions vous dire non.

M. BEAUCHAMP.- Si vous ne dites pas non, on vous dit oui.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Je ne vois pas sur quel critère nous pourrions refuser cela au maire qui vient nous voir pour une médiathèque.

M. le Président.- Le problème, c'est souvent que les maires viennent nous voir.

M. BEAUCHAMP.- Si vous actez cela dans le débat, il n'y a aucun de souci.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Franchement, je n'ai aucun souci avec cela.

M. le Président.- Au contraire.

Mes chers collègues, y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 0.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie pour ce vote unanime qui, je crois, est symbolique, mais il est important.

Mme DESCAMPS-PLOUVIER.- Merci beaucoup. Les agents et la directrice de la médiathèque vous en sont très reconnaissants.

M. le Président.- Nous passons au rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du département du Nord. Là aussi, il y aura un débat organisé.

Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des ressources humaines, va nous présenter ce rapport.

Mon cher Jean-Luc, c'est à toi.

1-4 Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du département du Nord - Plan d'action 2021-2023 pour l'égalité femmes-hommes

M. DETAVERNIER.- Merci, Monsieur le Président.

Comme chaque année, il me revient de vous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes. C'est d'ailleurs une obligation légale de le faire préalablement au débat sur le projet de budget, avec en plus, depuis la loi sur la transformation de la fonction publique, l'obligation pour les employeurs publics de présenter un plan d'action pluriannuel dédié à l'égalité.

C'est pourquoi le rapport que je vais vous présenter sera en trois parties : une première partie portera sur la situation de la collectivité en matière d'égalité hommes-femmes, une deuxième partie présentera les actions qui ont été engagées par le Département et, enfin, une troisième partie vous indiquera le plan d'action sur la période 2021-2023.

Quelques chiffres clés sur la situation de notre Département

Cela ne change pas, les effectifs demeurent très largement féminins. En effet, au sein de la collectivité, si on ne prend pas en ligne de compte les assistants et assistantes familiales, nous avons dans les effectifs 72 % de femmes et 28 % d'hommes.

Au niveau des filières, là encore, nous avons les mêmes tendances puisque le personnel féminin est très largement majoritaire dans la filière sociale (92 %), dans la filière administrative (84 %). On les trouve moins nombreuses bien évidemment dans la filière technique où elles ne représentent que 43 %.

Il est intéressant de voir la représentation par catégorie d'emploi :

- Dans les catégories A, 84 % sont des femmes.
- Dans les catégories B, 77 % sont des femmes.
- Dans les catégories C, 42 % sont des femmes.

À noter que la hausse du pourcentage de femmes en catégorie A s'explique par le transfert des ASE de la catégorie B vers la catégorie A.

Point important, sur les fonctions d'encadrement, le bilan est assez satisfaisant parce qu'on a bien progressé depuis quelque temps :

- Au niveau des DGA, 50 % sont des femmes.
- Au niveau des directeurs, 55 % sont des femmes.
- Au niveau des chefs de pôle, 65 % sont des femmes.
- Au niveau des chefs de service, on en retrouve 73 %.
- Elles sont moins nombreuses chez les chefs d'équipe puisqu'on ne retrouve que 27 % de femmes, ce qui s'explique parce qu'on les retrouve essentiellement dans la filière technique.

Si on résume, sur l'ensemble du personnel d'encadrement, 61 % sont des femmes. Le taux des femmes en situation d'encadrement a donc augmenté en 2019 par rapport à 2018 puisqu'on en retrouve 759 en fin 2019 pour 724 antérieurement.

Ceci dit, tout n'est pas parfait, ce serait trop beau. Nous avons trois points de vigilance.

- Un premier point de vigilance porte sur le déroulement des carrières, à la fois sur les avancements de grade et sur les promotions internes.

Sur les avancements de grade, en 2019, 780 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, ce qui représente 9 % de l'effectif total des femmes et 14 % de l'effectif total des hommes. Là, c'est un point qui n'est pas très bon puisque ce chiffre se dégrade par rapport à 2018 où on avait 17 % chez les femmes et 16 % chez les hommes.

Sur les promotions internes, sur l'année, 93 agents ont été concernés, dont 37 % de femmes et 63 % d'hommes.

Une des raisons s'explique par la différence au niveau d'un effet de filière dans la mesure où, par exemple, dans la filière technique, il n'y a pas de quota pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, mais il faut être en situation d'encadrement. Or, les femmes pouvant accéder à ce grade ne sont bien souvent pas en situation d'encadrement car elles sont souvent sur des fonctions d'entretien. Ceci peut expliquer une partie de ce chiffre qui est assez moyen.

Ce sont deux domaines sur lesquels il va falloir rechercher les raisons de cela et essayer d'y remédier pour trouver un meilleur chiffre là-dessus. C'est assez délicat parce qu'il ne faut pas non plus faire de l'ingérence sur ce qui relève du management de proximité au niveau de la collectivité, mais, malgré tout, il faut essayer de comprendre.

- Un deuxième point de vigilance porte sur les rémunérations.

Sur les catégories B et C, il y a peu de différences en matière de salaires. Par contre, nous constatons un écart de salaire en faveur des hommes dans la catégorie A, surtout au niveau des contractuels où nous notons un écart de près de 1 000 €. Il va donc falloir voir avec les organisations syndicales de nouveaux indicateurs permettant de comprendre et de remédier à cet écart.

- Un troisième point de vigilance porte sur le nombre d'accidents de service et d'accidents de trajet qui est en forte augmentation par rapport à 2018 : +38 % pour les accidents de services et +75 % pour les accidents de trajet, avec une augmentation qui concerne surtout les femmes. C'est aussi un point qu'il conviendra d'analyser.

Deuxième partie, les politiques que nous avons menées sur le Département au cours de la période précédente.

- Des actions ont été menées dans l'éducation. Sur les 2 221 actions proposées dans le cadre du projet éducatif du collégien, 633 actions ont eu un lien avec la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons.

- Dans le domaine du sport, le Département accompagne le développement de la pratique sportive féminine par le biais de subventions aux fédérations sportives et par un financement des sections sportives des collèges.

- Concernant la culture, les équipements culturels ont mis en lumière les femmes, comme par exemple au Forum antique de Bavay où les élèves du lycée des Nerviens ont étudié les bibliographies des femmes puissantes de l'antiquité.

- Dans le domaine social, le Département par sa politique d'insertion poursuit son effort en matière de financement d'actions permettant de favoriser l'accès des femmes à l'emploi, de lever les obstacles à la garde d'enfants, mais encore de promouvoir la représentation des femmes dans les ateliers et chantiers d'insertion.

Voilà quelques actions qui ont été menées avec succès au cours de la période précédente.

Troisième partie, le plan d'action pour la période 2021-2023.

Le plan d'action vise à modifier en profondeur l'approche des agents et usagers sur cette thématique.

Nous avons bâti un plan d'action sur six résolutions.

- Une première résolution est la sensibilisation à la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cela passe par un ambitieux plan de formation par le biais de e-learning, ce qui permettra de commencer dès ce début d'année 2021. Des formations en présentiel compléteront le dispositif pour les agents des collèges et de la voirie, pour la DRH, l'ensemble des encadrants et les représentants du personnel.

Parmi les agents, des référents égalité hommes-femmes vont être présents dans chaque DGA et ces « ambassadeurs » seront formés à Sciences-Po.

Après les élections, une formation est déjà envisagée à destination des élus départementaux.

- La deuxième résolution concerne l'amélioration des conditions de déroulement de carrière. Cela passe aussi par le développement de la mixité des métiers. Il s'agit d'essayer – mais nous avons déjà essayé – d'avoir davantage de femmes dans la filière technique, mais il s'agit surtout de porter une attention à une certaine parité dans les promotions et les avancements.

- La troisième résolution concerne l'accompagnement des agents au quotidien en se donnant les moyens de concilier vie personnelle et vie professionnelle, avec le télétravail qui se développe – et pour cause –, le travail sur site distant, l'augmentation de la durée du congé paternité et aussi une meilleure information des agents sur les dispositifs qui existent au sein de la collectivité.

- La quatrième résolution vise à faire connaître les dispositifs de lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui ont été mis en place lors d'une délibération en novembre 2019. Les signalements peuvent se faire auprès de la DRH et auprès de la cellule d'écoute psychologique qui a été mise en place. Il existe également un dispositif d'alerte éthique auprès de l'IGS.

- Le cinquième axe porte sur le développement de l'information et de la communication en interne pour créer une culture commune sur l'égalité hommes-femmes. Les ambassadeurs placés dans les DGA doivent y contribuer à cet effet.

- Enfin, une sixième résolution consistera à valoriser les engagements du Département en faveur de l'égalité pour rendre les actions du Département davantage visibles.

En conclusion, je dirai que l'égalité hommes-femmes reste une priorité forte de notre collectivité, mais il appartient à chacun de s'emparer de cette thématique pour la faire vivre au quotidien. C'est le fait des élus, des agents, des encadrants, mais aussi des représentants du personnel. Nous avons tous un rôle à jouer pour que cela soit intégré dans notre culture commune.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier important au sein de notre collectivité. Sur cette délibération, nous n'aurons pas à nous prononcer sur le contenu du rapport mais il sera simplement nécessaire de donner acte de la présentation de ce rapport.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

J'ouvre les interventions des groupes d'élus.

Marie TONNERRE va d'abord prendre la parole pour le Groupe Union pour le Nord.

Marie, c'est à toi.

Mme TONNERRE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Elle paraît loin l'époque contée par Molière dans « Les femmes savantes » où le père Chrysale trouvait que les femmes devaient s'occuper uniquement des tâches ménagères et pas lire des dictionnaires. Et pourtant, il avait du mal à contredire sa femme quand cette dernière prenait des décisions.

Nous avons fait du chemin depuis le XVIIe siècle. Malgré cela, les inégalités persistent.

Pour mémoire

- Ce n'est qu'en 1946 que l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée dans le préambule de la Constitution.
- En 1965, la loi du 13 juillet modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat. Dorénavant, les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- En 1966, c'est l'interdiction de licencier une femme enceinte ou en congé maternité.
- En 1970, le congé maternité est indemnisé à hauteur de 90 % du salaire.
- En 1975, la loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de cinq ans. La même année, c'est l'instauration du divorce par consentement mutuel. Deux grandes réformes qui marquent encore notre société aujourd'hui et je veux rendre ici hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing.
- Il faudra attendre 1999 pour instaurer la parité en politique, une parité bien représentée dans cette assemblée départementale.

Le chemin est encore sinueux avant d'atteindre cette égalité entre les femmes et les hommes, mais nous sommes au travail dans nos communes, notre département, notre région et au niveau national à notre modeste niveau d'élus pour changer les mentalités.

Je veux défendre ici l'importance que porte le Groupe Union pour le Nord à l'égalité entre les femmes et les hommes, une égalité qui est également une priorité pour l'administration départementale.

Il faut aujourd'hui continuer le travail entrepris. Il faut un respect de la parité dans les instances de direction, la féminisation des fiches de poste, l'adaptation ou l'aménagement des horaires de réunion ou encore une équité en termes de salaires.

Au 31 décembre 2019, l'effectif départemental de l'ensemble des agents est à 78 % féminin, un chiffre supérieur de 10 points par rapport au taux moyen relevé dans la fonction publique.

Il persiste cependant une ombre au tableau car, paradoxalement, les avancements de grade et promotions sont majoritairement en faveur des hommes. C'est notamment sur le sujet des salaires que notre travail se porte depuis 2015. Il est anormal qu'une femme ait moins accès à une promotion ou un avancement de grade plutôt qu'un homme. À travail égal, promotion égale et salaire égal.

Pour exemple, je me permets de relever que 78 % des effectifs départementaux sont des femmes et, pourtant, les postes d'encadrement ne sont occupés que par 55 % d'entre elles.

Ce rapport souligne la difficulté de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et notamment pour les femmes. En effet, selon une étude de l'Insee publiée le 6 mars 2020, 45 % des femmes qui ont des enfants affirment qu'être parent a des conséquences sur leur vie professionnelle contre seulement 23 % des hommes.

Grâce à nos engagements pris dans le cadre du plan Nord durable, il existe aujourd'hui une meilleure articulation entre le temps de vie personnelle et la vie professionnelle saisie par les femmes avec notamment le télétravail. En effet, le fait de moins se déplacer permet de gagner du temps, mais d'avoir aussi une meilleure organisation familiale.

Le Département poursuit son travail sur la rédaction des fiches de poste accessibles indifféremment aux hommes et aux femmes. Une attention particulière est portée également à la formation. Davantage d'hommes sont aujourd'hui formés. Cette différence peut s'expliquer malgré tout par des formations réglementaires qui touchent davantage les filières techniques où la gente féminine est moins représentée. La mise en place de formations à distance pourrait permettre de pallier ces différences et nous soutiendrons toutes les démarches allant dans ce sens.

Concernant les promotions et les avancements de grade, on note un déséquilibre en faveur des hommes. En effet, la proportion des agents promus sur l'effectif total est de 14 % pour les hommes et de 9 % pour les femmes. Là encore, le Département doit poursuivre le travail engagé depuis quelques années pour effacer ce déséquilibre.

Je me réjouis de voir l'administration travailler sur une meilleure sensibilisation de l'encadrement aux questions d'égalité professionnelle, à la déconstruction des stéréotypes et de la notion de plafond de verre qui permettront de développer une meilleure égalité.

En termes de prévention, les femmes s'impliquent davantage dans les dispositifs mis en place par le Département, comme la promotion du sport et pour le bien-être à destination du personnel départemental.

Un dispositif de signalements contre les violences sexistes et sexuelles a été mis en place, même si nous pouvons noter l'absence de signalements en 2019. Ce sujet reste un sujet sensible et sous surveillance.

En France, l'écart de salaires à condition équivalente reste une véritable inégalité. Depuis le 4 novembre dernier, je vous informe que les femmes travaillent gracieusement. Elles perdent en effet environ 39 jours ouvrés de travail rémunéré. Ces écarts sont bien souvent injustifiés. Même si ces écarts sont moins importants dans la fonction publique territoriale, avec 4,9 % contre 12,8 % pour le privé, ces inégalités de salaire ont la vie dure.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir des politiques menées par notre exécutif et des politiques à venir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme nous l'a précisé Monsieur le Vice-président, ces actions passent notamment par une meilleure éducation et pédagogie sur ce sujet essentiel.

Une grande majorité de collèges a mis en place un projet éducatif départemental du collégien avec la thématique « égalité filles-garçons », des ateliers ont eu lieu avec des compagnies de théâtre par exemple, ce qui permet aux jeunes Nordistes de prendre pleinement conscience de ce sujet. Le changement de nom de deux collèges en 2019, avec Yvonne Abbas à La Madeleine et Lili Keller-Rosenberg à Halluin, permet de valoriser les femmes qui ont joué un rôle essentiel dans notre histoire et de ne jamais oublier leur parcours incroyable. L'une était une grande résistante, l'autre a connu l'enfer des camps de concentration.

Le sport est un vecteur de lien social fort et notre politique se veut volontariste dans ce domaine avec des actions en faveur de la pratique féminine. Il suffit de voir le succès du football féminin au niveau professionnel. Cela ne peut qu'aller dans le bon sens pour la démocratisation de ces sports autrefois réservés aux garçons.

Dans le domaine de la culture, la place des femmes est importante. Comme on l'a dit, plusieurs équipements culturels départementaux ont mis en lumière des femmes en 2019, comme au Forum antique de Bavay avec des lycéens qui avaient étudié les bibliographies de femmes de l'antiquité ; au Forum des sciences pour une conférence avec une astrophysicienne de renom, Yaël NAZÉ ; à la Villa Marguerite Yourcenar qui accueille des écrivains du monde entier pour une résidence de création d'un à deux mois ; en 2019, 61 % des auteurs étaient des femmes.

Le Groupe Union pour le Nord soutient le plan d'action départemental pour les années 2021-2023 afin de mieux sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes, améliorer les conditions de déroulement de carrière, mieux accompagner les agents, mettre en place des dispositifs contre la violence sexiste et sexuelle, informer et communiquer en interne et, enfin, valoriser les engagements du Département.

Le Département du Nord doit être exemplaire en la matière et je tiens à saluer le travail fait par notre collègue Jean-Luc DETAVERNIER et les équipes du directeur général des services Benjamin HUS.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup, Marie TONNERRE.

Nous continuons le débat avec le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés. C'est Jean-Claude DULIEU qui va le représenter en s'exprimant.

M. DULIEU.- Chers collègues,

« On ne naît pas femme, on le devient », écrivait Simone de Beauvoir dans son livre « le deuxième sexe », une phrase devenue au fil des temps un slogan utilisé par les femmes dans leur combat pour l'égalité, notamment par Gisèle Halimi.

Le sexismegroupe à la fois des croyances et des comportements. Il repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Ses manifestations sont très diverses, formes à l'apparence anodine (stéréotypes, blagues remarques), jusqu'aux plus graves (discrimination, violence, meurtre).

Les attitudes, convictions et pratiques qui concourent à exclure les femmes sont souvent solidement enracinées et sont très souvent associées à des normes culturelles sociales et religieuses.

Que nous soyons homme ou femme, nous sommes tous habités par des représentations sexistes, même quand nous souhaitons nous en défaire. Les siècles de domination masculine pèsent encore lourdement.

Le combat pour l'égalité est un combat universel de tous, hommes et femmes, et ce doit être un projet de société.

Moins visibles, moins bien payées, moins reconnues, moins soutenues, elles sont pourtant plus nombreuses que les hommes, plus diplômées et vivent plus longtemps. La place des femmes a été dans le monde du travail prépondérante. La crise sanitaire l'a

mise en lumière en montrant le caractère essentiel de certains métiers. Comme l'a souligné le directeur général de l'organisation internationale du travail – je le cite – : « Il s'agit de personnes généralement invisibles, mal considérées, sous-évaluées et même ignorées ». Le personnel de santé et de soin, les agents d'entretien, les caissières des supermarchés sont en grande majorité des femmes que l'on retrouve trop souvent comme faisant partie des travailleuses pauvres, des personnes précaires.

L'égalité hommes-femmes reste encore un objectif à atteindre dans notre société en France et dans notre institution. D'où l'importance de la présente délibération sur le bilan et les perspectives pour les trois prochaines années.

La question de la parité et de l'égalité des chances – je préfère parler d'égalité des droits – dans les organisations publiques reste un sujet qui nécessite une démarche volontariste au-delà des obligations imposées par la loi.

Face à cette réalité et aux exigences d'égalité qui grandissent légitimement, le Président de la République a déclaré l'égalité hommes-femmes grande cause nationale depuis son quinquennat. Pourtant, aux deux tiers de son mandat, six ministères viennent d'écopier plus de 4 M€ de pénalités financières pour non-respect et quota dans la nomination des personnes qui accèdent pour la première fois à des postes d'encadrement supérieur et de dirigeant de la fonction publique.

On le voit, beaucoup reste à faire et pose la question des moyens. Malheureusement, là aussi, le bât blesse. Comme l'a souligné l'ancienne présidente du Haut conseil à l'égalité hommes-femmes – je la cite – « grande cause et petit budget ». C'est clairement résumé.

Où en sommes-nous dans le Département ?

Sur les trois axes du précédent plan départemental, il faut reconnaître que les résultats ne sont guère au rendez-vous, comme l'a souligné le Vice-président. Nous constatons toujours les mêmes points noirs et peu de progression, voire des reculs.

Comme chaque année, la présentation de ce rapport fait un état des lieux statistique de la situation des femmes dans le Département. Oui, malheureusement, il faut encore aujourd'hui continuer à compter les femmes pour que les femmes comptent dans la société. Un comble...

Les effectifs dans le Département sont effectivement très féminins (72 % dans l'institution), mais ce chiffre global cache de grandes inégalités dans certaines filières. De plus, nous constatons une augmentation sensible des embauches féminines en CDD. Or, si le nombre des contractuels recrutés augmente globalement, nous préférerions au moins que les femmes bénéficient davantage de CDI que des CDD plus sujets à la précarité. En effet, 68 % des contractuels sur postes non permanents sont des femmes et 80 % des contractuels sur postes permanents sont des femmes.

Le rapport insiste sur la persistance des inégalités dans la filière technique. Vous l'avez dit, on note un recul par rapport à 2018. Et pourtant, les évolutions techniques permettent aujourd'hui aux femmes d'accéder à certains métiers techniques.

Il confirme également la sous-représentation des femmes dans la catégorie A de la filière administrative.

Même si nous enregistrons une stabilité dans l'encadrement, les inégalités restent importantes puisque la part des femmes dans l'encadrement reste nettement inférieure à leur représentation dans la collectivité. De plus, le nombre de femmes aux postes de direction est en diminution par rapport à 2018.

Il y a également une inégalité croissante concernant les départs en retraite plus tardifs chez les femmes et pour les promotions internes. Ainsi, 10,65 % des hommes promouvables ont été promus contre 8,74 % des femmes promouvables. Pour l'avancement de grade, c'est encore plus édifiant, seulement 0,8 % des femmes promouvables ont été promues contre 3,56 % des hommes, soit quatre fois plus.

Ces tristes inégalités progressent malheureusement d'année en année.

L'alimentation des comptes épargne-temps est bien plus élevée chez les femmes, ainsi que l'aménagement du temps de travail et les congés parentaux.

Pour les femmes exerçant un travail rémunéré, nous assistons souvent à un déclassement professionnel, car elles choisissent un emploi à niveau de compétence inférieur ou à temps partiel pour concilier travail rémunéré et obligations familiales. C'est une réelle injustice. Pourquoi trop souvent dans nos sociétés patriarcales, les femmes sont-elles obligées d'assumer le fardeau des tâches ménagères et de prendre en charge l'éducation et la santé des enfants ? Les solutions proposées pour harmoniser la vie professionnelle et personnelle des femmes se limitent souvent à télétravail, réalisation de structures comme des crèches, garderies ou politique de congé familial. Pourtant, un changement culturel est urgent afin que les femmes ne soient plus assignées au déclassement professionnel et que les hommes prennent toute leur part.

La formation : qu'elle soit en direction des titulaires ou contractuels, les chiffres montrent clairement une forte inégalité au détriment des femmes.

Nous sommes satisfaits de l'introduction dans le cycle de formation de la problématique des violences conjugales. La lutte contre ce fléau ne peut pas être de la seule responsabilité des femmes, épaulées par les institutions. Cela exige aussi l'implication forte du citoyen homme.

Je suis étonné que, malgré les modalités mises en place, comme la loi nous y oblige, aucun signalement de violence sexiste ne soit remonté pour l'année 2019. Est-ce à dire que notre institution est totalement épargnée par ce fléau ou que cela reste perçu comme interdit dans notre institution ? Cette absence de signalement doit fortement nous interpeller.

Sur la politique salariale, plus de 46 ans après l'inscription du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », il demeure dans la fonction publique 12 % d'écart de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes. Une enquête du Forum économique mondial indique que, si on continue à évoluer au rythme d'aujourd'hui, la vraie égalité professionnelle n'aura lieu qu'en l'an 2186.

Le Département n'est pas en reste, le Vice-président l'a dit. En effet, nous pouvons lire dans le rapport : « pour les fonctionnaires de catégorie A, l'écart de salaire mensuel est de 358 € en défaveur des femmes ». C'est énorme. Mais nous connaissons pire chez les contractuels ; cet écart est pour la catégorie A de 978 € mensuels contre 882 € en 2018. Pour la catégorie B, c'est un écart de 157 € contre 120 € en 2018. Des reculs impressionnantes.

Je ne développe pas sur les primes, c'est la même courbe.

Au regard de ces données, la politique salariale dans notre institution, comme l'a dit le Vice-président, doit nous préoccuper au premier chef et appelle l'urgence d'un véritable revirement.

Si certaines évolutions s'inscrivent sur le long temps et relèvent des mentalités, d'autres auraient pu être effectives avec des choix plus volontaristes de votre part, car, dans certains domaines, comme les critères en matière de promotion interne et d'avancement de grade, la collectivité a la main.

Concernant les interventions auprès des collégiens, elles nous paraissent fondamentales puisque c'est dès le plus jeune âge que les représentations du monde se forgent puissantes en nous. Or, seulement 29 % des actes du PEDC abordent cette thématique. Tout en respectant les choix des équipes pédagogiques, ne devrions-nous pas inclure expressément l'égalité des sexes parmi les actes du PEDC ?

Sur le plan 2021-2023, je serai bref puisque je viens d'aborder les faiblesses du bilan et on en conclut aisément le contenu que nous souhaiterions au niveau des engagements pour demain. Toutefois, je ferai trois remarques sur vos propositions.

Sur la formation, la première phase de sensibilisation de tous les agents est prévue par des modules e-learning. Pourquoi pas en présentiel ? Devant un écran, ces intéressés ne se sentent pas concernés par la thématique. Les mots et les idées diffusés ont toutes les chances d'entrer par une oreille et de ressortir par l'autre aussi vite. N'est-ce pas d'avance voué à l'échec de choisir une telle modalité de formation sur ce sujet ?

Sur le déroulement de carrière, je ne suis pas persuadé que la réduction des inégalités hommes-femmes découlera d'un travail formel autour des fiches de poste. Elle se réalisera par des décisions offensives sur le déroulement de carrière - rémunération à travers les régimes indemnитaires.

Enfin, certains sujets sont absents, comme le partenariat avec les centres sociaux, les associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion des droits, l'information autour de la contraception.

Je suis surpris, Monsieur le Président, que vous nous demandiez seulement un avis et pas un vote puisque, dans cette délibération, il y a le projet 2021-2023.

Par ailleurs, nous regrettons que, depuis cinq ans, il n'y ait pas d'élu à l'exécutif chargé spécifiquement de cette mission. Nous proposons pour la prochaine mandature la désignation d'un élu délégué et de déclarer l'action pour l'égalité hommes-femmes grande cause départementale.

En conclusion, je tiens à féliciter toutes les femmes et les hommes qui, au sein de notre institution et chez nos partenaires, œuvrent au quotidien pour que l'égalité vive réellement et non pas seulement théoriquement en droit.

Comme le déclarait Antonio Guterres, secrétaire de l'ONU, « *nous devrions tous avoir honte des inégalités dont sont victimes les femmes au XXIe siècle. Ce n'est pas seulement inacceptable, c'est stupide* » – fin de citation.

La parité est un idéal vers lequel doit tendre notre société. Pour cela, il faut bouger les mentalités. Trop de femmes passent à côté de leur vie car elles ne font pas ce qu'elles aiment et cela, parce que, toute leur vie, on leur a répété que ce n'était pas pour elles.

Moins une société est paritaire et plus elle boîte. Imaginons toutes les possibilités si nous supprimions ce déséquilibre. Imaginons toutes les possibilités lorsque les femmes ne seront plus mises de côté.

Je reprends pour finir les mots de Stendhal : « *L'égalité entre les femmes et les hommes doublerait les forces intellectuelles du genre humain. Tous les esprits éclairés, tous ceux qui ont foi dans les valeurs républicaines doivent donc s'y associer* » – fin de citation.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

Troisième et dernier orateur inscrit, une oratrice, Soraya FAHEM pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

Chère collègue, vous avez la parole.

Mme FAHEM.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Viser l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une vigilance de tous les instants, un combat quotidien et permanent.

Je tenais au préalable à féliciter les services pour la qualité du document produit et souligner aussi certains progrès accomplis en matière d'égalité femmes-hommes au sein du Département.

En effet, nous ne pouvons que nous réjouir tout d'abord de la mise en place en interne de dispositifs de signalement contre les violences sexistes et sexuelles. En écho à cette question dramatique pour beaucoup de femmes au sein de notre collectivité, nous sommes aussi satisfaits de la mise en place d'un plan de formation et de sensibilisation plus audacieux qui s'adresse à tous les agents, toutes catégories confondues, ce que d'ailleurs j'avais appelé de mes vœux l'année dernière en cet hémicycle lors de mon intervention sur le précédent rapport.

Enfin, nous avons bien noté les actions qui seront mises en place dans le cadre des politiques départementales dans le domaine de l'éducation, du sport, de la culture et de l'action sociale.

Néanmoins, je souhaite aussi vous appeler à la plus grande vigilance sur plusieurs points.

Premier point, la promotion interne : elle reste toujours en faveur des hommes. 93 agents ont bénéficié d'une promotion interne. Alors que les femmes représentent 71 % des agents pouvant bénéficier d'une promotion interne, elles ne sont au final que 37 % à avoir été promues en 2019.

Second point de vigilance, la formation : les femmes ne représentent en 2019 que 34 % des agents formés.

Concernant les écarts en matière de rémunération, j'avoue encore une fois être forcément choquée par l'écart de ces rémunérations qui atteint presque 1 000 € entre les femmes et les hommes sur les postes de contractuels. Nous notons aussi un écart de rémunération en défaveur des femmes fonctionnaires de catégorie A, écart de 358 €.

Les femmes au sein de notre collectivité sont davantage exposées aux risques professionnels. En effet, elles sont davantage victimes d'accidents de service, d'accidents de trajet, de travail et autres maladies professionnelles. Je vous demande instamment que, au niveau de la délégation de Jean-Luc DETAVERNIER et avec les organisations syndicales, soit mise en place une réflexion approfondie en termes de prévention santé de toutes ces femmes.

Enfin, je souhaite aussi appeler à une vigilance toute particulière que nous devons avoir à l'égard des femmes dans le contexte actuel de crise sanitaire qui, hélas, pour beaucoup d'entre elles, est aussi synonyme de violences conjugales. Les chiffres montrent en effet une nette augmentation des violences conjugales durant le premier confinement. Ainsi, en avril 2020, le numéro 39.19 dédié aux femmes victimes de violence a reçu 30 000 appels, trois fois plus qu'en février et mars. Cela nous démontre la nécessité d'amplifier notre action dans la lutte contre les violences faites aux femmes en renforçant notre soutien financier aux associations et en développant des places d'hébergement adapté.

Je voulais pour finir rejoindre, d'un commun accord d'ailleurs, ce que nous pensons tous sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est souvent un problème culturel. Je voudrais, si vous le permettez, Monsieur le Président, faire une petite digression. En fait, il faut vraiment travailler sur ce sujet dès la prime enfance. Je vais me permettre de faire un petit coup de promotion ou de publicité pour une Nordiste talentueuse qui écrit des contes pour des enfants de 8 ans, voire plus, et qui inverse les codes classiques du conte où l'on voit souvent la princesse fragile et le beau prince venant la secourir. Elle écrit des contes qui montrent plutôt une princesse très forte, courageuse, qui va délivrer le prince.

Je fais simplement un petit zoom sur sa première de couverture. Elle s'appelle Carole BESSA DE ALMEIDA, elle est professeur, elle habite Lille. Le titre du conte est « Elle était une fois ».

Je m'adresse aussi à Béatrice pour en faire le relais au niveau des bibliothèques.

Autre chose aussi, il est important de valoriser les femmes qui ont été des exemples en matière scientifique, culturelle, ou des grandes dames de la Résistance. Autre coup de publicité – excusez-moi, mais on est dans la minute culture et c'est bientôt Noël –, je vous montre de superbes BD éditées aux éditions Soleil, qui reprennent des histoires de pionnières – cela s'appelle « Les pionnières » –, qui mettent en valeur des femmes exceptionnelles de par leurs qualités humaines, scientifiques ou d'autres domaines.

C'est un petit coup de publicité pour Noël. Comme je le disais au début, l'égalité femmes-hommes est un combat permanent, mais cela nécessite aussi une sensibilisation dès le plus jeune âge ou à l'adolescence sur cette question.

Merci, Monsieur le Président, de votre écoute.

M. le Président.- Merci, Soraya FAHEM.

Je rends la parole à Jean-Luc DETAVERNIER pour une réponse aux intervenants. Puis, je dirai quelques mots de conclusion.

M. DETAVERNIER.- Merci pour vos interventions.

Je crois que nous sommes d'accord, tous autant que nous sommes, sur le constat.

C'est vrai que c'est un domaine où l'on part de loin. Je pense que c'est un travail de longue haleine, que l'on ne résout pas en quelques années. Même si je pense que nous avons bien progressé depuis quelques années au sein de la collectivité, force est de constater qu'un certain nombre d'inégalités subsistent.

Nous les avons fléchées sur le déroulement de carrière avec toujours une petite difficulté sur des injonctions ou des ingérences que l'on pourrait avoir dans le travail des managers puisque le déroulement de carrière est aussi fonction de l'évaluation des agents qui peut être faite par les managers. Nous avons fléché également des inégalités au niveau des rémunérations où ce sera sûrement un peu plus facile à solutionner et encore des inégalités au niveau de l'encadrement même si c'est peut-être le domaine où nous avons le plus progressé.

Nous avons donc bien ces constats à l'esprit. C'est pourquoi nous avons bâti ce plan d'action pour les années qui viennent.

Jean-Claude DULIEU s'étonnait de formations en e-learning. C'est ce que nous prévoyons de manière à être opérationnels plus vite. C'est vrai que, durant cette année 2020, avec la crise sanitaire, nous avons eu beaucoup de difficultés pour mettre en place les actions de formation et beaucoup de formations se font encore à distance. C'est pourquoi nous les avons intégrées de telle manière que cette thématique puisse faire l'objet de formations rapides.

Concernant les luttes contre les violences sexuelles et sexistes, nous avons mis en place des dispositifs au sein de la collectivité. Ce n'est pas si vieux que cela. Ce n'est pas pour autant que nous ne faisons rien. J'ai toujours dit que nous serions exemplaires s'il y avait des dérives dans ce domaine. C'est ce que nous faisons et, notamment en 2020, des situations vont faire l'objet de traitements assez sévères.

Je crois que tout le monde est assez d'accord sur les actions dans le plan de formation tel qu'il a été décliné. Encore une fois, c'est un plan d'action. Je suis vraiment convaincu d'une chose, et je crois que tout le monde se retrouvera là-dessus, chacun doit véritablement s'emparer du sujet à tout niveau. Je pense que cette thématique est quelque chose qui doit devenir naturel, il faut que ce soit intégré dans notre culture au quotidien. C'est peut-être plus évident chez les jeunes aujourd'hui, mais c'est vrai qu'il y a encore des progrès à faire dans la société et notamment au sein de notre collectivité.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

J'ajouterais quelques petites remarques en complément.

D'abord, cela peut paraître une boutade, mais cela va peut-être au-delà. Deux communes ont été sanctionnées récemment pour le non-respect de l'égalité hommes-femmes au niveau des fonctions de responsabilité, c'est la commune de Lille et la commune de Paris. Elles ont été condamnées tout simplement parce que les postes de responsabilité féminins étaient trop importants par rapport au nombre de postes de responsabilité masculins. Cela me paraît quand même significatif du fait qu'il se passe quelque chose.

Il ne serait pas intéressant que, dans quelques années, ce type de rapport disparaîsse parce que les choses se seraient parfois inversées, parfois équilibrées, un peu comme les quotas pour les élections dont je pense que, bientôt, nous n'aurons plus besoin parce que le problème sera rentré totalement dans la culture des uns et des autres.

Parfois, je suis un peu surpris. Je lisais dans un tract syndical CFE-CGC : « Taux d'encadrement, plus le niveau de responsabilité augmente, moins les femmes sont nombreuses ».

Il y a des secteurs où, à mon avis, ce n'est pas comme cela et je demandais par exemple quels étaient les responsables de nos dix hauts lieux culturels. Je vais vous donner les prénoms : sur dix lieux culturels, les responsables s'appellent Mireille, Valérie, Marianne, Laurence, Eléonore, Sandrine, Marie, Véronique, Emmanuelle ; et puis, il y a Patrice que l'on ne va pas virer parce qu'il est le seul responsable d'un lieu culturel qui est le musée Matisse.

Je demandais également que l'on regarde sur des responsabilités très lourdes, qui sont les responsabilités de nos sept directions territoriales. Les responsables s'appellent Maëlle, Isabelle, encore Isabelle, encore Isabelle à Valenciennes, à Douai et à Roubaix, Christelle ; on trouve aussi un Martin qu'on ne va pas tuer parce que c'est le seul parmi les sept qui soit du sexe masculin.

Je pense que, un peu à la fois, dans les hautes responsabilités, il y a de plus en plus de femmes.

On nous dit que, au niveau du directeur général et des directeurs généraux adjoints, il n'y a pas la parité parce qu'ils sont trois directeurs généraux adjoints et trois directrices générales adjointes, mais il y a Benjamin HUS qui vient rompre la parité. Il y a aussi la directrice de cabinet qui a été oubliée dans le rapport, qui vient rééquilibrer pour que nous soyons à la moyenne sur ce point.

Je voudrais entrer sur quelques éléments peut-être moins « folkloriques » – si je peux m'exprimer ainsi – sur les interventions des uns et des autres.

S'agissant de l'intervention de Marie TONNERRE, je suis assez d'accord sur ce qu'elle dit sur la formation qui devrait plus souvent se faire par l'intermédiaire des techniques de formation à distance parce que cela a été demandé par un grand nombre d'agents du sexe féminin, en tout cas dans la direction générale solidarité, en disant qu'elles avaient beaucoup de mal à être présentes de manière continue à des formations en présentiel et que la formation par l'enseignement à distance leur conviendrait davantage. La personne qui me l'a dit est en outre enseignante au CNFPT, enseignante au CNED et elle également une de nos cadres juridiques dans cette maison. Je pense que cela pourrait être une évolution intéressante.

Je suis, comme vous, comme Marie TONNERRE et Jean-Claude DULIEU, très sceptique sur le caractère inexistant des signalements sur les violences sexistes et sexuelles sur une année dans cette maison, d'autant que des procédures disciplinaires sont mises en œuvre sur ce thème. Par conséquent, malheureusement, on ne peut pas se dire qu'on a gagné et que c'est terminé sur ce plan là. Autant, au SDIS par exemple, vous avez toute une série de violences qui sont mises en évidence et cela permet aussi de les combattre, autant ici il semble encore y avoir une certaine omerta sur un certain nombre de situations qui se passent.

J'avais rencontré l'année dernière des responsables d'organisations syndicales qui me disaient que ces pressions sexistes et sexuelles étaient à un niveau relativement important.

Nous avions voulu mettre en place également une formation pour les élus sur ce thème-là, je ne suis pas sûr que cela ait été mis en place, mais il faut que l'on y pense de manière très urgente.

Jean-Claude DULIEU nous parlait des inégalités dans la filière technique. Nous n'en sommes pas totalement responsables. Les inégalités dans la filière technique tiennent aussi à l'Éducation nationale. Plus il y aura de femmes diplômées techniciennes qui seront orientées vers des sections d'ingénieur et plus on aura l'opportunité de faire en sorte qu'il n'y ait plus cette majorité qui paraissait aller de soi dans la filière technique.

Inversement, on a aujourd'hui un quasi-monopole d'assistantes familiales ; je souhaite qu'il y ait davantage d'assistants familiaux.

Il y a aujourd’hui des personnes qui occupent des postes de sages-femmes. Il y a d’ailleurs désormais un nom qui n’est pas celui de sage-femme pour ces hommes, mais j’ai oublié lequel. Il y a donc des fonctions pour lesquelles nous devons songer à faire en sorte qu’elles soient, dans l’idée des uns et des autres, moins réservées aux femmes qu’elles ne le sont aujourd’hui, y compris sur les fonctions d’aide à la personne, y compris sur les fonctions des personnels des services d’aide à domicile.

Il y a toujours des professions dans lesquelles il sera extrêmement difficile d’avoir une situation de parité. Je me suis longtemps occupé des prisons, vous avez très peu de gardiennes par rapport au nombre de gardiens. C’est parce que vous avez la nécessité des fouilles et parce que les personnes incarcérées sont à 95 ou 96 % des personnes du sexe masculin. Je ne demande pas la parité sur ce point, je pense qu’il y a des raisons si on a effectivement ce chiffre qui interpelle.

Jean-Claude DULIEU nous a interrogés sur une personne qui devrait être chargée de ce problème de l’égalité entre les femmes et les hommes. Je pense qu’elle existe, c’est le Vice-président en charge des ressources humaines. Il faudra peut-être que nous ayons là-dessus davantage de réunions, davantage de volontarisme encore pour parvenir à faire reculer des chiffres qui paraissent curieux.

Je suis, comme Soraya FAHEM, interloqué par le problème de la formation. Pourquoi y a-t-il une formation plus importante pour les hommes que pour les femmes ? Ce n’est pas normal. Il faut donc trouver les remèdes pour y faire face, de même pour les problèmes de promotion interne et pour les problèmes de violences.

Sur les problèmes de violences conjugales et intrafamiliales, nous ne sommes pas restés inertes, y compris dans cette période de pandémie. Nous avons mis en place des dispositifs notamment auprès de Solfa, une association particulièrement compétente en la matière, pour venir en aide à davantage de personnes qui étaient victimes de violences.

J’en viens à une remarque plus légère vis-à-vis de Soraya. J’ai bien écouté ce qu’elle nous disait sur les ouvrages. Je serais tenté de dire : pourquoi un prince et une princesse ? C’est une autre interrogation.

Je dirai aussi à Jean-Claude DULIEU que, s’il n’y a pas de vote, c’est tout simplement parce que la loi prévoit que ce soit une prise acte. Comme le DOB, cela fait partie des dossiers qui doivent être absolument soumis à l’assemblée départementale avant le vote du budget. Or, que se passerait-il si on trouvait un vote négatif ? Nous ne pourrions pas voter le budget. Par conséquent, aussi bien pour le DOB que pour ce rapport égalité hommes-femmes, il s’agit simplement de prendre acte du fait qu’un rapport a bel et bien été présenté. Je crois qu’il n’y a pas d’autres raisons que celle-là.

Mes chers collègues, cela montre que, s’il y a de temps à autre des progrès, il y a des reculs qui sont intolérables ; il faut donc effectivement s’attacher très précisément aux différents points qui fâchent. Il y a aussi des éléments comme sur les violences sexuelles et sexistes sur lesquels il ne suffit pas de mettre en place des procédures particulières, encore faut-il que ces procédures soient utilisées et nous savons très bien que ces procédures devraient être utilisées.

Mes chers collègues, je vous demande de prendre acte. Je ne peux pas vous demander autre chose, la loi me l’interdit. Je pense que chacun conviendra que la discussion a été faite.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, effectivement, nous allons vous donner acte de la présentation du rapport.

Nous vous donnons acte aussi de la préparation du plan pluriannuel d’action. Le souci pour nous est de savoir quand nous aurons connaissance de ce plan pluriannuel d’action.

M. le Président.- Jean-Luc, je dégage en touche…

M. DETAVERNIER.- Nous avons mis les grandes lignes en place. Il est prévu que le démarrage se fasse rapidement. Au niveau de la première résolution sur la sensibilisation à travers des formations, l’idée est de démarrer dès le début d’année sur des actions en e-learning de manière à ne pas attendre que l’on puisse refaire des formations en présentiel. Toutes ces actions sont prévues dès 2021.

M. le Président.- Espérons, pour ceux qui ne se représenteront pas, que ce sera pour le premier semestre 2021. Ce serait encore mieux.

Chacun est donc d'accord pour prendre acte ?

| |
|--------------------------------------|
| Le Conseil départemental donne acte. |
|--------------------------------------|

Je vous en remercie.

Nous avons bien entendu les remarques qui ont été faites par les trois intervenants, qui sont des remarques dont il faudra que nous tenions compte.

Je vous propose de continuer.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

- **Rapport 1 - Autorisation donnée au Président du Conseil départemental d'ester en justice - Affaire Département contre Madame Saïda Boumazzough**

M. le Président.- Il s'agit d'une autorisation qui m'est donnée d'ester en justice et d'exercer un recours en cassation sur un problème de date de démarrage de prescription, un problème qui mérite de faire jurisprudence.

Je ne pense pas que cela retienne l'attention de grand monde.

- **Rapport 2 - Fonds de soutien aux Actions d'intérêt local (AIL) et Fonds départemental d'intervention (FDI) : reconduction des dispositifs pour l'année 2021 et dispositions particulières**

M. le Président.- C'est un des rapports dont nous avons décidé l'urgence.

J'en ai dit l'essentiel. Sur le fonds de soutien aux Actions d'intérêt local, il y a des dispositifs pour l'année 2021, des dispositions particulières.

S'ajoute à cela une décision prise dans le cadre du FDI, le fonds départemental d'intervention, notamment une aide qui est donnée au musée de plein air de Villeneuve d'Ascq. Je crois que c'est à peu près tout dans ce cadre-là.

Mes chers collègues, y a-t-il des interventions sur l'un ou l'autre de ces rapports ? (*Aucune*).

Peut-on les considérer comme adoptés ?

| |
|---|
| Les propositions des rapports n°s 1 et 2 sont adoptées à l'unanimité. |
|---|

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Christian POIRET.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 1^{re} COMMISSION

▪ Rapport 1-1 - Décision modificative de crédits et crédits provisoires 2021

M. POIRET.- C'est une DM sans aucun mouvement sur les crédits 2020, mais des ajustements de crédits sur 2021, surtout au niveau des AP et CP.

Création des nouvelles AP à hauteur de 86 M€ et créations d'AE sur 58 M€. C'est simplement la possibilité de continuer à travailler sur le premier trimestre en attendant mi-mars pour le vote du budget au niveau des investissements.

C'est bien sûr la totalité sur le fonctionnement, comme dans toute collectivité.

Ce n'est que technique.

M. le Président.- Y a-t-il des problèmes sur cette délibération, mes chers collègues ?

M. MANIER.- Monsieur le Président, le Groupe socialiste s'abstient sur cette délibération.

M. le Président.- C'est noté.

Charles, pas d'observation ?

M. BEAUCHAMP.- Pas d'observation.

M. le Président.- C'est donc une abstention du groupe socialiste.

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord et Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiennent).

Christian POIRET, pour la suite.

▪ Rapport 1-2 - Rapports annuels des représentants du Conseil départemental dans les instances de décision des sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés publiques locales (SPL)

M. POIRET.- Vous savez que nous sommes dans la SPL Euralille.

Nous ne sommes plus dans Sogemin ; n'ayant plus la compétence, nous avons revendu nos parts et c'est la Banque des territoires - CDC qui en a fait l'acquisition.

Nous sommes dans la SPL Vélodrome.

Nous sommes bien sûr dans NordSEM.

En ce qui concerne les Ruches d'entreprises, elles existent toujours et sont en cours de liquidation puisque nous avons trois litiges avec trois anciens employés que nous sommes en train de résoudre.

Au niveau des SPL, il n'y a rien de particulier. Nous avons eu l'occasion de voir cela dans les CCSPL.

Un petit point sur la gestion du vélodrome : le nouveau directeur nous a fait une présentation intéressante la dernière fois en CCSPL. Il a la volonté de négocier également avec la Région puisque la Région abonde par une subvention à hauteur de 300 000 €, mais la SPL paye un loyer qui est également de l'ordre de 300 000 €. Il y a donc des négociations à avoir. Il y a un déficit

conjoncturel et structurel. Il a pris les choses en main pour rectifier les choses. Je pense qu'il faut lui donner un peu de temps et revoir cette SPL et ces comptes dans au moins un an, le temps qu'il ait pris la mesure du poste. Il est bien conscient des points où il faut travailler, que ce soit au niveau des coûts de fonctionnement, que ce soit à la recherche de financements ou de paiement de loyers à éviter.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport annuel.

M. le Président.- Mes chers collègues, y a-t'il des demandes d'expression ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-3 - Convention de services comptable et financier et convention de prévention contre la fraude**

M. POIRET.- Cela concerne le partenariat que nous avons depuis plusieurs années avec la DRFiP, sur lequel nous travaillons et que nous essayons d'améliorer d'année en année.

Les objectifs sont de :

- Poursuivre et renforcer les échanges entre l'ordonnateur, le comptable et la DRFiP.
- Optimiser la chaîne de dépenses pour payer rapidement les entreprises, surtout en ce moment compte tenu des besoins de trésorerie.
- Optimiser la chaîne des recettes. Là aussi, nous avons un chantier important à faire dans la maison et nous allons nous y employer. Nous travaillons avec eux pour trouver l'optimisation. Après, c'est à nous de travailler en interne aussi.
- Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable et les restitutions.
- Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale. On travaille également sur le contrôle de gestion.
- Se prémunir contre les fraudes. Nous avons eu une fraude qui a été médiatisée, que nous avons pu récupérer et sur laquelle nous avons également récupéré les intérêts. Une fraude a été déjouée il y a quelques mois pendant les vacances. Cela montre bien que le système aujourd'hui fonctionne, mais vous savez bien que les truands essayent toujours d'améliorer les choses pour pouvoir trouver des biais pour poser problème et pour créer des arnaques. Soyons très prudents sur cela, il faut continuer à y travailler. Nous prenons les mesures, mais, en face, nous avons des personnes qui cherchent également à trouver les failles de notre système.

M. le Président.- Y a-t-il des observations, mes chers collègues ?

Pour le moment, nous sommes arrivés à éviter l'arnaque, ce qui nous était arrivé avec l'arnaque dont nous avions été victimes et qui, heureusement, s'est très bien terminée. Désormais, nous sommes sans cesse sur le qui-vive.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Jean-Luc DETAVERNIER prend la suite.

▪ Rapport 1-5 - Compte personnel d'activité

M. DETAVERNIER.- Ce rapport concerne la mise en œuvre du compte personnel d'activité.

Désormais, chaque agent pourra bénéficier d'un compte personnel d'activité, lequel comprend deux comptes : un compte personnel de formation et un compte d'engagement citoyen. Ces deux comptes ont pour objet que chaque agent puisse acquérir des droits pour pouvoir suivre des formations.

Le compte personnel de formation va donner la possibilité à chaque agent d'acquérir 150 heures de formation, c'est un plafond. Ce plafond pourra être relevé de 150 heures supplémentaires pour des agents, pour régler un problème d'inaptitude professionnelle. Enfin, ce compte de 150 heures pourra aller jusqu'à 400 heures pour des agents de catégorie C qui seraient sans qualification. L'alimentation de ce compte se fait annuellement à hauteur de 24 heures par an, jusqu'à 120 heures. Ensuite, il est alimenté à hauteur de 120 heures par an, toujours pour être plafonné à 150 heures.

La deuxième partie, c'est le compte d'engagement citoyen qui permet d'obtenir des droits à formation supplémentaires pour reconnaître des activités de bénévolat ou de volontariat au niveau de certains agents. Ce compte est alimenté à hauteur de 20 heures par an et ce, dans la limite de 60 heures.

Au niveau du financement de ce compte, il est proposé que le Département y consacre 10 % du budget de formation des assistants et assistantes familiales et 5 % du budget de formation prévu pour les autres agents de la collectivité.

Le compte personnel de formation va se substituer au DIF qui existait précédemment.

M. le Président.- On retrouve notre volontariat chez les sapeurs-pompiers, puisque le compte d'engagement citoyen offre la possibilité d'obtenir des droits à formation supplémentaires en reconnaissance d'activités bénévoles et de volontariat exercé. Le volontariat chez les sapeurs-pompiers peut notamment intervenir.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ Rapport 1-6 – Définition du taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe

M. DETAVERNIER.- Ce rapport fixe à 100 % le taux de promotion. En effet, il est proposé de fixer ce taux par analogie avec ce qui avait été décidé en 2016 concernant l'accès au grade d'ingénieur hors classe. L'échelon spécial d'attaché hors classe a été prévu en 2017 avec le PPCR. Ce n'est pas très important puisque, au niveau de la collectivité, cela devrait concerner un seul agent pour 2021 et cinq agents pour 2022.

M. le Président.- On ne peut pas faire mieux. Je présume donc qu'il n'y aura pas d'objection. (*Aucune objection*).

Les propositions du rapport n° 1.6 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-7 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)**

M. DETAVERNIER.- Il s'agit de la liste complémentaire des emplois susceptibles d'être pourvus par des contractuels. Cette fois, 41 postes sont prévus.

Je profite de cette occasion pour revenir sur la petite étude que je vous avais promise la dernière fois et qui vous a été envoyée, qui vous donne un petit historique de ce qui a été fait au niveau des embauches en CDD et aussi des recrutements de contractuels sur postes permanents.

Je ne me suis pas contenté de vous mettre les chiffres depuis 2015, mais il m'a paru intéressant de donner aussi les chiffres de 2013 et 2014. On s'aperçoit que ce n'est pas nouveau au sein de la collectivité. Déjà en 2013 et 2014, il y avait des montants de CDD assez conséquents et dans des chiffres très comparables. Concernant les contractuels, c'est la même chose. On avait des chiffres tout à fait comparables.

C'est une pratique qui existe. Vous avez vu aussi que ces CDD ou ces contractuels font bien souvent l'objet de titularisation.

Ces chiffres évoluent un peu notamment sur 2020 parce qu'il n'a échappé à personne que nous avions engagé une politique active en matière de recrutement depuis début 2020, ce qui explique qu'un peu plus de contractuels ont été recrutés. C'est aussi parce que nous sommes sur des années où le nombre d'agents qui partent en retraite est assez conséquent. C'est bien connu, ce n'est pas vrai que pour notre collectivité, on le retrouve dans le privé ou dans les autres collectivités.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ?

Didier MANIER.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, vous nous proposez une délibération que l'on pourrait qualifier de traditionnelle et qui vise le recrutement par voie contractuelle d'une nouvelle série de postes.

Cette fois-ci, il ne me semble pas qu'il s'agisse de 41 postes, mais 46 postes. La délibération précise 46 postes, mais là n'est pas la question.

De manière générale, je crois que nous ne pouvons pas contester la réalité de recruter certaines catégories d'emplois par voie contractuelle. Il y a, nous le savons, les catégories bien connues de longue date dans le domaine médical ou informatique, il y a parfois aussi des profils de poste bien particuliers pour répondre à un besoin spécifique.

Cela dit, depuis 2015, les recrutements par voie contractuelle sur postes permanents se sont élargis à bien d'autres profils de poste, notamment dans le domaine de l'action sociale. Cela signifie notamment que le Département du Nord est moins attractif pour les fonctionnaires pour un certain nombre de missions. Nous le savons, les raisons sont multiples, la rémunération peut-être, la charge de travail délicate et importante et, bien évidemment, le contexte social.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Vice-président, nous faire parvenir un document « bilan du recrutement des CDD au Département du Nord depuis 2013 », bilan que nous demandions d'ailleurs par le biais de Madame FAHEM depuis plusieurs mois.

Votre démonstration vise à faire croire qu'il n'y a pas de problème particulier actuellement et que cette gestion RH est dans la continuité de ce qui se faisait. Il y a pourtant selon nous une différence fondamentale en matière de recrutement des CDD qui tient à la nature même des emplois.

Sous le précédent mandat, la majorité des recrutements CDD ne se faisaient pas sur des emplois permanents, mais pour faire face à un surcroît d'activité ponctuel et à des absences. Cela signifie que, avant 2015, il y avait une véritable volonté politique de ne pas laisser des services en tension ou en souffrance du fait d'un surcroît de travail ou d'absences.

Nous faisons notre possible pour être à l'écoute des besoins spécifiques. C'est ce que nous faisons.

À cet égard, beaucoup de recrutements à l'époque concernaient des fonctions d'entretien dans les collèges ou des fonctions administratives de support en UTPAS. Aujourd'hui, sur les collèges ou l'entretien, il est normal qu'il y ait une baisse des CDD puisque le choix a été fait de largement externaliser ces métiers.

Par ailleurs, il serait intéressant de connaître la durée des contrats, ce que n'indique pas votre rapport.

Sur le mandat actuel, la majorité des recrutements en CDD s'effectue sur des postes permanents. Cela signifie que le recrutement par voie contractuelle vient se substituer à l'embauche d'une personne statutaire. Nous en prenons acte et faisons le constat d'une divergence de vues avec le gouvernement sur le détricotage du statut de la fonction publique. Les chiffres sont éloquents : en octobre 2020, 482 personnes en CDD occupaient un emploi permanent au sein des services départementaux contre 84 en juillet 2016, chiffre exceptionnellement bas suite aux coupes sombres qui avaient eu lieu dans les effectifs ; soit une différence de près de 400 embauches sur les postes permanents.

Sur ce point, je souhaiterais connaître la proportion de recrutements en CDD et de recrutements statutaires. Cela permettrait de dégager une réelle tendance. Ce n'est pas indiqué dans votre rapport.

Enfin, nous souhaiterions connaître la proportion de CDD sur postes permanents qui sont titularisés sur la période. Ce chiffre permettrait d'évaluer le niveau de précarité des agents et nous n'en disposons pas à ce jour.

Eu égard à tous ces éléments et eu égard à nos divergences sur la stratégie des ressources humaines aujourd'hui, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Didier MANIER.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme traditionnellement, sur ce genre de délibération, nous votons contre, nous continuerons à voter contre.

Effectivement, il y a des postes sur lesquels il est fait appel à des contractuels, ce que nous ne comprenons pas, puisque ce sont des postes qui ne présentent pas de spécificités particulières, ce sont les métiers du Département. Je pense que, avec les concours de la fonction publique, nous devrions en théorie trouver facilement des personnes intéressées par ce genre de travail.

M. le Président.- Merci.

Jean-Luc, un mot de commentaire ?

M. DETAVERNIER.- Nous en avons déjà parlé très souvent. Il y a des métiers en tension qu'on connaît bien, ils sont repérés depuis quelque temps, mais nous constatons également depuis quelque temps que nous avons aussi des difficultés de recruter dans le domaine social. Avec le Président, nous sommes souvent allés dans des UTPAS où on nous disait qu'on ne comprenait pas pourquoi nous ne pouvions pas recruter. Les gens nous évoquaient des situations de travailleurs dans le domaine social qui n'avaient pas eu le concours mais qui avaient un diplôme et que nous aurions pu recruter. Les gens ne comprenaient pas cette situation.

Effectivement, nous n'avions peut-être pas il y a quelque temps ce que nous voyons aujourd'hui. C'est peut-être tout simplement parce que les métiers du social sont moins attractifs aujourd'hui qu'hier. C'est peut-être la seule raison.

Ce sont des remarques que nous avons souvent eues et nous le constatons régulièrement au niveau des recrutements.

M. le Président.- Il y a d'ailleurs des embauches que nous avons faites en fonction des personnes qui étaient recommandées par les personnels en place.

Je signale aussi un dernier point. Par exemple, sur la situation dans les collèges, aujourd'hui avec la pandémie, l'externalisation nous a quand même rendu de sacrés services. Nous aurions été incapables de faire face aux besoins des établissements si nous n'avions pas eu l'opportunité, en raison du contrat qui avait été passé, de faire en sorte de remplacer immédiatement les personnes qui tombaient malade.

Mme MASQUELIER.- Monsieur le Président, sur ce vote, je m'abstiendrai.

M. le Président.- C'est noté, chère collègue.

Sur cette délibération, nous avons donc un vote contre des groupes socialistes et communistes et une abstention de notre collègue Elisabeth MASQUELIER.

Je me tourne vers les présidents du Groupe UPN.

M. MONNET.- Le Groupe Union pour le Nord approuve cette délibération, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Cette délibération est donc adoptée à la simple majorité.

Les propositions du rapport n° 1.7 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstient. Les membres des Groupes Socialiste, Radical et Citoyen et Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre).

Je vous remercie.

▪ **Rapport 1-8 - Protocole transactionnel restaurant administratif**

M. DETAVERNIER.- Ce rapport vise à autoriser la conclusion d'une transaction avec la société DELISAVEURS consistant à lui rembourser la somme de 4 809 € correspondant au coût du chômage partiel des quatre agents du restaurant administratif et ce, pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2020.

Souvenez-vous, une transaction similaire avait été autorisée en juin par notre assemblée pour la période du 16 mars au 31 mai et ce, pour un montant de 11 360 €. Pour mémoire, le nouveau titulaire du marché est la société DUPONT Restauration, qui devait commencer l'exploitation du restaurant le 1^{er} avril 2020. Avec le confinement, le restaurant était fermé. La société qui avait repris le personnel a refusé de payer le chômage partiel au motif qu'elle n'avait pas commencé son activité. Pour permettre aux agents de toucher le chômage partiel, nous vous sollicitons de telle manière que nous puissions prendre en charge dans un premier temps, mais une action est prévue pour recouvrer ces sommes auprès de la société DUPONT.

Nous attendions d'avoir ces deux sommes pour le faire.

M. le Président.- Je pense qu'il fallait que nous soyons corrects vis-à-vis de notre cocontractant.

Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.8 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport suivant est coprésenté par Bruno FICHEUX et Nicolas SIEGLER.

▪ **Rapport 1-9 - Expérimentation du déploiement des Pass numériques dans les territoires prioritaires du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Nord (SDAASP)**

M. FICHEUX.- Je vais m'exprimer pour Nicolas SIEGLER et moi-même sur la délibération qui explique l'expérimentation du déploiement des Pass numériques au niveau du département du Nord.

Je vous rappelle le contexte.

Un rapport de France Stratégie en 2018 expliquait les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique car 13 millions de Français sont aujourd'hui en difficulté. En région Hauts-de-France, il est estimé que 1,2 à 1,5 million d'habitants souffrent d'exclusion numérique. C'est pourquoi nous souhaitons nous atteler à cette expérimentation le plus rapidement possible.

Le SDAASP a rendu exécutoire le 26 décembre 2017 un document qui reprend les notions d'équilibre sur le territoire dans le domaine de l'inclusion numérique.

Une délibération votée le 3 février 2020 est particulièrement vigilante sur l'illectronisme et souligne le besoin d'un maillage cohérent des structures d'accompagnement aux usages du numérique, délibération portée par la délégation Innovation.

Par ailleurs, une délibération transversale est en cours d'élaboration et devrait vous être présentée en février 2021. C'est une délibération beaucoup plus globale, transversale et qui tend à homogénéiser les bonnes pratiques par rapport à cette inclusion numérique.

L'appel à projets numériques qui a été mis en place par la Société numérique et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) consiste en la mise à disposition pour des publics sensibles de carnets de 10 tickets de 10 €, soit 100 € la valeur du carnet. Chacun des usagers peut bénéficier d'un ou plusieurs carnets. Ces tickets permettent d'accéder à des ateliers d'initiation ou de perfectionnement au numérique dans des lieux qualifiés.

Le Département du Nord prévoit de distribuer 5 000 carnets de 10 Pass dès début 2021, sur janvier-février. Cette action se déroulera tout d'abord sur les territoires prioritaires du SDAASP, le Cambrésis, la Sambre-Avesnois, la Flandre rurale, le Bassin minier du Nord et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces carnets seront distribués par les structures départementales, comme les MDIE, les UTPAS, les relais autonomie et les espaces France Services qu'ils soient fixes ou itinérants et ce, à destination des plus fragiles : les allocataires du RSA, les personnes âgées en situation de handicap, les jeunes de l'ASE, les collégiens, les habitants des quartiers prioritaires de la ville et les habitants de la ruralité.

Il faut donc former les usagers et faciliter leur réussite par rapport à cette expérimentation. C'est pourquoi le Département souhaite adhérer au Hub régional inclusif Les Assembleurs. C'est une recommandation de l'ANCT.

Cette opération a bien évidemment un coût, il est estimé à 555 556 € sur trois ans, dont 277 778 € seront pris en charge par l'ANCT. Il reste donc à la charge du Département 277 778 €, mais nous avons sollicité des fonds FEDER et la quote-part du Département pourrait tomber à 111 111 €.

Nous avons besoin, comme le préconise l'ANCT, d'adhérer au Hub Les Assembleurs et ceci, pour un coût annuel de 26 000 €.

La délibération vous propose donc d'acter ce dispositif de Pass numériques à destination des populations que je vous ai présentées.

M. le Président.- Merci, Bruno.

Je précise pour ceux qui ont la gentillesse de nous écouter que le SDAASP est le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, un schéma qui a été coréalisé par l'État et par le Département du Nord.

Y a-t-il des questions sur cette délibération, mes chers collègues ?

Madame FILLEUL.

Mme FILLEUL.- Le gouvernement s'est décidé à consacrer beaucoup d'argent à la lutte contre la fracture numérique via l'ANCT, puisque ce sont 250 M€. Je trouve cela vraiment bienvenu parce qu'on a vu que le numérique s'était vraiment imposé avec la pandémie comme incontournable pour avoir accès aux services publics les plus élémentaires, les plus essentiels (l'école, la santé). Nous avons vu aussi que les collectivités territoriales se sont rendues également indispensables dans un service de proximité auprès des concitoyens. Jusque-là, tout va bien.

Là où je voudrais attirer l'attention de notre Département, c'est que beaucoup d'initiatives sont prises de manière audacieuse par les uns et les autres, mais ces initiatives sont assez peu coordonnées. On ne les mesure pas, on n'a pas d'évaluation, on ne sait pas exactement dans quels territoires elles sont prises et lesquels restent un peu zones blanches de la lutte contre la fracture numérique. C'est pourquoi je trouve que c'est une bonne chose que le Département puisse traiter cette question à une échelle humaine et que l'on puisse, au travers du schéma d'accès aux services publics, mesurer l'évolution du problème, des réponses et des solutions.

Cependant, je voulais aussi attirer l'attention sur le fait que les Pass numériques n'étaient pas la réponse à tous les problèmes. On sait que, dans ces Pass numériques, seulement 20 % se traduisent par des heures de formation effectives et que, d'un autre côté, on a tendance à toujours raisonner en lieux où les concitoyens sont susceptibles d'avoir accès à ces Pass numériques, mais qu'il y a toute une partie de la population qui est bien éloignée et qui ne fréquente pas tous ces lieux, même les mairies et a fortiori les médiathèques départementales. Il faut donc réfléchir à d'autres modalités qui vont vers les citoyens pour leur offrir cette médiation numérique. On ne peut pas se contenter simplement de mettre à disposition des Pass numériques.

M. le Président.- Merci, Madame la Sénatrice.

Je pense que nous sommes en harmonie avec vos propos.

Bruno, souhaites-tu ajouter quelque chose ?

M. FICHEUX.- Pour répondre à Madame FILLEUL, je dirai que c'est en effet tout l'enjeu de la délibération qui sera proposée en février où nous allons reprendre la totalité des thématiques, avec une volonté d'harmoniser, mais aussi d'aller vers les citoyens. Nous avons ces six gros piliers et c'est tout le travail que nous sommes en train de réaliser.

Je rejoins tout à fait votre analyse. Nous devons aller aussi et encore plus en dehors des lieux identifiés vers les Nordistes. C'est tout l'enjeu de cette prochaine délibération ou en tout cas une partie de l'enjeu.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 1.9 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Bruno FICHEUX a une autre délibération qu'il partage, cette fois-ci, avec Sylvie LABADENS, sur le partenariat transfrontalier du Comité du Détroit.

- **Rapport 1-10 - Partenariat transfrontalier du Comité du Détroit : participation au financement de la mission d'étude en vue de la définition de la stratégie - Dispositif pour les petits projets - Soutien à l'innovation**

M. FICHEUX.- Sylvie m'a confié la responsabilité de présenter cette délibération sur laquelle nous travaillons tous les deux et qui concerne le Comité du détroit. Je vous rappelle que, en février 2020, nous avons lancé officiellement ce Comité du Détroit qui réunit, pour la France, le Pas-de-Calais et le Nord, le Kent pour la Grande-Bretagne, la Province de Zélande, la Province de Flandre occidentale et de Flandre orientale.

Ce Comité du Détroit a pour ambition de renforcer les coopérations transfrontalières entre le territoire britannique et ses voisins de l'espacement Manche - Mer du Nord.

La délibération porte sur trois points.

La première partie porte sur une participation financière du Département du Nord au profit de la Province de Flandre occidentale pour une mission confiée au bureau d'études Releaf. La mission de ce bureau d'études est d'établir une vision et une stratégie pour le Comité du Détroit. La PFO a confié une étude au bureau Releaf pour une somme de 25 800 € HT. Cette somme sera divisée entre les différents participants. Pour le Département du Nord, il vous est proposé que nous puissions participer à hauteur de 5 203 € TTC sous la forme d'une subvention. Nous avons vraiment divisé en six, nous n'avons pas tenu compte des poids de population, etc., nous sommes allés au plus simple.

La deuxième partie de cette délibération porte sur le soutien au dispositif que l'on a appelé « les actions d'intérêt transfrontalier », calqué sur notre principe des AIL. Les six membres du Comité du Détroit souhaitent favoriser l'émergence de projets agiles, rapides, portés par de petites organisations agissant directement sur le terrain. les organisations qui pourraient prétendre à ces AIT seraient par exemple des associations, des établissements scolaires, des petites ou des moyennes communes.

Ces actions ont vocation à être menées dans les domaines qui ont été priorisés par le Comité du Détroit : le développement économique et le développement territorial, la transition écologique, le soutien à la jeunesse. Ces projets devront être en lien avec des partenaires d'au moins deux collectivités membres du Comité du Détroit.

Aussi, pour 2021, il vous est proposé de pouvoir faire disposer le Comité du Détroit d'une somme de 30 000 € au titre du Département du Nord.

Troisième point de cette délibération : nous avions par le passé un réseau transfrontalier Interreg France-Wallonie qui réunissait 17 projets sous la bannière du GoToS3. Désormais, on parle de GoToSx qui constitue un projet encore plus global.

Il s'agit de la création d'un écosystème autour de la recherche et de l'innovation, du renforcement des projets d'innovation, de la recherche de synergie entre projets et secteurs. Pour le Département du Nord comme pour nos collègues membres du Détroit, c'est l'abondement d'une enveloppe de 250 000 € sur quatre ans, soit 62 500 € par an au titre du budget du PRID pour pouvoir s'inclure dans cet échange et dans ces recherches autour de la partie innovation. Au niveau de cette somme de 62 500 €, serait fléché un 20 % équivalent temps plein au sein du PRID.

M. le Président.- Merci.

Isabelle MARCHYLLIE s'est inscrite dans le débat.

Mme VARLET.- Il y a un petit changement, Monsieur le Président, c'est moi qui vais intervenir.

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme VARLET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Un mot pour saluer ce dispositif à l'initiative de notre voisin du Pas-de-Calais afin de poursuivre le dialogue et la coopération malgré le Brexit.

Nous avons pu constater qu'une stratégie axée uniquement sur l'économique ne fonctionnait pas. Très peu d'entreprises anglaises sont venues s'installer sur notre sol, malgré la communication et le marketing de la Région Hauts-de-France. Il y a donc un enjeu politique très fort pour nos collectivités. Nous devons dans cette période d'instabilité développer à l'échelle locale des projets communs sur la transition écologique, la jeunesse, le développement économique à travers le tourisme et, bien évidemment, la culture, des préoccupations qui rassemblent nos concitoyens d'un côté et de l'autre de la Manche.

C'est pourquoi nous espérons que cette initiative, avec les quelques moyens débloqués aujourd'hui, puisse à une échelle modeste pérenniser des liens de proximité et l'esprit de coopération et non de compétition entre nos collectivités.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je pense d'ailleurs que nous pourrons peut-être trouver des financements autres. Vous savez que, avec le Brexit, l'Interreg des 2 Mers va disparaître. Il pourrait très bien y avoir à ce moment-là des subventions accordées d'un côté par le Royaume-Uni et, d'un autre côté, par les différents États représentés au sein du Comité du Développement et nous permettre également de ne pas perdre un partenariat actif avec nos voisins britanniques. C'est un divorce, ce n'est pas une déclaration de guerre qui va se passer avec le Brexit et nous tenons à maintenir au maximum les liens.

C'est vrai que nous devons très largement cette initiative à nos voisins et amis du Pas-de-Calais. Je pense que c'est une belle initiative.

Y a-t-il des objections, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.10 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous passons à Max-André PICK, pour une histoire de Transpole, d'ancien syndicat mixte, MEL, Communauté urbaine de Lille, Département sur le transport et de « gros sous », si je puis m'exprimer ainsi.

- **Rapport 1-11 – Acquisition des parts indivises de la Métropole européenne de Lille (MEL) relatives à l'ensemble immobilier sis 908 avenue de la République à Marcq-en-Barœul, dénommé « Site Transpole »**

M. PICK.- Cette délibération est une suite de délibérations que nous avions déjà prises précédemment concernant un terrain que les élus métropolitains connaissent forcément, puisqu'il était occupé par l'ancien site d'exploitation des sociétés du tramway, qui a eu différents noms successifs au même emplacement. C'est un terrain de 2 hectares, situé sur la commune de Marcq-en-Barœul, le long du grand boulevard reliant Lille à Roubaix et Tourcoing, le long d'un tramway reliant les trois villes précitées et à quelques centaines de mètres de la voie rapide urbaine, ce qui situe véritablement ce terrain comme un endroit particulièrement intéressant.

Nous avions lancé un premier appel à cession le 14 février 2019 en vue de la réalisation d'un programme immobilier. Cette consultation n'a toutefois pas été menée à son terme et nous l'avons finalement déclarée sans suite en février 2020.

Afin de simplifier la procédure à venir, le Département et la Métropole européenne de Lille ont souhaité mettre un terme à l'indivision sur ce terrain puisque ce terrain est à moitié propriété de l'une et l'autre de ces deux collectivités.

Le Département, par cette délibération et une délibération identique que la Métropole européenne de Lille votera vendredi, va devenir seul propriétaire du site, ce qui nous permettra d'organiser rapidement une nouvelle procédure de cession qui devrait être lancée dès le début de l'année 2021.

Nous estimons ce terrain sur une base de valeur de 32 m€. Il convient donc aujourd'hui d'acheter pour la moitié de cette somme à la Métropole européenne de Lille (donc 16 m€) l'indivision de ce terrain. Par la suite, si le terrain était vendu plus cher et si une plus-value était réalisée, 50 % de la plus-value seraient évidemment restitués à la Métropole européenne de Lille.

De la même manière, le Département souhaite que les frais inhérents à l'acquisition soient également partagés à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur, ce qui nous amène à vous proposer un amendement à cette délibération permettant de modifier le premier alinéa. Vous avez eu le document, je n'ai pas besoin de relire cet amendement au projet de délibération.

Voilà, Monsieur le Président, ce que l'on peut dire sur ce sujet, en espérant que l'année 2021 – j'en suis même tout à fait sûr – soit l'occasion de vendre ce terrain et qu'une opération immobilière conforme au souhait de la Ville de Marcq-en-Barœul puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

M. le Président.- Cela nous permettra de récupérer, comme la MEL, 16 m€.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues.

Bernard BAUDOUX.

M. BAUDOUX.- Est-ce le terrain sur lequel nous avions envisagé il y a quelques années de construire un collège ?

M. le Président.- Bien sûr, mon cher collègue. C'est le terrain sur lequel l'ancienne majorité avait – et je l'en avais remercié à l'époque – envisagé de reconstruire le collège des Rouges Barres. Ce collège des Rouges Barres est actuellement très proche de ce terrain, il est sur un terrain d'environ un hectare qui appartient à la Métropole européenne de Lille. Il s'est donc posé un problème financier. Si nous construisions sur ce terrain le collège des Rouges Barres, ce terrain devenait exclusivement utilisé par le collège pour son développement et, de l'autre côté, c'était la Métropole européenne de Lille qui récupérait le terrain d'assiette actuel du collège des Rouges Barres. Par conséquent, dans la situation financière un peu compliquée qui est la nôtre, nous avons trouvé préférable de réaliser les travaux importants de réhabilitation sur le collège des Rouges Barres. Ces travaux vont démarrer dans peu de temps, l'appel à concurrence a déjà été lancé il y a un moment. J'en ai d'ailleurs profité pour que la MEL accepte de nous donner la propriété du terrain, puisque nous y réalisons des travaux importants.

S'agissant du terrain Transpole, j'avais dans un premier temps demandé une estimation au service, on m'avait dit autour de 5 m€, je me doutais que ce serait bien davantage. Aujourd'hui, nous sommes à peu près certains d'avoir au minimum 32 m€ sur la vente de ce terrain : 16 m€ pour la MEL et 16 m€ pour nous. Il était difficile de ne pas céder à la tentation dans la situation qui est la nôtre.

M. BAUDOUX.- Si je peux me permettre, j'ai encore une question. Sur l'opération immobilière, vers quoi s'oriente-t-on sur ces terrains, du logement social, un mixte ?

M. le Président.- Aujourd'hui, il est difficile de le dire puisque nous allons rouvrir une procédure de mise en concurrence entre les diverses sociétés qui seront intéressées. Lors d'une première mise en concurrence, une vingtaine de candidats s'étaient présentés. La Ville sera également amenée à donner son avis. Généralement, ce sont plutôt des projets de locaux de service, de bureaux, qui se présentent sur ce grand boulevard, en face de la Banque Populaire. Je n'en sais pas plus en l'état actuel des choses.

De toute façon, la Ville de Marcq-en-Barœul, qui est une ville que je connais bien, respecte ses quotas en termes de logements sociaux.

M. BAUDOUX.- Merci, Président.

M. le Président.- Y a-t-il des objections à cette délibération ?

M. PICK.- Nous avons deux votes à faire, Monsieur le Président, un sur l'amendement, puis un vote sur la délibération.

M. le Président.- L'amendement me paraît naturel. Nous prenons le problème à bras-le-corps et, en quelque sorte, la MEL s'en débarrasse. Je l'ai proposé au Président pour que nous gagnions un peu de temps et il en a été d'accord. Nous acceptons que, s'il y a meilleure fortune, cette meilleure fortune soit partagée. S'il y a moins bonne fortune, c'est nous qui prenons le risque, mais il n'y aura pas moins bonne fortune. En outre, nous prévoyons de payer l'intégralité des frais ; mais le fait de partager ces frais à 50/50 me paraît le bon sens et la justice.

Cet amendement est-il adopté ? (*Aucune objection n'est exprimée.*)

L'amendement au rapport n° 1.11 est adopté à l'unanimité.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.11 amendé sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie. C'est un grand pas en avant sur ce dossier qui tarde à se concrétiser.

Je passe la parole à Geneviève MANNARINO.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

- **Rapport 2-1 – Soutien financier aux employeurs bénéficiaires de l'APA/PCH accompagnés par un service mandataire pour le versement d'une prime Covid-19 destinée à leurs salariés**

Mme MANNARINO.- Monsieur le Président, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération qui fait écho à deux délibérations précédentes, celle de juin 2020 et celle de septembre 2020. L'une et l'autre ont autorisé le versement des primes aux services à domicile ; d'abord aux services en mode prestataire et, politique très volontariste du Département, aux services en mode mandataire. Il s'agit dans cette délibération d'appliquer les principes de répartition et les modalités de paiement pour un montant global de 200 000 €.

Je voudrais souligner le travail des services du Département qui ont sollicité la collaboration de ces services d'aide à domicile des structures mandataires pour sécuriser le versement de cette prime, pour accompagner les bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'ACTP, puisqu'ils sont employeurs et qu'ils vont avoir une relation particulière pour le versement de cette prime, et, bien évidemment, pour établir les versements, c'est-à-dire les fiches de paie, les déclarations Urssaf, toutes les complexités parfois administratives.

Un courrier a été envoyé à tous les bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'ACTP qui sont concernés pour vraiment expliquer la démarche. Il fallait faire de la pédagogie et montrer la volonté du Département à accompagner ces services d'aide à domicile, que je remercie encore et toujours d'être en première ligne dans cette situation sanitaire complexe. Ils permettent le maintien des personnes à domicile sans rupture de plan d'aide et il faut le souligner.

M. le Président.- Merci.

Il y a une demande d'intervention de Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Mme STANIEC-WAVRANT.- Ce sera extrêmement rapide, Monsieur le Président.

Nous trouvons que c'est une très bonne délibération, nous sommes très satisfaits de la décision d'accompagner l'ensemble de l'aide à domicile. Bien sûr, nous votons pour cette délibération.

M. le Président.- Merci beaucoup, chère collègue.

Y a-t-il d'autres expressions ? (*Aucune autre*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je me permets d'ajouter une précision pour mon collègue Bernard BAUDOUX. En effet, nous sommes écoutés par un certain nombre de collaborateurs et j'ai une précision supplémentaire à donner sur le projet. Le projet qui est demandé aux différents partenaires intéressés est un projet mixte bureaux-logements et, dans le cadre des logements, il y a 30 % de logements sociaux inscrits au PLU.

M. BAUDOUX.- Voilà qui est bien.

M. le Président.- Nous poursuivons avec Yves DUSART.

▪ **Rapport 2-2 – Modification d'attribution d'un poste d'ALSES sur Wattrelos**

M. DUSART.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà eu à traiter ce genre de délibération. Vous le savez, au 1^{er} janvier 2021, nous devions démarrer la dernière vague des postes d'ALSES qui étaient liés au plan de lutte contre la pauvreté. Depuis cette délibération, un principal de collège nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas mettre en place ce dispositif d'ALSES. Nous vous proposons tout simplement de réaffecter ce poste d'ALSES sur la même commune mais pour un autre collège. On passe du collège Gustave Nadaud à Wattrelos au collège Pablo Neruda

M. le Président.- Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Brigitte ASTRUC.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

▪ **Rapport 3-1 – Convention pluriannuelle entre le Département du Nord et le Comité départemental du tourisme du Nord**

Mme ASTRUC-DAUBRESSE.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un moment important pour le Comité départemental du tourisme du Nord, puisque cette convention pluriannuelle a effectivement été signée.

Je rappelle que nous avons adopté le 22 mai 2017 une délibération qui redéfinit les axes de développement et d'orientation de notre action départementale pour la période triennale de 2017-2020. Il y a eu adoption d'une convention qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Cela a été marqué par la diminution du montant annuel de la subvention départementale de 100 000 € qui est passée de 1 815 000 € à 1 515 000 €.

Cela a aussi permis de positionner stratégiquement notre Comité départemental du tourisme en 2019. Désormais, notre agence s'est repositionnée au niveau de sa stratégie et a réorganisé le Comité départemental du tourisme en 2019.

Aujourd'hui, cette agence s'est résolument tournée vers l'innovation touristique, exclusivement dédiée à l'ingénierie touristique. Nous avons recentré nos activités vers un nouveau positionnement sur l'innovation et contribué ainsi à l'élaboration de notre politique touristique départementale en participant à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs départementaux en mobilisant une expertise technique.

C'est une agence qui est devenue inspirante. Elle met en œuvre une veille partenariale ciblée sur l'innovation touristique, le but étant de diffuser et d'inspirer en faisant connaître les tendances et les innovations touristiques. Il est important de dire que c'est une agence qui accompagne les projets dans les territoires. Elle anime et participe à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs touristiques départementaux, Office du tourisme du futur et Micro-clusters touristiques.

Elle est particulièrement investie dans les domaines stratégiques du Département du Nord, que ce soit les équipements culturels, l'hébergement touristique, les offices touristiques, le développement durable, mais aussi l'itinérance. Nous en avons eu la preuve la semaine dernière puisque nous avons organisé notre première semaine de la data rando du 7 au 11 décembre avec le webinaire « regards croisés ». Nous avons eu environ 600 inscrits répartis sur toute la France, dont deux tiers sur les Hauts-de-France. Beaucoup de personnalités, beaucoup d'acteurs touristiques se sont inscrits à nos webinaires, 130 à 150 personnes se sont connectées chaque jour. On peut considérer que c'était un succès. Cela me permet de faire un petit point sur cet événement important.

C'est aussi une agence qui accompagne la transformation numérique du Nord. Il s'agit ainsi de créer un nouvel environnement « open data tourisme » au service des acteurs du tourisme.

Pendant la durée de notre convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'agence d'innovation touristique pour la réalisation de ses activités une subvention globale de 4 745 000 € en trois versements annuels égaux.

Par ailleurs, nous avons – et je vous remercie, Monsieur le Président – mis quatre agents du Département à disposition de l'agence d'innovation touristique et ce, depuis le 1^{er} avril 2020.

Je propose au Conseil départemental d'approuver les termes de notre convention de partenariat et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Brigitte.

C'est l'évolution de notre compétence tourisme.

Y a-t-il des questions, des demandes de précisions, des expressions ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous enchaînons avec Martine ARLABOSSE.

▪ **Rapport 3-2 – Société publique locale (SPL) de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix - Avenant au contrat d'exploitation (ajustement de la grille tarifaire) et présentation du rapport d'activité 2019**

Mme ARLABOSSE.- Monsieur le Président, chers collègues,

La Région Nord - Pas de Calais a souhaité construire un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste situé à Roubaix.

Pour son exploitation, une société publique locale a été créée.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à la SPL.

Deux points sont évoqués aujourd'hui.

Le premier point porte sur l'avenant. Le conseil d'administration de la SPL a proposé d'actualiser le montant de certaines prestations et de créer de nouveaux abonnements. La grille tarifaire actualisée est jointe en annexes 1 et 2.

Le deuxième point, c'est la présentation du rapport annuel d'activité 2019. Ce rapport a été présenté au conseil d'administration de la SPL le 30 septembre dernier et son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte (annexe 3).

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 au contrat initial d'exploitation du vélodrome, d'autoriser le Président à signer l'avenant et de prendre acte du rapport annuel de la SPL.

M. le Président.- Merci, Martine.

Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Arnaud DECAGNY.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

- **Rapport 4-1 - Modalités d'attribution des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA) pour 2021**

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport porte sur l'attribution de notre politique des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération.

Afin d'être éligibles, les projets ont pour objectif de favoriser une conduite apaisée, de sécuriser et de mettre en accessibilité les traversées piétonnes ou encore de sécuriser la circulation des deux-roues légers.

Le tableau qui a été annexé reprend l'ensemble des politiques qui sont subventionnées. Elles permettent notamment de mieux subventionner les pistes cyclables, puisqu'on passe de 50 % préalablement à un taux de subvention de 75 % pour la création d'aménagements cyclables ou pour le jalonnement sur les pistes cyclables.

Il est aussi demandé d'harmoniser le dispositif avec les subventions issues de la répartition des amendes de police, c'est-à-dire qu'on aura une subvention soit au titre des amendes de police, soit au titre de la politique SRDA.

Je précise que, par cette politique, on ne va plus subventionner les feux comportementaux. En effet, une étude est en cours et ces feux comportementaux font apparaître des comportements un peu dangereux de certains automobilistes qui viennent accélérer et freiner brutalement. Dans l'attente du rapport, ce sont donc des politiques que l'on ne va plus aider.

En tout cas, sur les routes départementales, une grande part sera faite pour la création de pistes cyclables.

- **Rapport 4.2 - Modalités de répartition en 2021 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2020**

M. DECAGNY.- Dans ce rapport, il s'agit de la répartition des amendes de police. Nous allons toujours aider les opérations pour le transport en commun, aider le bloc communal pour les équipements qui vont améliorer la sécurité des usagers, ou encore aider les opérations concernant la circulation routière pour faire la création de parcs de stationnement, l'installation de signaux lumineux ou des aménagements de carrefour.

Je vous indique les petites modifications par rapport à cette nouvelle politique pour 2021.

Il y aura une action forte vis-à-vis des motards :

- Nous allons passer de 50 % à 75 % d'accompagnement sur la mise en conformité ou l'enlèvement des dispositifs de retenue ou la pose d'écrans motards.

Il y aura des actions en faveur des cyclistes :

- Nous allons passer de 50 à 75 % pour la création d'aménagements cyclables, avec un plafond à 40 000 €.
- Nous allons passer de 50 % à 75 % pour la création d'aménagements cyclables ou la pose d'équipements de jalonnement.

Il y a quand même une similitude entre les amendes de police et la politique de sécurisation des routes départementales.

Il y a une action en faveur de la sécurisation des usagers des transports collectifs :

- Nous allons aider davantage l'installation d'éclairages publics en passant de 35 % à 50 %.
- Nous allons aider davantage la création de zones « dépose minute », en passant de 35 % à 50 %.

Les feux comportementaux ne seront plus pris en charge pour la raison que je vous ai indiquée dans la délibération précédente.

Enfin, il y aura une hiérarchisation. Les travaux devront démarrer avant le 30 juin 2022. Ensuite, quelqu'un qui aura reçu une subvention sur la sécurisation des routes départementales ne pourra pas prétendre à la répartition des amendes de police. Enfin, s'il y a trop de demandes par rapport à ce que nous pouvons distribuer en accompagnant cette répartition, nous ferons des choix. Quelqu'un qui a eu une subvention les années précédentes ne pourra pas l'avoir cette année ou nous écrêterons de 15 % cette politique.

Voilà, Monsieur le Président, l'accompagnement du bloc communal sur l'aide au niveau de la politique de sécurisation des voiries départementales et la répartition des amendes de police.

M. le Président.- Merci, Arnaud.

Pour le moment, l'effort financier a été assez important puisqu'il y a eu notre nouvelle politique à hauteur de 3 M€ annuels. Sur les amendes de police, il y a également eu une augmentation importante par l'État de la part qui a été redistribuée. Je pense donc que nous avons pu donner satisfaction à tout le monde. Je ne pense même pas que nous ayons consacré la totalité des crédits et les crédits sont donc reportés d'une année sur l'autre dans ce cadre.

M. DECAGNY.- Sur la politique SRDA, nous sommes à 2,9 M€ sur 3 M€.

Sur les amendes de police, les autres années, nous avions 3 M€ à répartir. Là, un calcul un peu différent de la part de l'État et de l'abondement complémentaire a augmenté cette politique l'année dernière à 6 M€.

Nous attendons la notification pour l'année 2021, mais ce sont quand même près de 9 M€ en 2020 pour accompagner le bloc communal.

M. le Président.- Y a-t-il des questions, des remarques, mes chers collègues, sur l'une ou l'autre de ces délibérations ? (Aucune).

Peut-on considérer ces deux délibérations comme adoptées ?

Les propositions des rapports n°s 4.1 et 4.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Patrick VALOIS.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

- **Rapport 5-1 - Règlement et dépôt de la marque collective « Ici je mange local » à l'institut national de la propriété industrielle (INPI)**

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous le permettez, lors de la présentation des rapports, je ferai référence à l'engagement correspondant du plan Nord durable qui a été voté au mois de septembre.

Cette première délibération, qui consiste à déposer la marque « Ici je mange local » à l'INPI, fait référence à l'engagement 10 de Nord durable dans son volet des politiques publiques. Il s'agit ici, à la demande de nos partenaires dans la démarche d'approvisionnement local que sont la Région, l'Association des Maires du Nord, la Chambre d'agriculture et la Métropole européenne de Lille, de déposer cette marque afin de la protéger.

Cette marque récompense les restaurations collectives qui s'engagent à hauteur de plus de 20 % en approvisionnement local. En tout, aujourd'hui, 151 restaurations ont été labellisées, dont 95 liées au Département (collèges, établissements médico-sociaux), 2 communes seulement, 41 lycées et 13 communes de la Métropole européenne de Lille.

M. le Président.- Il y a beaucoup d'espaces entre les deux communes, il y a de la place, puisque c'est Anor et Zegerscappel.

- **Rapport 5-2 - Programmation des lauréats de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » 2020**

M. VALOIS.- Ce rapport, qui concerne la programmation des lauréats de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural », fait référence à l'engagement 7 de Nord durable.

Le périmètre concerné : ce sont les communes considérées comme des communes rurales du département, soit 474 communes. 35 projets ont été déposés, 23 ont été retenus pour un montant de 498 837 € sur les 500 000 € qui étaient engagés sur cet appel à projets qui, je le rappelle, est le deuxième volet d'un appel à projets lancé en 2019 pour un montant de 1 M€, deux fois 0,5 M€.

Vous avez le détail de l'ensemble des projets retenus dans la délibération, avec des taux de participation qui sont de 30 % pour les projets locaux peu structurants, de 50 % pour les projets à enjeux territoriaux forts, avec un bonus possible de 10 % pour les projets innovants et de 10 % pour les projets qui rentrent dans le cadre de la relance et qui seront lancés avant le 31 mars 2021.

M. le Président.- Merci, Patrick.

Y a-t-il des observations sur l'une ou l'autre de ces délibérations ? (*Aucune*).

Peut-on considérer ces deux délibérations comme adoptées ?

Les propositions des rapports n°s 5.1 et 5.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui va nous être présentée par Christian POIRET. Nous notons que Max-André PICK n'est pas présent.

- **Rapport 5-3 - Partenord Habitat - Avenant n° 2 à la convention de partenariat 2018-2021**

M. POIRET.- Cette délibération propose un second avenant à la convention qui lie le Département et Partenord Habitat, permettant d'adapter la durée maximale de réalisation des opérations subventionnées par le Département à la durée de validité de la subvention.

Dans les faits, on réduit le délai maximum, à compter du démarrage des travaux pour les exécuter et demander le solde de la subvention, de 36 à 30 mois, soit deux ans et demi.

Ensuite, on réduit aussi le délai de l'annulation automatique entre Partenord et les opérations avec des crédits non soldés à partir de l'ordre de service et du bon de commande ou de l'acte notarié, également entre 36 et 30 mois.

M. le Président.- Tout cela est plus cohérent.

- **Rapport 5-4 - Modification de la convention d'utilité sociale (CUS) 2019-2025 de Partenord Habitat**

M. POIRET.- Il s'agit d'une délibération permettant d'approuver les modifications du CUS de Partenord suite à la fusion de Partenord Habitat avec l'Office Habitat Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2020.

Suite à cette fusion, le parc de logements de Partenord a augmenté de 11 %, il est passé de 46 930 à 52 142.

Par ailleurs, Partenord a actualisé son plan financier qui est passé de 6 M€ à 6,6 M€ par an d'objectif de plus-value sur la vente de logement.

M. le Président.- C'est exclusivement lié à l'intégration de l'Office Habitat Saint-Quentinois dans Partenord. Cela nous oblige à actualiser cette convention d'utilité sociale.

Mes chers collègues, y a-t-il des questions sur l'une ou l'autre de ces deux délibérations ? (*Aucune*).

Peut-on considérer ces deux délibérations comme adoptées ?

Les propositions des rapports n°s 5.3 et 5.4 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous pouvons proposer à notre collègue Max-André PICK de revenir.

Nous passons à une délibération dont nous avons déjà beaucoup parlé, qui est fort importante, le dispositif « relance » ADVB.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 6^e COMMISSION

- **Rapport 6-1 - Programmation 2020 du soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires - Volet « relance » du dispositif d'Aide départementale aux villages et bourgs (ADVB)**

M. POIRET.- C'est une volonté que nous avons de participer à la relance suite aux difficultés que nous avons aujourd'hui dans le monde économique.

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, c'est une opération unique pour le moment. Cela n'empêchera pas de pouvoir présenter des dossiers ADVB l'année prochaine pour ceux qui n'en ont pas présenté cette année dans l'ADVB classique.

Ce sont des projets de 8 000 € à 70 000 € de travaux. Au niveau des montants, on fait ce que l'on peut. Celui qui voulait présenter un projet de 30 000 € pouvait le présenter, de même pour celui qui voulait présenter un projet de 20 000 € ou de 70 000 €. Chacun avait la liberté de faire suivant ses moyens financiers par rapport à son budget.

C'est donc une subvention unique de 50 %. Nous ne sommes pas passés par les différents critères habituels qui peuvent être utilisés dans l'ADVB et par rapport à la délibération cadre qu'avait passée Guy BRICOUT à l'époque.

Nous avons ajouté une condition supplémentaire, que les communes puissent délibérer jusqu'au 31 décembre pour faire cette demande de subvention. C'est-à-dire que le dossier est passé, la délibération n'a pas obligatoirement été prise parce que les communes n'avaient pas programmé leurs conseils municipaux ; elles peuvent en programmer un jusqu'au 31 décembre et prendre cette délibération. C'est la date que nous nous sommes donnée, compte tenu de la rapidité de cette opération, puisque je rappelle qu'il y avait 15 jours pour répondre et que les réponses pouvaient aller jusqu'au 2 décembre. Nous voulons aller très vite parce que la relance, c'est maintenant, ce n'est pas dans un an ou deux ans.

Les communes ont très bien réagi. Au global, 371 projets ont été retenus, pour un montant de subvention de 9 M€ avec ce que nous allons ajouter juste après au niveau de l'amendement, avec plus de 18 M€ de travaux que nous allons pouvoir donner aux artisans du territoire et du Nord, permettant également de faire de l'emploi.

Ce qui est intéressant également dans cette délibération et dans cette opération « villages et bourgs - relance », dossier phare pour le Département, c'est que c'est un dossier pragmatique. On a 15 jours pour entrer le dossier dans Aster, 15 jours pour traiter le dossier, on le passe aujourd'hui en plénière et on peut délibérer au maximum dans les 15 jours à venir.

On voit bien que les territoires ruraux qui en ont le plus besoin ont très bien répondu :

- 94 dossiers dans l'Avesnois pour un montant de 4 179 510 € de travaux et 2 069 000 € de subventions.
- 68 dossiers dans le Cambrésis pour 3,4 M€, 1,7 M€ de subventions.
- 55 dossiers dans le Valenciennois pour 3,2 M€ et 1 566 000 € de subventions.
- Sur la métropole, 53 dossiers pour 2 647 000 € de travaux, 1,3 M€ de subventions.
- Dans le Dunkerquois, 62 dossiers pour 2 899 000 € de travaux prévisionnels et 1,4 M€ de subventions.
- Dans le Douaisis, 39 dossiers pour 2 078 000 € de travaux prévisionnels, 1 039 000 € de subventions.

Certains dossiers n'ont pas été retenus. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Nous avons des dossiers de travaux en couches de roulement, cela passera dans l'ADVB que nous avons mis en place pour les couches de roulement des communes de moins de 2000 habitants. Nous avons également des travaux de trottoirs le long des départementales, cela passera dans la politique d'Arnaud DECAGNY pour les trottoirs le long des départementales. Il n'y a pas de problèmes particuliers.

Il y a quelques dossiers que nous n'avons pas pu prendre, parce que ce n'étaient pas des travaux réalisés par des entreprises, mais des achats de matériels. Ce n'est pas le but de l'opération. Le but est de faire travailler les artisans.

Nous avons également un amendement sur quatre communes où nous avons été amenés à faire quelques modifications de montant.

M. le Président.- Je peux les citer.

L'amendement porte sur quatre rectifications.

- La première concerne la commune d'Hon-Hergies où le montant prévisionnel du projet est de 69 999 € et le montant proposé est de 34 999 €.
- Toujours dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, nous avons une modification sur la commune de Mairieux où le montant prévisionnel du projet est de 13 833 € et nous proposons une subvention de 2 796 € parce qu'une grande partie du projet n'était pas subventionnable.
- Dans l'arrondissement de Lille, pour la commune de Bachy, nous avons un montant prévisionnel du projet de 10 560 € et un montant proposé de 5 280 €.
- Dans l'arrondissement de Dunkerque, pour la commune de Blaringhem, nous avons un montant prévisionnel du projet de 27 797 € et un montant proposé de subvention de 7 073 €.

M. POIRET.- Nous avions prévu 5 M€ à l'origine quand nous avons annoncé ce dispositif. Nous montons à 9 M€. Nous pourrons donc consommer 9 M€ avant la fin septembre de l'année prochaine avec un OS donné avant fin mars pour véritablement faire travailler les entreprises sur le territoire.

M. le Président.- Nous avons une intervention de Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, comme vous, nous sommes satisfaits de l'ampleur des dossiers déposés par les communes. Je ne reviendrai pas sur le débat de notre dernière session sur le champ du possible. Nous constatons que 75 % des communes éligibles ont répondu, c'est exceptionnel.

Je souhaite tirer deux enseignements de cette expérience.

Le premier enseignement, c'est la démonstration que les communes rurales ont beaucoup de besoins, beaucoup de projets en attente, mais qu'elles sont asphyxiées financièrement. Combien de dossiers présentés aujourd'hui ne seraient pas réalisés en 2021 s'il n'y avait pas le coup de pouce du Département ? Ces projets vont améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens et donneront immédiatement du travail aux petites entreprises, aux artisans locaux, favorisant l'emploi de proximité.

Le deuxième enseignement, c'est que les plans de relance, qu'ils soient régionaux ou départementaux, au lieu d'octroyer des subventions aux entreprises sans obligation de leur part, devraient, à l'aune de cette expérience, plutôt que favoriser l'intervention sur la demande, comme je l'avais dit lors du débat à la dernière session, intervenir sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et surtout sur les carnets de commandes des entreprises locales.

Ce sont les deux enseignements que nous tirons de cette expérience et nous sommes très satisfaits que l'ensemble des dossiers aient été retenus.

M. le Président.- Merci, Jean-Claude.

Nous avions bien sûr limité également à 70 000 € le coût d'objectif pour faciliter les choses et acter les décisions de nos collègues maires des communes moyennes et rurales.

M. POIRET.- Je voudrais ajouter un mot par rapport au propos de Jean-Claude, que je remercie de son intervention. Il y a également l'aide que l'on peut apporter – mais ce n'est pas le Département, ce sera la Région ou les Intercommunalités – pour les investissements qui sont réalisés dans les entreprises pour faire évoluer l'entreprise, pour faire de l'emploi et faire du développement de territoire. C'est aussi un des critères sur lesquels les collectivités peuvent venir pour garder les entreprises sur le territoire. Ce sont parfois des investissements qui ne sont pas neutres et le plan de relance devrait servir également à cela.

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, je passe au vote.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune autre*).

Y a-t-il des avis contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 6.1 amendé sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous sommes satisfaits d'apporter un peu d'oxygène à un certain nombre de nos communes.

Mes chers collègues, c'était la dernière délibération pour cette séance plénière. Je propose de clore la séance.

(*La séance est levée à 18 heures 55.*)

RAPPORTS

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord.

La Médiathèque départementale du Nord propose un nouveau schéma dont le socle a pour objectif la mise en place d'un circuit court culturel, c'est-à-dire un accès à une offre de lecture publique de qualité et diversifiée pour tous les Nordistes. Celui-ci se décline en cinq grands axes :

1. conforter le maillage dans certains territoires, accompagner les mutations et tenir compte des nouveaux usages des habitants,
2. favoriser l'émergence des réseaux de bibliothèques et susciter les projets de lecture publique,
3. accroître les liens entre le culturel, le social et l'éducatif pour et avec les publics prioritaires du Département,
4. développer une expertise innovante en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,
5. rendre plus visible la Médiathèque départementale du Nord.

Ce schéma départemental de développement de la lecture publique est une première étape avant le dépôt de dossier Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), par lequel la Médiathèque départementale du Nord va se moderniser et ainsi moderniser son accompagnement aux bibliothèques partenaires et aux usagers.

Ce schéma est donc le premier jalon d'un large projet de renouveau et de dynamisation de la lecture publique.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque départementale du Nord, joint en annexe.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Autorisation donnée au Président du Conseil départemental d'ester en justice - affaire Département contre Madame S.B

Suite à la qualification frauduleuse d'un indu de RSA de 11 431,08 €, une amende administrative d'un montant de 1 714,67 € a été prononcée le 2 juin 2017 sur le fondement de l'article L. 262-52 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

L'allocataire concernée a saisi le tribunal administratif de Lille aux fins d'annulation de l'amende au motif que les faits étaient prescrits sur la base de l'article précité.

Le Département soutenait, au contraire, que la prescription n'était pas acquise.

Dans sa décision du 23 décembre 2019, le juge confirme le bien-fondé du prononcé d'une amende administrative par le Département. Toutefois, il remet en question le mode de calcul de l'amende, qu'il réduit à 381 €, en appréciant différemment le point de départ du délai de prescription.

Au-delà du montant de l'amende dans cette affaire, la décision du Tribunal administratif de Lille a un impact sur le principe même du mode de calcul des amendes administratives, élément de la politique départementale de lutte contre la fraude.

Il a donc été décidé que le Département se pourvoirait en cassation devant le Conseil d'Etat afin d'obtenir une jurisprudence claire sur cette question. Une requête a été déposée dans ce sens le 20 février 2020 par le Cabinet Lyon-Caen qui conseille de produire une délibération m'autorisant spécialement à ester dans cette affaire.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à exercer un recours en cassation devant le Conseil d'Etat contre la décision du Tribunal administratif de Lille du 23 décembre 2019 dans l'affaire Département du Nord c/ Madame S.B.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) et Fonds Départemental d'Intervention (FDI): reconduction des dispositifs pour l'année 2021 et dispositions particulières.

1 – LES AIDES D'INTÉRÊT LOCAL (AIL)

Le dispositif « Aides d'Intérêt Local » a été créé en 2012 par délibération DDL/2012/1571 du Conseil général en date des 17, 18 et 19 décembre 2012 et permet à chaque conseiller général d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations et structures de son choix, pour le financement, en fonctionnement, de projets d'intérêt local relevant de divers champs (culture, sports, projets associatifs, actions ponctuelles ou fonctionnement général, etc.).

En dehors de ce dispositif AIL, le Département attribuait des subventions de fonctionnement au titre des délégations thématiques (Culture, Education, Enfance-Famille, Sport et Jeunesse, Personnes Agées et Personnes Handicapées, Agriculture...). Certaines de ces subventions étant d'intérêt local, et afin de privilégier une instruction de proximité des demandes de subvention en renforçant le rôle du désormais binôme de Conseillers départementaux, il a été proposé lors de la réunion du Conseil départemental du 12 avril 2016 (délibération DDL/2016/164), d'inclure aux AIL les subventions inférieures à 2 000 € à l'exception des dispositifs suivants :

| Direction | Dispositifs |
|---|---|
| Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions | Plan Local de Développement de l'Insertion |
| Direction de l'Education | Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs et Aides au transport scolaire piscine |
| Direction Sports et Culture | Transport des collégiens dans le cadre de l'opération Collège au cinéma, dispositif d'aide à la diffusion culturelle, restauration de géants, médiation culturelle conjoint avec d'autres directions (PAPH, Jeunesse), Fonds tremplin, soutien aux acteurs culture, soutien aux associations œuvrant en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine |
| Direction Sports et Culture Médiathèque départementale | Politique d'aide aux associations sportives de collèges (UNSS ou UGSEL), Manifestations sportives de rayonnement supérieur au régional présentant un intérêt particulier, Politique d'aide aux ligues et comités départementaux sportifs |
| | Soutien aux associations contribuant à la lecture publique |

Les critères d'instruction de ce dispositif sont les suivants :

- le financement d'associations cultuelles, de sectes, de groupes politiques ou de syndicats est exclu ;
- le montant minimal des subventions à attribuer est fixé à 250 € ;
- il ne peut être attribué que des subventions de fonctionnement.

Les montants des enveloppes cantonales sont actualisés chaque année en fonction de l'évolution de la démographie cantonale selon les données du recensement publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par délibération DAT/2020/30 du 3 février 2020, elles ont été portées à 0,85 €/habitant. Cette augmentation a été prise en compte au Budget Primitif 2020 de la collectivité.

Compte tenu du renouvellement général des Conseils départementaux prévu théoriquement en juin 2021, il est donc proposé jusqu'à l'installation de la prochaine assemblée délibérante, de reconduire le dispositif « Aides d'Intérêt Local » selon les mêmes dispositions que celles préalablement définies en 2020 et rappelées ci-dessus.

Pour ce faire, il est proposé de calculer l'enveloppe 2021 sur la base de la population connue en 2020, proratisé au nombre de mois prévisionnels restants du mandat 2021 de la présente assemblée. En effet, les chiffres INSEE de la population nordiste ne seront connus qu'en début de l'année prochaine.

La population légale du Département au 1^{er} janvier 2020 était arrêtée à 2 635 255 habitants, l'enveloppe globale annuelle, arrondie à l'euro entier le plus proche, est fixée à 2 239 967 €.

L'enveloppe AIL calculée ainsi, jusqu'au renouvellement de l'assemblée prévue en juin 2021, s'élève donc à 1 119 983 € (arrondie à l'euro près).

Par ailleurs, il est proposé que le solde non utilisé en 2020 de chaque enveloppe cantonale concernée, déduction faite du montant des masques et des colis alimentaires distribués par les Conseillers départementaux lors de la crise sanitaire, soit réinscrit sur l'exercice 2021, sous réserve de l'approbation du budget 2021. Ce solde de 166 945,50 euros vient en complément du prorata temporis de l'enveloppe 2021.

In fine, le total de l'enveloppe AIL 2021 proratisée est portée à 1 286 929 € (arrondie à l'euro près) de janvier à juin 2021.

La répartition proratisée 2021 par canton en résultant, est jointe en annexe n° 1.

Les Conseillers départementaux pourront proposer une liste d'actions à financer qui seront approuvées lors des assemblées délibérantes (Commission permanente ou Conseil départemental) du mandat restant à courir.

2 – LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION (FDI)

Le dispositif « Fonds Départemental d'Intervention » (FDI), créé également en 2016 par la délibération DDL/2016/164 du 12 avril 2016, permet au Président d'attribuer des subventions en raison de leur caractère d'urgence, des difficultés financières des associations et de leur intérêt départemental ou supra-départemental.

Sur la base de ces principes, les types de subvention suivants sont éligibles :

- aides aux secours d'urgence, favorisant une réactivité optimale lors d'intempéries ou de catastrophes naturelles ;
- aides aux activités d'associations, ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire du Département du Nord et qui présentent des difficultés passagères ;
- aides aux associations ou manifestations d'intérêt départemental ou supra-départemental non financées par des dispositifs en cours.

Il est donc proposé de poursuivre en 2021, et jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental, le dispositif « Fonds Départemental d'Intervention » selon les mêmes dispositions que celles préalablement définies, en y consacrant une enveloppe proratisée de 150 000 € en fonctionnement et de 12 500 € en investissement basée sur l'enveloppe 2020.

Je propose au Conseil départemental :

Les Actions d'Intérêt Local (AIL) :

- de reconduire les modalités d'attribution des Aides d'Intérêt Local (AIL) ;
- d'actualiser les montants des enveloppes cantonales en fonction de la démographie cantonale de l'année 2020, selon les conditions précisées au rapport, et proratisés jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental, en annexe n° 1 pour un montant total de 1 286 929 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2021, sous réserve de son approbation, à l'opération 35001OP001 ;

le Fonds Départemental d'Intervention (FDI) :

- reconduire les modalités d'attribution des aides du Fonds Départemental d'Intervention (FDI) ;
- fixer les enveloppes de ce fonds à hauteur de 150 000 € en fonctionnement et de 12 500 € en investissement, selon les conditions précisées au rapport, et proratisées jusqu'à l'installation du prochain Conseil départemental ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental 2021, sous réserve de son approbation, à l'opération 35004OP001.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 35001OP001 | 35001E15 | 2 530 000 | 0 | 0 |
| 35004OP001 | 35004E15 | 300 000 | 0 | 0 |
| 35004OP001 | 35004E10 | 25 000 | 0 | 0 |
| 35004OP001 | 35004E07 | 50 000 | 0 | 0 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Décision modificative de crédits et crédits provisoires 2021

La décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2020 vise à prendre les mesures nécessaires à l'exécution du budget 2021 dès le 1er janvier, en l'absence à cette date de vote de budget primitif 2021 (BP 2021).

Mesures dans l'attente du vote du BP 2021 :

Le vote du BP 2021 après le 1^{er} janvier 2021 implique de mettre à jour les AP et AE à cette date.

En effet, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans l'attente de cette adoption, les dépenses peuvent être exécutées à concurrence des Crédits de Paiement 2021 (CP) pour les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE), à concurrence de 100 % des crédits 2020 pour les crédits de fonctionnement hors AE et à concurrence des montants contractés pour l'annuité de la dette.

Il convient donc de mettre à jour les CP 2021 sur les AP et AE afin de permettre aux services d'assurer la continuité des services publics.

Pour les besoins du début d'année 2021, il est aussi proposé de créer les AP et AE détaillées en annexe 2 pour un montant de 86 893 865,40 € pour les AP et 58 210 225,90 € pour les AE.

Des modifications de montants sur les AP et AE déjà votées sont prévues et détaillées dans les annexes de la maquette budgétaire (Annexe 1).

Par ailleurs, certaines contributions sont identifiées dans la délibération de vote du budget primitif (Service Départemental d'Incendie et de Secours et Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Il convient donc de voter les contributions provisoires dans l'attente du vote du BP.

Il convient de noter que la prévision d'exécution 2020 du RSA devrait s'élever à 681 M€ soit 1 M€ de plus que les crédits prévus après la DM. Cet abondement pourra être réalisé par virement interne compte tenu des redéploiements possibles au vu de l'exécution.

Aucun mouvement sur les inscriptions 2020 n'est donc prévu dans cette décision budgétaire.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE) telles que présentées en annexe 1 de cette délibération et en annexe de la maquette budgétaire ;

- de créer les nouvelles AE et AP telles que présentées en annexe 2 ;
- de verser par douzième la contribution prévisionnelle 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS59) (sur la base de la contribution 2020) dans l'attente du vote du budget primitif 2021, soit 7 750 000 € par mois ;
- de verser par douzième la contribution prévisionnelle 2021 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) (sur la base de la contribution 2020) dans l'attente du vote du budget primitif 2021, soit 125 000 € par mois.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Rapports annuels des représentants du Conseil départemental dans les instances de décision des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL)

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental du Nord doit se prononcer annuellement sur le rapport écrit de ses représentants (élus mandataires) au conseil d'administration ou de surveillance de SEM ou de SPL dans lesquelles le Département du Nord est actionnaire.

A ce titre sont concernées les sociétés suivantes :

| Société | Part du capital détenu par le Département | Montant du capital détenu par le Département | Date de création |
|---|---|--|---|
| SPL Euralille | 119 282 € | 10,30 % | 1989 (transformation en SPL en 2011) |
| SOGEMIN <i>Société pour la réalisation et la Gestion du Marché d'Intérêt National de Lille</i> | 175 000 € | 35 % | 1972 |
| SPL de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix | 125 000 € | 25 % | 2012 |
| NORDSEM | 1 904 400 € | 63.5% | 2014 |
| En cours de liquidation SPL « Ruches d'entreprises Nord de France » | 510 000 € | 51 % | 1993 reprise des activités de l'Etablissement public administratif du même nom le 01/09/2014 |

Le rapport de l'élu mandataire porte, a minima, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société durant l'année écoulée. En outre, il participe, pour les SPL, aux obligations de contrôle analogue (contrôle du Département équivalent à celui qu'il effectue sur ses propres services), requis par le droit communautaire.

Elaboré à partir des derniers comptes annuels et rapports d'activités votés par les instances de la société, chaque rapport présente, de façon synthétique, les principaux éléments d'information concernant la gouvernance, l'activité, et la situation financière de la société.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte des rapports des élus mandataires au titre de 2019.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Convention de Services Comptable et Financier et Convention de Prévention contre la Fraude

La première Convention de Services Comptable et Financier (CSCF) entre le Département du Nord, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) des Hauts-de-France et la Paierie départementale du Nord a permis de développer un partenariat fructueux et la réalisation de nombreux chantiers, dont la dématérialisation des pièces justificatives, la mise en place du titre payable sur internet (TIPI), la signature d'une charte locale de recouvrement, l'amélioration du service rendu aux citoyens par le développement de moyens modernes de paiement et la sécurisation de la situation fiscale du Département du Nord grâce au conseil fiscal, financier et juridique apporté par la DRFIP.

Confortés par cet engagement commun, les partenaires souhaitent maintenir au travers d'une deuxième convention la collaboration entre leurs services respectifs et continuer à améliorer l'efficacité des circuits comptables et financiers, avec la volonté constante de rendre un service de qualité aux usagers. Cette convention complète d'autres engagements pris entre la Collectivité, la Paierie départementale du Nord et la DRFIP. Elle met en perspective les évolutions budgétaires, comptables et financières à venir, tout en encourageant les actions à mettre en œuvre pour satisfaire aux obligations réglementaires (transmission des données essentielles, des documents budgétaires).

Les engagements réciproques sont contractualisés sur des objectifs organisés autour de six axes :

- Axe 1 : poursuivre et renforcer les échanges entre l'Ordonnateur, le Comptable et la DRFIP,
- Axe 2 : optimiser la chaîne des dépenses,
- Axe 3 : optimiser la chaîne des recettes,
- Axe 4 : offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable et les restitutions,
- Axe 5 : développer l'expertise fiscale, financière et domaniale,
- Axe 6 : se prémunir contre la fraude.

Ces six axes se déclinent sous forme de fiches qui détaillent les différentes actions. Dans chaque fiche action sont inscrits les objectifs, le contexte et la démarche, les engagements réciproques, les modalités de pilotage et les responsables de l'action.

Dans un contexte de recrudescence d'actes de fraudes, le Département du Nord, la DRFIP des Hauts-de-France et la Paierie départementale du Nord ont souhaité ajouter à cette convention un 6^{ème} axe de travail, afin de se prémunir contre la fraude.

L'unique fiche action de cet axe prévoit là ***1/3 -*** contractualisation d'engagements réciproques, dont l'objectif est de renforcer la collaboration pour gagner en efficacité en matière de prévention contre la fraude, en mettant en place un processus de gestion de crise et d'alertes, en abordant spécifiquement le risque de fraude au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Cette convention partenariale de prévention contre la fraude n'a pas vocation à se substituer aux instances locales dédiées comme le Comité Opérationnel Départemental Antifraude (CODAF).

PILOTAGE ET SUIVI DES CONVENTIONS

Le suivi de la réalisation des actions définies dans les conventions sera assuré par un comité de pilotage et un comité de suivi. Des groupes de travail seront mis en place pour éclairer ou conduire les travaux sur des points particuliers.

DURÉE

Les conventions entrent en vigueur à compter de leur signature par les trois parties, pour une durée de 3 ans.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment la Convention de Services Comptable et Financier et la Convention de Prévention contre la Fraude, entre le Département du Nord, la Paierie départementale du Nord et la DRFIP des Hauts-de-France, dans les termes des projets joints en annexes 1 et 2.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du Département du Nord. Plan d'action 2021-2023 pour l'égalité femmes-hommes.

Principe constitutionnel depuis 1946, l'égalité des femmes et des hommes a été inscrit dans l'article 1^{er} de la Constitution de 1958, ainsi que dans l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes instaure pour les collectivités et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20.000 habitants, l'obligation d'élaborer et de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la collectivité.

Conformément au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, ce rapport doit donc à la fois dresser un bilan synthétique du fonctionnement de la collectivité au regard de la problématique de l'égalité femmes-hommes, mettre en lumière des actions menées dans le cadre de ses politiques publiques sur l'année passée et tracer des perspectives et orientations pour l'année qui s'ouvre.

L'égalité professionnelle Femmes-Hommes est une priorité pour le Département, qui s'inscrit pleinement dans ses projets d'administration et notamment dans le Plan Nord durable. A cette fin, un plan d'action a été engagé après concertation avec les organisations syndicales et validé par le Comité Technique en octobre 2017. Il vise à assurer l'égalité professionnelle et à réduire les inégalités constatées au sein des services départementaux en visant 3 objectifs :

- assurer une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- lutter contre les stéréotypes au travail,
- promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les déroulements de carrière.

Des déclinaisons opérationnelles de ce plan ont d'ores et déjà été proposées par les groupes de travail.

Considérant que les employeurs publics doivent être exemplaires, l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique se veut plus ambitieux pour transformer durablement les pratiques en matière d'égalité professionnelle, avec l'atteinte de résultats concrets et mesurables.

C'est ainsi qu'il prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel dédié à l'égalité professionnelle. Ce plan doit être adopté avant le 31 décembre 2020 par les employeurs publics et mis en œuvre sur une durée de 3 ans. La loi de transformation de la fonction publique du 9 août 2019 est venue confirmer les dispositions de cet accord.

- 1/4 -
Le plan d'action déjà engagé dans la collectivité en 2018 est donc renforcé, non seulement pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires prévues par l'accord du 30 novembre 2018, mais aussi pour réaffirmer l'engagement de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes.

Ainsi, le plan d'action départemental 2021-2023 a intégré les mesures obligatoires prévues par l'accord du 30 novembre 2018 autour des 4 axes suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique,
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Pour ce faire, le plan d'action départemental 2021-2023 s'articule autour de 6 grandes résolutions en lien avec ces objectifs nationaux. Elles seront déclinées en plusieurs actions dont notamment un grand plan de sensibilisation et de formation des agentes et des agents départementaux, et ce dès janvier 2021.

Le rapport sur les actions menées en 2019 par le Département sur son territoire témoigne du dynamisme des actions menées par les services départementaux et ses partenaires pour promouvoir auprès de nos collègues et du public accompagné l'égalité femmes-hommes tant dans leurs activités professionnelles ou de loisirs qu'au sein de la cellule familiale.

Ce rapport, septième présenté au Conseil Départemental, porte sur :

- d'une part, la politique des ressources humaines du Département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, avec une analyse des données, issues du rapport de situation comparée pour l'année 2019,
- d'autre part, les actions menées en 2019 par le Département sur son territoire,
- enfin, le plan d'action pour les années 2021/2023.

Je propose au Conseil départemental :

- de donner acte de la présentation au rapport 2019 sur la situation du Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au vote du budget départemental.

- de donner acte au Président du Conseil départemental de la préparation du plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il appartient à l'autorité territoriale d'adopter avant le 31 décembre 2020 en application de l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983 modifiée et du décret N°2020-528 du 4 mai 2020.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Compte Personnel d'Activité

L'article 22 ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 a, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, créé un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, la présente délibération a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du compte personnel d'activité ainsi que son mode de financement au sein du Département du Nord, afin de permettre aux agents du départementaux de bénéficier de cette opportunité.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte d'engagement citoyen (CEC) ;
- le compte personnel de formation (CPF).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte d'engagement citoyen permet d'obtenir des droits à formation supplémentaires en reconnaissance des activités bénévoles et de volontariat exercées tel que le service civique, la réserve militaire opérationnelle, la réserve civique, la réserve sanitaire, l'activité de maître d'apprentissage, les activités de bénévolat associatif ou encore le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Le compte d'engagement citoyen permet d'acquérir 20 heures par an et par activité, dans la limite de 60 heures. Une durée minimale par activité est nécessaire à l'acquisition de ces droits.

Les droits acquis à ce titre peuvent être mobilisés afin de bénéficier d'une formation nécessaire à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle, en complément des droits acquis au titre du compte personnel formation.

Les heures acquises au titre du compte d'engagement citoyen sont mobilisées après l'utilisation de tous les droits acquis au titre du compte personnel formation.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150

-1/5-
heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes règlementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.
- l'acquisition du socle de connaissances et compétences fondamentales mentionné à l'article L 6121-2 du Code du Travail.

Les autres demandes de formation CPF seront examinées en fonction des critères suivants :

- la formation demandée ne doit pas être une demande de formation d'adaptation ou de perfectionnement (formation indispensable à l'exercice des fonctions dont l'objectif est d'appréhender les bases du métier ou développer les compétences de l'agent ou à lui permettre d'en acquérir de nouvelles, tout au long de sa carrière. Elles font partie de la formation continue de l'agent et peuvent être à l'initiative de l'agent ou de l'employeur),

- le nombre de formations suivies sur les 6 dernières années.

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Les frais pédagogiques d'une formation au titre du CPA seront pris en charge à raison de 15 € par heure disponible sur le Compte Personnel de Formation de l'agent (dans la limite de 2 250 euros par action de formation), auxquels pourront s'ajouter 12 € par heure disponible sur le Compte Engagement Citoyen de l'agent (dans la limite de 720 euros par action de formation maximum).

Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations seront pris en charge à hauteur des barèmes en vigueur (à l'instar de la politique de remboursement pratiquée par la Direction des Moyens Généraux).

L'enveloppe budgétaire allouée au titre du compte personnel d'activité sera votée chaque année lors de l'élaboration du budget départemental.

Il est proposé d'allouer chaque année un montant correspondant à :

- 5% du budget de formation au titre du compte personnel d'activité pour le personnel départemental autre que les assistants familiaux et les assistantes familiales.
- 10 % du budget de formation des assistants familiaux au titre du compte personnel d'activité pour les assistants familiaux et les assistantes familiales.

Après avis du comité technique en date du 5 novembre 2020.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre en œuvre le compte personnel d'activité au Département du Nord dans les conditions décrites au rapport ;

- 1/5 -

- d'allouer un budget annuel à hauteur de 5% du budget de formation au titre du compte personnel d'activité pour le personnel départemental autre que les assistants familiaux et les assistantes familiales ;

- d'allouer un budget annuel à hauteur de 10 % du budget formation des assistants familiaux au titre du compte personnel d'activité pour les assistants familiaux et les assistantes familiales.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 36001OP003 | 36001E01 | 500000 | 320412 | 105840 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Définition du taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe.

L'une des principales mesures prévues par le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières Rémunérations » consiste en la restructuration de l'ensemble des cadres d'emplois.

Dans ce cadre, les décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des attachés, ont été modifiés et prévoient la création d'un échelon spécial au sommet du grade d'attaché hors classe.

Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement à cet échelon spécial est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante, après avis du comité technique (Article 49 loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

L'accès à l'échelon spécial s'effectue ensuite par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi au regard de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Un échelon spécial analogue à celui des attachés hors classe existe aussi dans la filière technique, au sommet du grade d'ingénieur hors classe et ce, depuis février 2016.

Le Conseil départemental, par délibération du 12 décembre 2016, référencée DRH 2016/576, avait alors fixé à 100% le taux de promotion permettant d'y accéder.

Par analogie à ce qui a été décidé pour la filière technique, il est proposé de fixer à 100% le taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe.

Le comité technique ayant été saisi pour avis le 5 novembre 2020.

Je propose au Conseil départemental :

- de fixer à 100% le taux de promotion permettant l'accès à l'échelon spécial d'attaché hors classe.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 36002P006 | 36002E01 | 79599472 | 63622018 | 3373 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Lors de la mise en oeuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe visant à pourvoir des postes par des agents statutaires.

La loi de transformation du 8 août 2019 est venue modifier les articles 3-3-2° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en permettant désormais à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des contrats d'une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il s'agit dans tous les cas d'une procédure dérogatoire.

Le Département s'est engagé dans une politique active en matière de recrutement. Il doit aussi faire face à des départs réguliers (retraite, mutations, disponibilités, etc...). Ainsi, ils étaient 32 à quitter le Département en octobre 2020. Il lui faut anticiper la nécessité de pourvoir ces postes par des agents contractuels. Pour ce faire une délibération est impérative.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants, lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.
- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires en nombre suffisant pour certains types d'emplois : lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée Plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération DRH/2020/118 du 24 avril 2020 complétée par les délibérations DRH/2020/145 du 29 juin 2020, DRH/2020/256 du 28 septembre 2020 et DRH/2020/377 du 16 novembre 2020 précisent la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires

- I/7 -

percevront au maximum une rémunération équivalente à celle d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération DRH/2020/118 susmentionnée et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 46 postes détaillés en annexe 1 jointe au rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 36002OP006 | 36002E01 | 79599472 | 63622018 | 2248567 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Protocole transactionnel restaurant administratif

Suite au contexte de crise sanitaire nationale (COVID19), le restaurant administratif de l'Hôtel du Département, géré par la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE, a été fermé du lundi 16 mars 2020 au 31 août 2020.

Le marché de gestion et d'exploitation de ce restaurant administratif a été attribué à un nouveau prestataire DUPONT RESTAURATION en mars 2020, avec une date d'effet au 1er avril 2020.

Le marché prévoyait la reprise du personnel conformément aux dispositions du code du travail. A la suite d'un courrier du Département lui demandant d'assurer cette reprise, la société DUPONT RESTAURATION a opposé un refus au motif que cette reprise du personnel était conditionnée par l'exploitation effective du restaurant. Cette exploitation a repris uniquement le 1^{er} septembre 2020.

Afin de pouvoir dédommager l'ancien titulaire du marché de gestion du restaurant administratif qui a conservé la charge du personnel du 16 mars au 31 août, il est proposé de passer une transaction dans les conditions prévues dans le projet de convention joint au rapport et d'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer la transaction et toutes les décisions d'exécution s'y rapportant.

Ce protocole vaut pour la période allant du 1er juin au 31 août, la passation d'un 1er protocole ayant été autorisée pour la période du 16 mars au 31 mai par délibération référencée sous le numéro DRH 2020/232 du 29 juin 2020 et permettra d'indemniser la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE à hauteur de 4 809,32 € TTC, correspondant à la prise en charge de leur part du chômage partiel des salariés.

Le Département étudie par ailleurs la possibilité de se retourner contre la société DUPONT RESTAURATION pour obtenir a posteriori le remboursement des sommes ainsi engagées.

Je propose au Conseil départemental :

- d'accepter la transaction entre la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE, dans les conditions prévues dans le projet de convention joint au rapport ;
- de verser à la société DELISAVEURS COMPASS GROUPE FRANCE une indemnité d'un montant de 4 809,32 € TTC pour la période du 1er juin au 31 août 2020 ;
- de m'autoriser, à signer la transaction et toutes les décisions d'exécution s'y rapportant.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 36001OP006 | 36001E02 | 286000 | 216644 | 4809 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Expérimentation du déploiement des Pass numériques dans les territoires prioritaires du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Nord (SDAASP)

D'après le rapport de France Stratégie de juillet 2018 sur les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, 13 millions de Français seraient "exclus" du numérique en 2018. En région Hauts-de-France, on évalue entre 1,2 et 1,5 million le nombre de personnes exclues du numérique.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Nord (SDAASP), rendu exécutoire le 26 décembre 2017 par arrêté préfectoral, contribue activement à un développement équilibré du territoire, notamment dans le domaine de l'inclusion numérique.

La délibération cadre innovation, votée le 3 février 2020, intègre une vigilance particulière sur le sujet de l'illectronisme, soulignant l'intérêt d'assurer un maillage cohérent des structures d'accompagnement aux usages numériques, sur l'ensemble du territoire nordiste.

De manière opérationnelle et plus ponctuelle, le Département recrute des médiateurs numériques (jeunes en Service Civique), dans les services sociaux accueillant du public et les Maisons France Services (MFS). En matière de soutien aux partenaires et via sa politique d'insertion, le Département finance également depuis 5 ans des actions d'inclusion numérique.

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, le Programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a mis en place le dispositif Pass Numérique pour permettre aux personnes éloignées de l'usage du numérique, de bénéficier des opportunités offertes par ces outils.

Ce dispositif se matérialise par des carnets de plusieurs pass d'un montant de 10 € chacun. Les personnes en situation d'illectronisme reçoivent un carnet auprès d'une structure locale (guichet de services publics, associations, travailleurs sociaux, etc.), leur permettant de participer à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique, au sein de lieux préalablement qualifiés. La structure ayant délivré la formation est contre-payée de la valeur du pass.

Afin de déployer ce dispositif et de créer une coalition des parties prenantes de l'inclusion numérique (État, collectivités locales, opérateurs de service public, entreprises privées, acteurs de terrain, etc.), l'ANCT a lancé un appel à projets en 2020 visant à soutenir, à hauteur de 50 %, l'achat de pass numériques par des collectivités territoriales.

Afin de contribuer au déploiement de ces pass numériques et favoriser un usage autonome de ces outils numériques par les Nordistes qui en sont éloignés, le Département a répondu et a été lauréat de l'appel à projets de l'ANCT. Le Département attribuera les Pass numériques via ses services de proximité, principalement les antennes des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi, les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, les Relais Autonomie et les Espaces France Services

Départementales fixes et itinérantes. Le processus de distribution sera affiné avec les Directions et services concernés afin que les Pass numériques soient utilisés par les publics cibles.

Le Département consacrera son action sur les territoires prioritaires du SDAASP :

- le Cambrésis (dans le cadre de la Stratégie pour l’Avenir du Cambrésis),
- la Sambre-Avesnois (en complémentarité de l’action menée par la Région à l’échelle du Pacte Sambre-Avesnois Thiérache),
- la Flandre rurale,
- le Bassin minier du Nord (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et territoire démonstrateur de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté),
- les Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de cette expérimentation, le Département se fixe comme objectif sur 3 ans (2021-2023), la délivrance progressive de 50 000 Pass numériques. La répartition de ces Pass sera opérée selon le niveau de fréquentation des équipements par les publics-cibles, en respectant a minima 50 % de Pass à destination des personnes éloignées de l’emploi.

Le Département souhaite donc commander 5 000 carnets de 10 pass, dont 1 000 dès 2021.

Afin de faciliter la réussite et tirer les enseignements de cette expérimentation, un partenariat est envisagé avec le Hub régional inclusif, les Assembleurs dont l’adhésion s’élève à 26 000 €.

Les actions du Hub se structureront autour de 4 axes : l’animation, la formation, l’accompagnement et la mutualisation ; ainsi les Assembleurs seront très utiles pour déployer rapidement les Pass Numériques. Par ailleurs, le partenariat avec le Hub inclusif régional est préconisé par l’ANCT.

Sous réserve de la disponibilité des crédits, il est envisagé de mobiliser le FEDER régional PO Nord Pas-de-Calais (2014-2020 crédits complémentaires ReactEU).

Je propose au Conseil départemental :

- de m’autoriser à solliciter le soutien financier auprès de l’Etat et de l’Europe, pour la mise en place de l’expérimentation des Pass numériques dans le Nord ;
- d’adhérer à l’association de préfiguration de la coopérative « les Assembleurs » Hub numérique inclusif des Hauts-de-France, au titre de l’année 2021 ;
- d’autoriser le versement de l’adhésion avec le Hub régional inclusif, les Assembleurs, qui s’élève à 26 000 €, pour l’année 2021 ;
- de m’autoriser à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Partenariat transfrontalier du Comité du Détroit : participation au financement de la mission d'étude en vue de la définition de la stratégie - dispositif pour les petits projets - soutien à l'innovation.

CONTEXTE

Le Comité du Détroit réunit dans un partenariat transfrontalier les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Comté anglais du Kent, les Provinces belges de Flandre occidentale et orientale et la Province néerlandaise de Zélande. La Région Hauts-de-France est associée à la démarche en tant qu'observatrice. Lancé officiellement le 5 février 2020 peu après le Brexit, il porte l'ambition de renforcer les coopérations de part et d'autre des frontières entre le territoire britannique et ses voisins continentaux de l'espace Manche - Mer du Nord.

Dans un premier temps, les membres du Comité ont souhaité asséoir leurs actions sur une vision commune et une stratégie opérationnelle, dont l'élaboration a été confiée à un bureau d'études. La Province de Flandre occidentale ayant pris en charge cette démarche au nom des autres membres du Comité du Détroit, le présent rapport soumet au Conseil départemental l'accord concernant la participation financière du Département (cf. I). Par ailleurs, afin d'encourager les initiatives du terrain, le Comité du Détroit souhaite mettre en place un dispositif en faveur d'**« Actions d'intérêt transfrontalier »**, portées par des opérateurs de petite taille (II). Enfin, il a la volonté de développer un réseau d'acteurs transfrontaliers sur l'innovation **« GoToSx »**, dans la continuité du réseau existant GoToS3 (III).

I. PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU NORD AU PROFIT DE LA PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE POUR LA MISSION CONFIÉE AU BUREAU D'ÉTUDES REELEAF

Afin d'établir la vision et la stratégie du Comité du Détroit, la Province de Flandre occidentale a confié, au nom du partenariat et après une mise en concurrence, une étude au Bureau d'études néerlandais Reeleaf, pour une somme de 25 800 € HT, soit 31 218 € TTC (avec une TVA de 21 % telle qu'appliquée en Belgique), suivant en cela la décision du Comité exécutif du Comité du Détroit du 11 mars 2020. Selon le principe acté en Comité exécutif du 7 octobre 2020 de diviser en parts égales le montant total acquitté par la Province de Flandre occidentale auprès de Reeleaf, la somme dont doit s'acquitter le Département du Nord auprès de la Province de Flandre occidentale est de 5 203 € TTC. Cette contribution financière prend la forme d'une subvention.

II. UN DISPOSITIF POUR SOUTENIR DES ACTIONS D'INTÉRÊT TRANSFRONTALIER (AIT)

Le Département et ses partenaires du Comité du Détroit souhaitent mettre en place un dispositif visant à favoriser l'émergence et le soutien d'actions transfrontalières portées par les organisations de taille modeste, agissant directement sur le terrain (associations, établissements scolaires, petites et moyennes villes, etc.).

Ces actions ont vocation à être menées dans les domaines prioritaires du Comité du Détroit : développement économique et développement territorial (dont tourisme et culture), adaptation au changement climatique et transition écologique, soutien à la jeunesse. Ces thématiques ne sont toutefois pas restrictives. L'éducation, les loisirs, le sport, la santé et l'action sociale trouvent aussi naturellement leur place dans ces actions de proximité.

Les projets se devront d'être pilotes et novateurs, mettant en lien des partenaires d'au moins deux collectivités membres du Comité du Détroit et avoir lieu dans les territoires de celui-ci. Exceptionnellement, selon les mêmes principes, le financement d'actions transfrontalières avec la Wallonie, au travers de ce nouveau dispositif, pourra être envisagé.

Une notice détaillée sera élaborée début 2021 en vue d'une organisation harmonisée, cohérente et compatible avec les règles administratives et financières propres à chaque pays.

Le dispositif, pour la partie relevant du Département, est doté de 30 000 € pour l'année 2021.

III. UN RÉSEAU TRANSFRONTALIER GOTOSX D'ACTEURS DE L'INNOVATION

Le programme de coopération transfrontalière Interreg France-Wallonie-Vlaanderen réunit 17 projets, sous la bannière « GoToS3 » (« Allons vers les spécialisations intelligentes »). GoToS3 est axé sur 6 domaines de spécialisation intelligente, communs aux 3 régions : nouveaux matériaux et chimie, textile, santé et soins, agriculture et alimentation, industries culturelles et créatives, mécatronique et génie mécanique.

L'objectif du portefeuille GoToS3 vise ainsi à renforcer l'écosystème transfrontalier de la recherche et l'innovation grâce aux interactions et aux liens entre les différents projets comme à favoriser le développement économique des PME de la région transfrontalière.

L'élargissement aux régions du Comité du détroit dans le Projet GoToSx constitue une suite naturelle du projet initial :

- la création d'un écosystème autour de la recherche et de l'innovation :
 - évènements conjoints impliquant les partenaires,
 - développement d'un réseau social de partenaires partageant les mêmes intérêts, au sein duquel chaque partenaire peut présenter ses compétences en vue de trouver de futures compatibilités.
- le renforcement des projets d'innovation :
 - suivi de l'état d'avancement des différents projets,
 - soutien des projets dans le cadre d'évènements mettant en valeur leurs résultats.
- la recherche des synergies entre projets et secteurs :
 - organisation de sessions de co-création avec les projets et entreprises,
 - organisation d'ateliers sur des sujets intersectoriels,
 - développement des outils pour stimuler l'innovation intersectorielle.

La participation du Département à ce projet transfrontalier est conditionnée aux engagements suivants :

- abonder une enveloppe de 250 000 € sur 4 ans, soit 62 500 €/an, dans le budget du Plan de Recherche et d’Innovation Départemental (P.R.I.D.),
- dédier 0,2 ETP au projet au sein du P.R.I.D.

Le budget nécessaire serait imputé au budget du Plan de Recherche et d’Innovation Départemental (P.R.I.D.) et les moyens humains mobilisés au sein du P.R.I.D.

Je propose au Conseil départemental :

- d’attribuer une subvention de 5 203 € à la Province de Flandre occidentale pour la contribution du Département du Nord au financement de l’étude concernant la vision et la stratégie du Comité du Détroit ;
- d’approuver le principe de la création du dispositif départemental des Actions d’Intérêt Transfrontalier (AIT), abondé d’un montant de 30 000 € pour l’année 2021, afin de contribuer à l’émergence dans les territoires de projets de taille modeste souhaitée par le partenariat du Comité du Détroit ;
- d’approuver l’implication du Département dans la constitution d’un réseau transfrontalier sur l’innovation, avec une enveloppe de 62 500 € pour l’année 2021 et la mise à disposition de 0,2 ETP au sein des effectifs du Plan de Recherche et d’Innovation Départemental (PRID), pour le suivi de ce projet ;
- de m’autoriser à signer tous les actes ou documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23011OP001 | 23011E01 | 3543135 | 995114 | 250000 |
| 32004OP015 | 32004E02 | 640000 | 543084 | 5203 |
| 23004OP001 | 32004E015 | 85203 | 0 | 30000 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Acquisition des parts indivises de la Métropole Européenne de Lille (MEL) relatives à l'ensemble immobilier sis 908 avenue de la République à Marcq-en-Barœul, dénommé "Site Transpole"

Le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL) sont propriétaires indivis, respectivement à hauteur de 50 %, de l'ancien site d'exploitation historique du tramway métropolitain dit « Site Transpole » situé au 908 avenue de la République à Marcq-en-Barœul, d'une superficie de 20 487 m², cadastré BE 215.

En effet, aux termes de conventions et avenants conclus entre 1904 et 1953 entre le Département et les villes de Roubaix et Tourcoing, la société de l'Électrique Lille Roubaix Tourcoing (ELRT) était chargée d'assurer la liaison par tramways électriques entre les villes de Lille-Roubaix-Tourcoing. La loi du 31 décembre 1966 a donné aux Communautés Urbaines créées, la compétence en matière de transport. Ainsi, le Département et la Communauté Urbaine de Lille, devenue MEL, ont acquis, à hauteur de 50 % chacun, l'ensemble immobilier exploité par la SA ELRT.

Ledit bien indivis a été occupé par le siège social de la SA TRANSPOLE suivant contrat de délégation de service public conclu avec la MEL dans le cadre de l'exploitation du tramway. Une délibération de la MEL du 13 décembre 2013 a constaté la désaffection des terrains et des immeubles suite à la libération des lieux intervenue le 31 octobre 2013.

Des travaux de purge des bâtiments existants et de dépollution ont déjà été effectués. Dans ce contexte et conformément à la délibération DB/2017/225 de la Commission permanente du 3 juillet 2017, le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage et la MEL a cofinancé les travaux à hauteur de 50 % soit 700 000 €.

En accord avec la MEL, le Département a lancé un appel à cession avec charges le 14 février 2019, en vue de la réalisation d'un programme immobilier. Cette consultation, portée par le Département, n'a toutefois pas été menée à son terme et a été déclarée sans suite.

Le Département et la MEL souhaitent aujourd'hui mettre un terme à l'indivision et que le Département devienne seul propriétaire du site, au vu de l'avis rendu le 10 décembre 2019 par la Direction de l'immobilier de l'Etat, ce qui lui permettra d'organiser ainsi qu'il le souhaite, une nouvelle procédure de cession. Le lancement de celle-ci est prévu à très court terme et autorisé à cet égard par la MEL.

La MEL accepte de céder sa quote-part de l'indivision au profit du Département du Nord, moyennant un montant négocié de 16 M € hors frais, TVA en sus le cas échéant.

Il est convenu entre les parties qu'en cas de vente ultérieure à un opérateur par le Département, moyennant un prix qui serait supérieur à 32 M€ HT, la MEL bénéficierait d'une clause d'intéressement à hauteur de 50 % de la plus-value nette calculée selon des modalités définies dans l'acte de cession.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'acquisition de la quote-part de l'indivision de la MEL relative à l'ensemble immobilier sis 908 avenue de la République à Marcq-en-Barœul, en contrepartie de la somme de 16 M€ hors frais, TVA en sus le cas échéant, étant entendu que la MEL bénéficiera en cas de cession ultérieure à un opérateur, d'une clause d'intéressement à hauteur de 50 % de la plus-value nette si le prix de vente excède 32 M€ HT ;
- de m'autoriser à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants établis conformément aux modalités reprises dans le présent rapport ;
- d'imputer la dépense correspondante sur une opération du budget départemental qui sera créée dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2021.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 33003OP002 | 33003E02 | Dépenses | | 16 140 000 € |
| 33003OP002 | 33003E18 | Recettes | | 32 000 000 € |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020**

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DI/2020/461 (1.11)

OBJET : Acquisition des parts indivises de la Métropole Européenne de Lille (MEL) relatives à l'ensemble immobilier sis 908 avenue de la République à Marcq-en-Baroeul, dénommé "Site Transpole"

EXPOSE DES MOTIFS

Le Département souhaite que les frais inhérents à l'acquisition qui ne sont pas obligatoirement imputables à l'acquéreur soient partagés à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur notamment les émoluments de l'étude notariale en charge de la réalisation de l'acte authentique.

DISPOSITIF

En conséquence, il convient de modifier comme suit le 1er alinéa des propositions de décisions :

- d'approuver l'acquisition de la quote-part de l'indivision de la MEL relative à l'ensemble immobilier sis 908 avenue de la République à Marcq-en-Baroeul, en contrepartie de la somme de 16 M € hors frais, TVA en sus le cas échéant, étant entendu que la MEL bénéficiera en cas de cession ultérieure à un opérateur, d'une clause d'intérressement à hauteur de 50 % de la plus-value nette si le prix de vente excède 32 M € HT ; les frais non obligatoirement imputables à l'acquéreur seront divisés en deux parts égales entre la MEL et le Département

Les incidences financières sont ainsi modifiées :

| Code Grand Ange | | Engagements | | |
|-----------------|-----------|--------------|-----------------|--------------------------|
| Opération | Enveloppe | Autorisés | Déjà contractés | Proposés dans le rapport |
| 33003OP002 | 33003E18 | 19 340 000 € | 0 | 16 080 000 € |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Soutien financier aux employeurs bénéficiaires de l'APA/PCH/ACTP accompagnés par un service mandataire pour le versement d'une prime COVID 19 destinée à leurs salariés.

La délibération adoptée le 29 juin 2020 (DOSAA/2020/237) autorise le Département à contribuer au financement d'une prime pour les salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) en mode prestataire.

Les salariés des particuliers-employeurs accompagnés par un service mandataire ne sont pas éligibles à la prime de l'Etat. Le Département du Nord a tout de même souhaité reconnaître leur investissement auprès de publics fragiles. La délibération adoptée le 28 septembre 2020 (DOSAA/2020/414) a autorisé le Département à attribuer un soutien financier aux salariés des particuliers-employeurs accompagnés par un service mandataire.

Afin de permettre leur paiement, il est nécessaire de délibérer sur les principes de répartition et les modalités de paiement dont le montant global est estimé à 200 000 €.

Il est proposé de verser aux particuliers-employeurs accompagnés par un service mandataire un soutien financier pour une prime à son salarié dont le montant maximal attribué pour un Equivalent Temps Plein (ETP) s'élève à 730 € bruts, soit 500 € nets. Les modalités de calcul retenues, à l'instar de celles adoptées pour les personnels des SAAD, consisteront en une proratisation de la prime en fonction du temps de travail réalisé entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020.

Ces salariés dépendent de la Convention collective nationale des salariés du particulier-employeur du 24 novembre 1999, qui précise en son article 15 que tout salarié dont la durée normale de travail calculée sur une base hebdomadaire, ou en moyenne sur une période d'emploi pouvant aller jusqu'à 1 an, est inférieure à 40 heures hebdomadaires, est un travailleur à temps partiel. Ainsi, pour la durée concernée (mars et avril 2020, soit 8 semaines), la base de calcul d'un ETP est donc de 320 heures.

Pour mettre en œuvre cette volonté, le Département a sollicité la collaboration des structures mandataires afin de :

- sécuriser et garantir le versement concret de la prime en nous communiquant les heures effectuées par les salariés des bénéficiaires Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) / Prestation de Compensation du Handicap (PCH) / Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) ;
- accompagner les bénéficiaires APA/PCH/ACTP dans leur relation employeur/employé et faciliter le recueil de leur accord de principe ;
- permettre un suivi des versements (établir les fiches de paye et les déclarations de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (URSSAF) qui serviront de base au contrôle d'effectivité du Département).

Parallèlement, le Département a adressé un courrier aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH/ACTP concernés en vue de leur expliquer la démarche. Ce courrier est accompagné d'un coupon - réponse afin de recueillir leur consentement sur le versement de la prime par leurs soins.

A réception de l'accord écrit du bénéficiaire, le Département procédera au paiement de la prime sur le compte de ce dernier.

La structure mandataire aura à charge d'intégrer cette prime dans la fiche de paye des salariés concernés et de procéder à sa déclaration auprès de l'URSSAF.

Au vu de ces éléments, il est proposé les principes suivants :

- l'aide financière est versée au particulier-employeur suite à son accord sur le nombre d'heures effectuées pendant la période et le montant attribué ;
- l'aide financière est versée lorsque le particulier-employeur s'est engagé sur le versement de la prime auprès de son salarié et des charges afférentes auprès de l'URSSAF ;

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les modalités de répartition et de versement de la prime covid-19 aux salariés à domicile des bénéficiaires APA/PCH/ACTP accompagnés par une structure mandataire.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|--------------|------------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 13001OP001 | 13001E01 | 33 650 000 € | 30 338 762, 53 € | 181 000 € |
| 14001OP002 | 14001E01 | 67 172 716 € | 56 701 570, 50 € | 13 000 € |
| 14001OP001 | 14001E01 | 15 500 000 € | 13 972 254, 70 € | 6 000 € |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Modification d'attribution d'un poste d'ALSES sur Wattrelos.

Au travers de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la création de 30 postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) est prévue à l'horizon 2021.

Ces postes, éducateurs de prévention spécialisée, interviennent à la fois dans les collèges et dans les quartiers afin de garantir une continuité de l'accompagnement du jeune en prenant en compte son environnement scolaire, familial et social.

Ainsi, la création de ces postes décidée par délibérations du 1^{er} juillet 2019 (DEFJ/2019/253), du 7 octobre 2019 (DEFJ/2019/363) et du 28 septembre 2020 (DEFJ/2020/301) portera à 73 le nombre d'ALSES dans 74 collèges du département du Nord.

Les créations de postes sont issues d'un travail partenarial de priorisation des collèges par rapport aux besoins.

Le collège Gustave NADAUD à Wattrelos avait été retenu pour être doté d'un poste d'ALSES, eu égard aux indicateurs territoriaux et proposé dans la délibération DEFJ/2020/301.

Toutefois, le collège n'a finalement pas souhaité accueillir ce poste. Un travail a ainsi été mené afin de modifier cette proposition initiale tout en maintenant la nécessité de prendre en compte les besoins du secteur de Wattrelos. Au vu des indicateurs territoriaux, des liens avec le club de prévention Horizon 9 et du travail partenarial engagé avec le Collège Pablo NERUDA situé dans le quartier Beaulieu de la ville de Wattrelos, il est donc proposé d'allouer le poste d'ALSES à ce collège. La répartition actualisée des postes ALSES est jointe en annexe 1.

Afin de finaliser cette démarche, je propose au Conseil départemental :

- d'annuler la décision d'attribuer un poste d'ALSES au sein du Collège Gustave NADAUD à Wattrelos prise par la délibération DEFJ/2020/301 du 28 septembre 2020 ;

- d'attribuer un poste d'ALSES au sein du Collège Pablo NERUDA à Wattrelos et le rattachement au club de prévention Horizon 9 au 1er janvier 2021.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Convention pluriannuelle entre le Département du Nord et le Comité Départemental du Tourisme du Nord

Par délibération du 16 janvier 1975, le Département a créé le Comité Départemental du Tourisme du Nord (CDT), sous forme associative. Le Comité Départemental du Tourisme est chargé de la mise en œuvre de la politique touristique départementale à laquelle il apporte sa contribution, en tant qu'acteur majeur dans ce domaine.

Les Lois NOTRe, MAPTAM et la loi de délimitation des Régions ont profondément modifié l'organisation territoriale et l'exercice de la compétence tourisme par les collectivités territoriales. Ces évolutions législatives ont entraîné une recomposition des territoires régionaux et en conséquence, une forte évolution des politiques touristiques menées par les collectivités territoriales.

Le Département du Nord a adopté le 22 mai 2017 la délibération cadre n° DSTDL/2017/142, relative à la politique touristique départementale, définissant les axes de développement et d'orientation de l'action départementale en matière de tourisme pour la période 2017/2020.

La déclinaison opérationnelle de cette délibération cadre a conduit à l'adoption d'une convention entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme du Nord le 3 juillet 2017, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette évolution s'est inscrite dans un nouveau périmètre d'intervention, marqué par la diminution du montant annuel de la subvention départementale de 100 000 € chaque année entre le début de la convention et sa fin ; la subvention départementale est ainsi passée de 1 815 000 € en 2017 à 1 515 000 € en 2020. Il a été néanmoins accordé au Comité Départemental du Tourisme du Nord en 2019 une subvention exceptionnelle complémentaire de 290 000 €, afin de couvrir une partie des charges spécifiques engendrées par les mutations en termes de ressources humaines.

La mise en œuvre de cette convention a conduit à un repositionnement stratégique et une profonde réorganisation du Comité Départemental du Tourisme, opérés à partir de 2019.

Le Comité Départemental du Tourisme s'est repositionné en une agence, dénommée pour l'instant « Agence d'innovation touristique du Nord », exclusivement dédiée à l'ingénierie touristique. Elle cible désormais les acteurs du tourisme pris au sens large (professionnels du tourisme et des loisirs, porteurs de projets...). De nouvelles expertises ont été recherchées et développées au sein de l'ingénierie départementale, ainsi l'année 2020 a permis d'amorcer le recentrage des activités de cette agence en direction du nouveau positionnement innovation de la politique touristique départementale. Par ailleurs, l'agence continue à contribuer à l'élaboration de la politique touristique départementale et participe à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs départementaux, en mobilisant son expertise technique.

Les orientations stratégiques de cette agence pour les 3 prochaines années se déclineront autour des axes suivants :

- **Une agence inspirante**

Afin de diffuser l'innovation touristique auprès des acteurs publics et privés du tourisme et de favoriser un rapprochement entre les différents secteurs (institutionnel, innovation, entreprises du tourisme), l'agence met en œuvre une veille partenariale, ciblée sur l'innovation touristique.

Il s'agit de mettre en place un outil de veille, à la fois moteur d'innovation pour les collaborateurs et les clients de l'agence et surtout de diffuser, d'inspirer en faisant connaître les tendances et les innovations touristiques.

- **Une agence qui accompagne les projets dans les territoires**

L'agence anime et participe à la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs touristiques départementaux (« Offices du Tourisme du Futur » et « Micro-clusters touristiques »).

Elle développe des process d'accompagnement de projets avec une forte plus-value sur les critères d'innovation.

L'agence est particulièrement investie dans les domaines stratégiques du Département du Nord (itinérance, équipements culturels, hébergements touristiques, Offices de Tourisme, développement durable...).

- **Une agence qui accompagne la transformation numérique du Nord**

Il s'agit d'accompagner la transformation numérique des professionnels du tourisme et de créer un environnement « open data tourisme » (ouverture des données touristiques), au service des acteurs du tourisme.

Le présent rapport porte sur la nouvelle convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental du Tourisme du Nord sous son appellation, « Agence d'innovation touristique du Nord » pour la période 2021 à 2023.

Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'Agence d'innovation touristique du Nord, pour la réalisation de ses activités, une subvention globale de **4 545 000 €**, théoriquement en trois versements annuels égaux.

Néanmoins, en cas de sollicitation inférieure de l'Agence d'innovation touristique en 2021 ou en 2022 à la participation annuelle d'un tiers, le solde non versé pourra être reporté sur l'exercice budgétaire suivant, jusque 2023. En cas de solde non versé en 2023, il ne pourra être reporté suite à la clôture de l'Autorisation d'Engagement afférente.

MISE À DISPOSITION DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX

Le Département s'engage par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation de l'agence et à sa demande, à mettre à disposition des agents départementaux selon leur disponibilité et avec leur accord. Il est rappelé que quatre agents départementaux ont été mis à disposition de l'Agence d'innovation touristique du Nord, à compter du 1^{er} avril 2020.

Les charges liées à la mise à disposition des agents sont couvertes par un complément à la subvention départementale globale mentionnée ci-dessus, calculé sur la base de la masse salariale exposée par le Département, pour les agents mis à disposition.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le Département du Nord et le Comité Départemental du Tourisme du Nord pour la période 2021 – 2023, jointe en annexe 1 du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cette convention et tous les actes afférents à cette décision ;
- d'attribuer un premier acompte de subvention de 454 500 € au Comité Départemental du Tourisme du Nord, au titre du premier trimestre 2021 ;
- d'attribuer un second acompte de subvention de 454 500 € au Comité Départemental du Tourisme du Nord, au titre du deuxième trimestre 2021 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 909 000 €, sur les crédits inscrits au budget départemental 2021 (opération 23002OP002).

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23002OP002 | 23002E22 | 4 745 000 | 0 | 909 000 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Société Publique Locale (SPL) de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix - Avenant au contrat d'exploitation (ajustement de la grille tarifaire) et présentation du rapport d'activité 2019

La Région Nord-Pas-de-Calais a décidé de construire un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste, situé à Roubaix. Pour l'exploitation d'un tel équipement, une Société Publique Locale (SPL) a été créée en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010, pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital de 500 K€ réparti comme suit :

- Région Nord-Pas-de-Calais : 55 %, soit 275 000 €,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 €,
- ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 €.

Pour les périodes 2012-2017, puis 2018-2022, les collectivités actionnaires ont décidé de confier à la "SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du "Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", la commercialisation du site et l'organisation des activités, compatibles avec le projet d'établissement.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'EXPLOITATION : AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE

Pour répondre à l'évolution des pratiques et aux nouveaux modes de consommation des usagers du Vélodrome Couvert Régional, également appelé « Le Stab », le Conseil d'Administration de la SPL a proposé, conformément aux dispositions de l'article 7 du contrat d'exploitation, d'actualiser le montant de certaines prestations et de créer de nouveaux abonnements.

Cette évolution, qui ne modifie pas l'objet ou les éléments substantiels du contrat initial et qui ne bouleverse pas son économie générale, peut donner lieu à la passation d'un avenant.

L'avenant n° 1 (qui modifie uniquement l'article 7 du contrat) et la grille tarifaire actualisée, sont joints à la présente délibération (annexe 1 et 2).

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DE LA SPL DE GESTION DU « STAB »

Conformément aux dispositions de l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le délégataire du service public a remis au Département du Nord un rapport concernant le service public de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, pour lequel il a reçu délégation. Le rapport annuel 2019,

relatif au service délégué, a été présenté au ~~Conseil~~^{3/2} d'Administration de la SPL le 30 septembre dernier.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dès la communication du rapport annuel, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport annuel du délégataire est joint à la présente délibération (annexe 3).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat initial d'exploitation du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix (annexe 1 et 2) ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au contrat d'exploitation du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix ;
- de prendre acte du rapport annuel de la "SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix" en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental (contrat d'exploitation de l'équipement), joint en annexe 3.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Modalités d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour 2021

Par délibération n° 4.1 DV/2019/430 du 18 novembre 2019, le Conseil départemental a approuvé un plan d'actions ambitieux en faveur du renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord.

Dans ce cadre, depuis 2020, a été mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement des communes pour la réalisation d'aménagements de sécurisation des routes départementales en agglomération. Ce dispositif complète et s'inspire de celui de la répartition du produit des amendes de police.

Un budget de 3 000 000 € est alloué chaque année à ces Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA).

Le présent rapport a pour objectif de définir, pour 2021, les critères d'attribution de ces aides. Ils sont directement inspirés des critères de répartition du produit des amendes de police mais concernent les aménagements de sécurité **sur les seules routes départementales à l'intérieur des agglomérations.**

En 2020, deux répartitions ont permis d'attribuer 2 956 759,65 € à 251 communes du Nord pour financer des opérations de sécurisation sur RD en agglomération.

1/ Projets éligibles

Il est proposé d'accorder une participation financière pour les travaux de maîtrise des vitesses en traversée d'agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers qui ont pour objectif de :

- favoriser une conduite apaisée ;
- sécuriser et mettre en accessibilité les traversées piétonnes ;
- sécuriser la circulation en deux roues légers.

Il est proposé de reconduire en 2021, avec quelques adaptations détaillées ci-après, le dispositif approuvé par délibération n° 30 DV/2020/171 du Conseil départemental du 24 avril 2020 pour la 2^{ème} répartition 2020 des ASRDA.

Le tableau, annexé au rapport, intègre les modifications proposées. Elles permettent :

- de mieux subventionner les actions en faveur des cyclistes en augmentant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 50 %) pour la « création d'aménagements cyclables ou de sas (incluant la signalisation de police requise) ou la pose d'équipements de jalonnement cyclable en agglomération » et en relevant le plafond de participation à 20 000 € (au lieu de 10 000 €) ;

- d'harmoniser le dispositif ASRDA avec les subventions issues de la répartition du produit des amendes de police pour ce qui concerne :
- les aménagements de sécurisation de la circulation, en augmentant le plafond de subvention à 25 000 € (au lieu de 20 000 €) pour le réaménagement ponctuel de la voirie de type création d'îlots ou de chicanes ;
 - la sécurisation des traversées piétonnes en ramenant le taux de subvention à 50 % (au lieu de 75 %) pour la réalisation de passages piétons.

Par ailleurs, il est proposé de ne plus subventionner pour le moment les feux comportementaux : en effet, la réglementation actuelle sur la sécurité routière (arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes) est claire et comme l'a rappelé très récemment le Ministre de l'Intérieur (Réponse publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 10/09/2020 - page 4128), elle ne permet pas l'usage de feux asservis à la vitesse des véhicules. En effet, ces dispositifs peuvent induire des comportements dangereux (hausse des infractions de franchissement de feu rouge) et inappropriés car ils encouragent les usagers à accélérer lorsque le feu vert vient d'apparaître. Une expérimentation menée par l'Etat sur ce type de dispositif est en cours, notamment dans le département du Nord. Dans l'attente des résultats de cette étude, il est proposé de retirer ces dispositifs de l'appel à projets.

2/ Hiérarchisation

Les travaux doivent pouvoir être engagés avant le 30 juin 2022 pour les dossiers qui seront retenus en 2021.

Si le nombre de demandes excède la dotation, les règles de hiérarchisation proposées sont de :

- favoriser les communes qui n'ont pas été aidées en 2020,
- plafonner à 60 000 € la subvention accordée à une commune au titre du présent dispositif,
- diminuer globalement la subvention théorique de chaque commune dans des proportions raisonnables (au maximum de 15 %) si cela est possible, afin de satisfaire au plus grand nombre,
- dans le cas contraire, de retenir le potentiel financier des communes.

3/ Cumul avec d'autres subventions

Cette nouvelle aide **ne sera pas cumulable avec une subvention accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police.**

Elle sera cependant cumulable avec l'aide départementale accordée au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs le long des routes départementales. Dans le cadre des opérations de développement local cofinancées par le Département et la commune, elle peut aussi diminuer le reste à charge pour la commune et le taux théorique de subvention est calculé sur la base de ce reste à charge.

Il est néanmoins rappelé que, lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet (III de l'article L. 1111-10 du CGCT).

Lors du dépôt des demandes, chaque dossier devra comporter le plan de financement global du projet concerné.

4/ Calendrier

Les dossiers devront être déposés avant le 31 mai 2021.

Il est à noter que le rapport proposant l'approbation^{4/1-} des critères de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour 2020 est également inscrit à cette même séance de Conseil départemental du 14 décembre 2020. Les 2 dispositifs seront déployés selon un même calendrier, ce qui permettra une instruction concomitante par les services.

Je propose au Conseil départemental :

- de déterminer les modalités d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour 2021, conformément au dispositif décrit dans le rapport et dans le tableau joint en annexe.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Modalités de répartition en 2021 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2020

Le présent rapport a pour objet d'approuver les critères de répartition du produit des amendes de police de la circulation routière pour l'année 2020.

Pour mémoire, le Département du Nord est chargé de répartir le produit des amendes, versé ensuite sous forme de subventions par la Préfecture, entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants en dehors de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Ces subventions, conformément à l'article R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doivent permettre le financement des opérations suivantes :

Pour les transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

Pour la circulation routière :

- étude et mise en œuvre de plans de circulation ;
- création de parcs de stationnement ;
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
- aménagement de carrefours ;
- différenciation du trafic ;
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

1/ Projets subventionnés

Il est proposé de reconduire, avec quelques adaptations détaillées ci-après, le dispositif de l'année antérieure, y compris en conservant les types de projets peu demandés par les territoires, en considérant que :

- le principe de subventionner fortement (jusqu'à 42 %) des opérations ponctuelles est jugé avantageux au plan local ;
- les axes de subvention identifiés couvrent l'ensemble du spectre des opérations potentiellement éligibles d'un point de vue règlementaire.

Le tableau, annexé au présent rapport, reprend notamment les modifications proposées permettant de mieux subventionner :

– les actions en faveur des motards :

- en augmentant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 50 %) pour « la mise en conformité ou l'enlèvement des dispositifs de retenue ou la pose d'écrans motards » (1-C2) et pour « l'isolement ou l'élimination des obstacles latéraux localisés en accotement » (1-C3), avec maintien du plafond de participation à 10 000 €.

– les actions en faveur des cyclistes :

- en augmentant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 50 %) pour la « création d'aménagements cyclables » hors agglomération (1-B1) et avec maintien du plafond de participation à 40 000 € ;
- en augmentant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 50 %) pour la « création d'aménagements cyclables ou de sas (incluant la signalisation de police requise) ou la pose d'équipements de jalonnement cyclable en agglomération » (2-H1) et avec un relèvement du plafond de participation à 20 000 € (au lieu de 10 000 €).

– certaines actions en faveur de la sécurisation des usagers des transports collectifs :

- en aidant davantage l'installation d'éclairage public au droit d'un arrêt bus (3-K3) en relevant le taux de subvention à 50 % (au lieu de 35 %), avec maintien du plafond de participation à 3 000 € et en précisant que la subvention peut financer jusqu'à un maximum de 2 points d'éclairage ;
- en aidant davantage la création de zones de « dépose minute » pour les véhicules particuliers à proximité d'un arrêt hors agglomération (3-K4), en relevant le taux de subvention à 50 % (au lieu de 35 %) et en maintenant le plafond de participation à 5 000 €.

– certaines actions en faveur de la sécurisation des pratiques de mobilité alternative :

- en aidant davantage la création des parkings à vélos protégés (3-L1) en relevant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 35 %) et en augmentant le plafond à 8 000 € (au lieu de 5 000 €) ;
- en aidant davantage l'installation de mobilier urbain facilitant le stationnement des vélos, de type arceaux vélos (3-L2), en relevant le taux de subvention à 75 % (au lieu de 35 %) et en augmentant le plafond à 3 000 € (au lieu de 2 500 €) ;
- en remontant le taux de subvention à 50 % (au lieu de 35 %) pour « l'aménagement de places de stationnement pour les véhicules particuliers favorisant l'intermodalité » (3-M1) et « l'aménagement d'aires de covoiturage » (3-M2), sans modifier les plafonds de subvention.

- feux comportementaux (2-D8) : en effet, la réglementation actuelle sur la sécurité routière (arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes) est claire et comme l'a rappelé très récemment le Ministre de l'Intérieur (Réponse publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 10/09/2020 - page 4128), elle ne permet pas l'usage de feux asservis à la vitesse des véhicules. En effet, ces dispositifs peuvent induire des comportements dangereux (hausse des infractions de franchissement de feu rouge) et inappropriés car ils encouragent les usagers à accélérer lorsque le vert vient d'apparaître. Une expérimentation menée par l'Etat sur ce type de dispositif est en cours, notamment dans le département du Nord. Dans l'attente des résultats de cette étude, il est proposé de retirer ces dispositifs de l'appel à projets ;
- la mise en conformité avec les recommandations techniques nationales des aménagements routiers communaux (1-C1) : depuis 2014, aucune subvention n'a été attribuée sur ce critère. Il est ainsi proposé d'abandonner cette action ;
- l'installation de poteaux de station péibus et vélo-bus (3-N1 et 3-N2) : depuis 2014, aucune subvention n'a été attribuée sur ces 2 actions. Il est ainsi proposé de les abandonner.

2/ Hiérarchisation

Il est rappelé que les travaux doivent pouvoir être engagés avant le 30 juin 2022 pour les dossiers qui seront retenus en 2021.

Le nombre de demandes excédant régulièrement la dotation (avec toutefois une année 2020 ayant connu un contexte particulier en termes de dotation), les règles de hiérarchisation proposées sont les suivantes :

- retenir prioritairement les dossiers des communes non subventionnées en 2020 ;
- la subvention accordée à une commune ne pourra dépasser 40 000 € au titre du présent dispositif ;
- s'il est possible de diminuer globalement la subvention théorique de chaque commune dans des proportions raisonnables (au maximum de 15 % en ne dépassant pas ce taux), cette solution sera privilégiée afin de satisfaire au plus grand nombre ; dans le cas contraire :
 - . une priorité sera donnée aux aménagements de cheminements piétonniers et cyclistes hors agglomération ou zones non agglomérées et au remplacement des abribus posés par le Département ;
 - . les communes les moins fortement aidées l'année n-2 seront privilégiées ;
 - . il pourra être retenu le critère du potentiel financier des communes.

3/ Cumul avec d'autres subventions

La subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police est cumulable avec d'autres subventions **à l'exception du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération.**

Sur routes départementales, elle est notamment cumulable avec la subvention au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement de trottoirs. Dans le cadre des opérations de développement local cofinancées par le Département et la commune, elle peut aussi diminuer le reste à charge pour la commune et le taux théorique de subvention est calculé sur la base de ce reste à charge.

Il est néanmoins rappelé que, lorsque la ^{4/2 -}commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet (III de l'article L. 1111-10 du CGCT).

4/ Calendrier

Les dossiers devront être déposés avant le 31 mai 2021.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les nouvelles modalités de répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour l'année 2020 conformément au dispositif décrit dans le rapport, selon le tableau joint en annexe.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Règlement et dépôt de la Marque collective "Ici je mange local" à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

En 2017, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, l'Association des Maires du Nord et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais ont été à l'initiative d'une démarche innovante pour développer ensemble l'approvisionnement local dans la restauration collective des établissements qui leurs sont liés, notamment les lycées, collèges, établissements médico-sociaux, écoles et cuisines centrales.

Ces partenaires ont collaboré au développement et à la conception d'un label « Ici je mange local » et d'une Charte, dont l'objectif est de distinguer les établissements, dès que la part de produits locaux dans leur approvisionnement global atteint 20 %.

Par délibération du 29 juin 2018 (rapport n° DSTDL/2018/129), les élus ont approuvé cette Charte « Ensemble pour développer l'approvisionnement local » et son label illustrant la démarche globale « Ici je mange local ».

Cette Charte doit aujourd'hui évoluer étant donné l'ampleur que connaît la démarche et l'intérêt qu'elle suscite auprès de nombreuses collectivités et autres organismes publics et privés. Ainsi en 2020, 151 établissements ont été labellisés, répartis en 79 collèges, 16 établissements médico-sociaux, 41 lycées et 15 communes. En 2020, il est prévu une labellisation de plus de 40 établissements supplémentaires.

Les partenaires historiques de cette démarche ont souhaité sécuriser et encadrer le développement de ce label sur le territoire, en déposant une Marque collective semi-figurative « Ici je mange local », à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Ce dépôt à l'INPI nécessite des documents de cadrage essentiels : un règlement de copropriété qui régit le rôle de chaque partenaire historique, un règlement d'usage de la marque qui cadre l'utilisation de la Charte et du label, ainsi que deux conventions qui encadrent le développement de cette marque sur les territoires de la région Hauts-de-France.

Le Département du Nord est en charge du dépôt de cette Marque pour le compte des copropriétaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à déposer la Marque collective « Ici je mange local » à l'INPI, pour le compte de l'ensemble des copropriétaires de la Marque comme stipulé dans le règlement de copropriété ;

- 5/1 -

- d'approuver le règlement de copropriété joint, avec ses annexes (le règlement d'usage de la Marque, la charte « Ensemble pour développer l'approvisionnement local », les conventions type de « chef de file » et de « partenaire technique »), entre la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, l'Association des Maires du Nord et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, organisant la copropriété de la Marque collective « Ici je mange Local », entre les copropriétaires et de m'autoriser à le signer ;

- de prendre acte que le Président de la Région Hauts-de-France est chargé de signer les deux conventions types, pour le compte des copropriétaires de la Marque, avec les chefs de file et les partenaires techniques.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 14 décembre 2020

OBJET : Programmation des lauréats de l'appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural" 2020

En tant que chef de file des solidarités territoriale et humaine, le Département du Nord considère l'amélioration de la mobilité des habitants des territoires ruraux comme un enjeu central pour ses politiques publiques. A ce titre, le Conseil départemental du Nord a voté le 1^{er} juillet 2019 un plan d'actions en faveur de la mobilité en milieu rural (SEPPT/2019/147).

Le plan d'actions est structuré autour de 4 axes :

1. accompagner les jeunes vers de nouvelles pratiques de mobilité,
2. répondre aux défis de l'accessibilité pour tous,
3. soutenir les acteurs des territoires,
4. inscrire le Département du Nord dans une démarche exemplaire de mobilité.

Dans le cadre de l'axe 3 « soutenir les acteurs des territoires », le Département a lancé un appel à projets (AAP) « Mobilités innovantes en milieu rural », doté d'1 M€ sur 2 ans, afin d'accompagner les territoires dans leurs projets de mobilité.

Conformément à l'engagement 7 : « Favoriser les mobilités innovantes en milieu rural », de la délibération opérationnelle Nord durable votée le 28 septembre 2020, l'appel à projets « mobilités innovantes en milieu rural » est reconduit en 2021.

PROGRAMMATION 2020 DES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS « MOBILITÉS INNOVANTES EN MILIEU RURAL »

L'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » vise à encourager les expérimentations et les innovations dans le domaine de la mobilité du quotidien, afin de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle et/ou la mobilité inversée.

Le Département souhaite accompagner les projets relevant des thèmes suivants :

- permettre la mobilité pour tous au quotidien,
- favoriser les usages partagés de la voiture,
- déployer sur les territoires des solutions innovantes en faveur des modes doux,
- proposer des solutions innovantes de mobilité inversée.

Il s'adresse aux communes, groupements de communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et associations relevant des territoires ruraux tels que définis par la délibération cadre en faveur de la ruralité du 13 juin 2016.

Un 1^{er} appel à projets lancé en 2019 a permis d'accompagner 20 projets répartis sur tous les arrondissements du Département pour un montant de 475 493 €, représentant un montant total des projets de 1 002 793 €.

La délibération cadre du 1^{er} juillet 2019 prévoyait le lancement d'un 2^{ème} appel à projets en 2020. De surcroît le succès du 1^{er} appel à projets et la situation sanitaire ont montré à quel point les territoires sont en attente d'un soutien dans leurs projets de mobilité.

Le présent rapport propose une programmation des lauréats de l'appel à projets Mobilités innovantes en milieu rural pour 2020.

Lancé le 1^{er} juillet 2020 et clôturé le 15 octobre 2020, il a fait l'objet d'une large communication afin que l'ensemble des structures intéressées fassent connaître leurs projets.

35 dossiers ont été déposés, via la plateforme dématérialisée démarches-simplifiées.fr, émanant des communes et de leurs groupements et du secteur associatif.

Issus de l'ensemble des arrondissements nordistes, les projets proposent différents leviers permettant de répondre aux enjeux de la mobilité en milieu rural : développement des modes doux, renforcement de l'autonomie des individus, levée des freins à l'insertion professionnelle, itinérance, développement des équipements de recharge électrique, développement de circuits courts, etc.

L'instruction technique a été menée de manière transversale par les services départementaux.

Après analyse des dossiers déposés, 3 niveaux d'accompagnement sont proposés :

- pour les projets lauréats : le taux appliqué est compris entre 30 % et 50 % en fonction du rayonnement du projet,
- pour les projets les plus innovants : bonus de 10 % par rapport au sollicité (max. 60 %),
- pour les projets commençant avant le 31 mars 2021 : bonus de 10 % au titre de la « relance ».

Ainsi, il est proposé de retenir 23 projets pour un montant de 498 837 € représentant un montant d'investissement subventionné de 1 034 837 € (liste des projets lauréats en annexe 1).

La subvention attribuée au titre de cet AAP est cumulable avec toute autre subvention publique, dans la limite du plafond de 80 % (cf. Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences « Solidarités des territoires »), hors exception prévue par la législation et sous réserve du respect des règles encadrant les financements croisés des collectivités, selon la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Dans le cadre de cet appel à projets 2020, 12 dossiers n'ont pas été retenus car ils n'étaient à ce jour pas suffisamment mûrs ou ne répondaient pas aux enjeux de mobilités identifiés.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer des subventions d'investissement, pour un montant total de 498 837 €, dans le cadre de la programmation 2020 de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural », aux porteurs de projets dont la liste figure en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions, conformes à la convention type, jointe en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2021, sur l'opération 23003OP004 ;

- de reconduire l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » en 2021 avec les mêmes montants qu'en 2019 et 2020.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23003OP004 | 23003E25 | 500 000 | 0 | 498837 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Partenord Habitat - Avenant n° 2 à la convention de partenariat 2018-2021.

Par délibération du 8 octobre 2018, le Conseil départemental a autorisé la signature de la convention de partenariat établie pour la période 2018-2021, avec Partenord Habitat (rapport DSTDL/2018/186).

Le document a été visé par les deux parties le 29 octobre 2018.

Cette convention prévoit la participation du Département à diverses actions de Partenord Habitat, principalement de construction et de réhabilitation, pour un montant global de 19 012 000 € inscrits sous autorisation de programme, et fixe les moyens dédiés aux 4 objectifs d'intervention définis comme suit :

| Fiches aides | Objectifs d'intervention | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | total |
|--------------|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Fiche 1.1 | Offre de logements en territoire hors délégation et dans les communes rurales des territoires délégataires | 2 184 000 | 2 587 000 | 314 500 | 314 500 | 5 400 000 |
| Fiche 1.2 | Offre de logements en territoires délégataires | 480 000 | 196 000 | 148 000 | 176 000 | 1 000 000 |
| Fiche 1.3 | Réhabilitation PSEE et amélioration de l'habitat | 1 439 500 | 1 200 500 | 1 802 000 | 1 170 000 | 5 612 000 |
| Fiche 1.4 | Soutien à l'attractivité des villes moyennes | | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 000 000 | 7 000 000 |
| | Total | 4 103 500 | 6 483 500 | 4 764 500 | 3 660 500 | 19 012 000 |

La convention énonce également des critères qui encadrent les modalités d'intervention et de règlement des aides définies selon les objectifs.

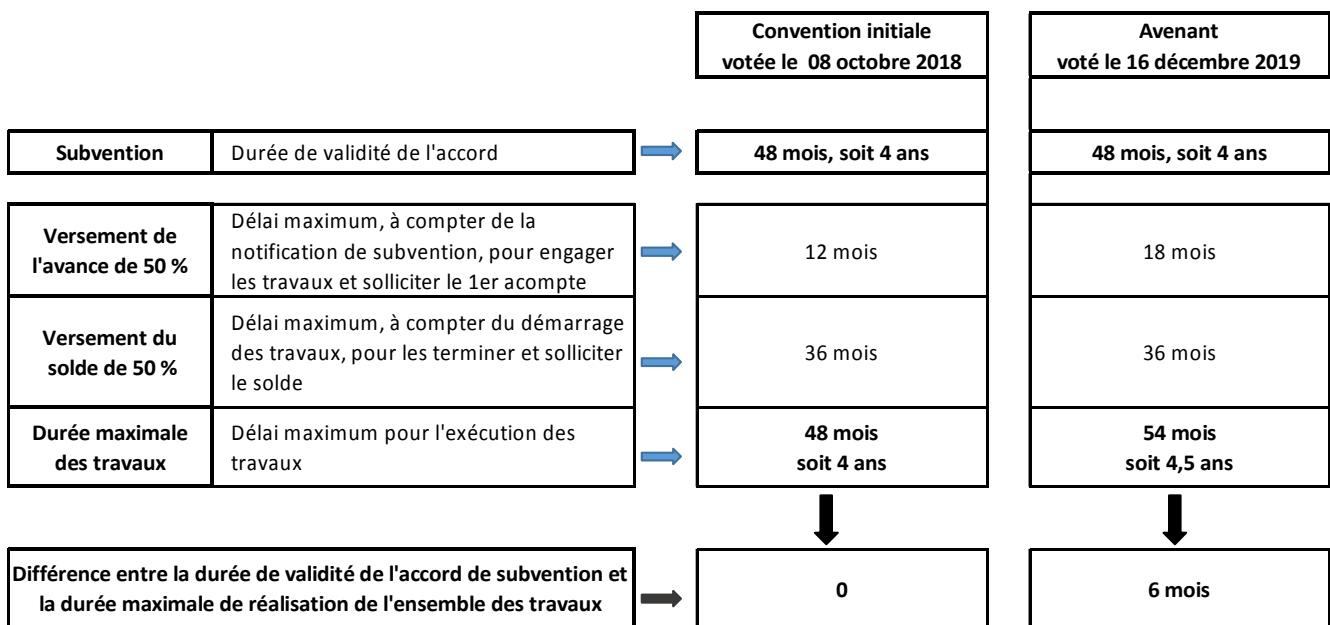
Le présent rapport vise à adapter la durée maximum de réalisation des travaux permettant le versement de l'aide départementale, à la durée de validité de l'accord de subvention.

ADAPTATION DES MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE À LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Les modalités d'engagement et de règlement du soutien financier départemental sont précisées dans l'axe 3 « Mise en œuvre et suivi du partenariat », qui a fait l'objet d'une modification par avenant n° 1 voté le 16/12/2019 (rapport n° DAT/2019/466), pour porter de 12 à 18 mois le délai maximum pour l'engagement des travaux ; la durée maximum d'exécution des travaux et de validité de la subvention demeurant inchangées.

Le tableau de synthèse, ci-dessous, présente les caractéristiques de versement de la subvention conditionné aux délais spécifiques de réalisation des travaux, avant et après le vote de l'avenant n° 1 :

PARTENORD HABITAT - CONVENTION 2018-2021 - VALIDITE DES SUBVENTIONS



Comme le montre le tableau de synthèse, la durée maximale de réalisation des travaux, résultant de l'allongement à 18 mois de la période d'engagement des travaux, passe implicitement à 54 mois, excédant ainsi de 6 mois la durée de validité de la subvention.

Aussi, afin de mettre en cohérence la durée maximum de réalisation de l'ensemble des travaux et la durée de validité de la subvention, il est proposé d'établir un deuxième avenant pour :

- ramener à 30 mois maximum, soit 2 ans et 6 mois, la période de réalisation des travaux ;
- confirmer la durée de 48 mois, soit 4 ans, de validité de la subvention à compter de sa notification.

Récapitulatif des phases de travaux après l'avenant n° 2 :

- échéance maximum d'engagement des travaux et de sollicitation du paiement de l'acompte : 18 mois, soit 1 an et 6 mois, à compter de la notification de la subvention départementale ;
- durée maximum de réalisation des travaux : 30 mois, soit 2 ans et 6 mois, à compter du démarrage des travaux ;
- durée totale maximale de l'opération : 48 mois, soit 4 ans, à compter de la notification de la subvention départementale.

Aussi, il est proposé d'acter dans l'annexe 2.2.1 de la convention – Conditions de validité des subventions départementales que :

- le point de départ des délais sera la notification de la subvention à Partenord Habitat (alinéa 4) ;
- le solde de la subvention devra être demandé dans une durée de 30 mois (soit 2 ans et 6 mois), à compter du démarrage des travaux (alinéa 6) ;
- dans tous les cas, les crédits non soldés dans les 30 mois (soit 2 ans et 6 mois) à partir de l'ordre de service ou du bon de commande ou de l'acte notarié seront automatiquement annulés alinéa 7).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2018-2021, entre le Département du Nord et Partenord Habitat, joint au rapport ;
- de m'autoriser à signer l'avenant n° 2 et tous les actes afférents à cette décision.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Modification de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2025 de Partenord Habitat

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil départemental a approuvé le projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Partenord Habitat, établi pour la période 2019-2025 (rapport DAT/2019/457).

Cette convention a fait l'objet d'une signature par le Président du Département et le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord, le 31 décembre 2019.

C'est la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions du 25 mars 2009, dite loi MOLLE, qui a institué cette obligation, pour les organismes d'HLM, de conclure une Convention d'Utilité Sociale avec le représentant de l'Etat de la région, où l'organisme a son siège. Les dernières modifications à cette obligation ont été apportées par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 24 novembre 2018, dite loi ELAN.

La CUS définit principalement les orientations stratégiques de l'Office, en tenant compte des politiques départementales et territoriales, de la convention départementale de partenariat 2018-2021 et traduit ses engagements en matière de politique patrimoniale et d'investissement, de politique sociale et environnementale, de qualité de service rendu aux locataires.

Par ailleurs, par délibération du 07 octobre 2019 (rapport DAT/2019/311), le Département a approuvé la fusion de Partenord Habitat avec l'Office Habitat Saint-Quentinois, devenue effective le 1^{er} janvier 2020. Conformément aux procédures administratives et juridiques, le patrimoine des deux Offices a été agrégé et un nouveau conseil d'administration a été installé.

Toutefois, la CUS signée en 2019 ne concernait que le territoire du département du Nord. Aussi, la fusion intervenue avec l'Office Habitat Saint-Quentinois nécessite qu'elle soit complétée au sens de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation, par les orientations stratégiques et les engagements pour le Saint-Quentinois.

Le présent rapport vise à présenter, pour adoption, les évolutions de la CUS de Partenord Habitat signée en 2019 qui intègre les données patrimoniales propres au secteur Saint-Quentinois, suite à la fusion effective avec l'Office Habitat Saint-Quentinois depuis 2020. Ces éléments sont détaillés dans les tableaux en annexe.

1 – LE PATRIMOINE DE PARTENORD HABITAT

Le tableau, ci-dessous, présente le patrimoine de Partenord Habitat suite à sa fusion avec l'Office Habitat Saint-Quentinois :

| Composition du patrimoine | Département du Nord | Territoire du Saint-Quentinois | Total | Evolution en % du Parc après la fusion avec HSQ |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------------------|---------------|---|
| ● Logements familiaux | 44 675 | 5 002 | 49 677 | |
| ● Equivalents logements | 2 255 | 210 | 2 465 | |
| Total | 46 930 | 5 212 | 52 142 | 11% |
| Soit en % sur le total | 90,00% | 10,00% | 100,00% | |
| ● Garages collectifs et individuels | 15 349 | 647 | 15 996 | |
| Total | 15 349 | 647 | 15 996 | |
| Soit en % sur le total | 95,96% | 4,04% | 100,00% | |

2 – LES ENGAGEMENTS DE LA CUS POUR LE TERRITOIRE DU SAINT-QUENTINOIS

Le Plan stratégique de patrimoine de Partenord Habitat mis à jour en février 2019, a été complété par les orientations patrimoniales arrêtées pour l'ensemble du parc de l'ex-Office Saint-Quentinois placé, depuis la fusion, sous la responsabilité de sa nouvelle Direction territoriale du Saint-Quentinois.

Le Conseil d'administration de Partenord Habitat a validé le 07 octobre 2020 ces orientations, qui ont été complétées par les 8 indicateurs réglementaires de la CUS et par un plan de mise en vente des logements du Saint-Quentinois. Les valeurs cibles indiquées pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2024 sont des minima.

La trajectoire financière que dessine le Plan à 15 ans de l'organisme a été elle aussi actualisée. Elle prend en compte les perspectives d'intervention proposées aux partenaires de l'Office dans l'Aisne dont la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération, au premier chef, d'une part, ainsi que le niveau de service dû aux locataires, aux copropriétaires ou aux accédants du territoire, d'autre part.

Dans ce cadre adapté à la nouvelle situation de Partenord Habitat et conformément aux orientations stratégiques données par son Conseil d'administration pour les politiques patrimoniale et d'investissement de l'Office, sa politique de vente, ses politiques sociales et de qualité de service, la CUS signée en décembre 2019, doit intégrer les engagements quantitatifs propres au territoire du Saint-Quentinois, avec des valeurs cibles sur l'ensemble des indicateurs réglementaires.

Ils sont au nombre de 8, déclinés pour les 7 premiers dans l'Aisne comme dans le Nord, au périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) où Partenord Habitat compte du patrimoine et, pour le 8^{ème} indicateur, à l'échelle départementale :

- PP-1. - nombre de logements locatifs agréés, à trois et six ans,
- PP-2. - nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc des logements F ou G, par année,
- PP-3. - nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) par année,
- PP-4. - nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à trois et six ans,
- PS-1. - nombre d'attributions de logements aux ménages du 1^{er} quartile de ressources, hors Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV), par année ;

- PS-2. - nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires, par année ;
- SR-1. - nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année ;
- G-1. - coût de gestion par logement, hors dépenses de maintenance et cotisations Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), par année.

Dans l'Aisne, Partenord Habitat dispose de logements sur le territoire de 4 EPCI : la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO) et, enfin, la Communauté de Communes de Thiérache, Sambre et Oise (CCTSO).

Sur leur territoire et principalement celui de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, l'Office projette d'ici le 31 décembre 2024 :

- d'obtenir une décision favorable de financement pour au minimum 225 logements locatifs sociaux dont 89 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), soit 39,6 % de ces logements (indicateur PP-1),
- de livrer les réhabilitations thermiques de 285 des 378 logements en étiquette « F » et « G », décomptés à ce jour (indicateur PP-2) ;
- de livrer les opérations de réhabilitation éligibles à un prêt de la CDC, pour au minimum 720 logements (indicateur PP-3),
- de réaliser un objectif de vente effective de 70 logements avec, à cette fin, 957 logements du Saint-Quentinois retenus dans le plan de mise en vente complété ce 7 octobre 2020 (indicateur PP-4),
- de s'engager sur un objectif d'attributions de logements hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile de ressources à hauteur de 25 % au minimum, si les conditions de taux d'effort et de restes à vivre des demandeurs sont réunies pour cela et si les seuils financiers des 1^{ers} quartiles sont revus à la hausse dans les proportions suffisantes, notamment (indicateur PS-1),
- de s'engager pour les attributions de logements aux ménages prioritaires sur un taux de réalisation de l'objectif annuel de 80 % au minimum, pour le territoire de l'Aisne comme pour celui du Nord (indicateur PS-2),
- de développer l'accessibilité des logements avec un parc accessible aux personnes à mobilité réduite au taux de 7,1 % au 31 décembre 2018 et une prévision d'un taux de 21,2 % au 31 décembre 2024 (indicateur SR-1),
- de maintenir l'objectif d'un coût de gestion par logement, hors dépenses de maintenance et cotisations de la CGLLS, à hauteur de 1 200 € (indicateur G-1).

3 – LES ENGAGEMENTS PATRIMONIAUX ET D'INVESTISSEMENT DE PARTENORD HABITAT POUR L'ENSEMBLE DU PARC DE L'OFFICE

Suite à ces évolutions qui complètent la CUS, les engagements sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ils concernent 50 922 logements ou équivalents logements, pour lesquels a été établi un scénario patrimonial au 07/10/2020 :

| Scénarios | Département du Nord | Territoire du Saint-Quentinois | Ensemble du patrimoine |
|--|---|---|---|
| | Logements soit en % du total de logements concernés | Logements soit en % du total de logements concernés | Total logements soit en % du total de logements concernés |
| ● Statut quo | 14 429 31,57% | 1 613 30,89% | 16 042 31,50% |
| ● Maintenance commerciale | 4 931 10,79% | 449 8,60% | 5 380 10,57% |
| ● Amélioration ponctuelle (technique et/ou thermique) | 8 145 17,82% | 588 11,26% | 8 733 17,15% |
| ● Réhabilitation technique et/ou thermique | 8 321 18,21% | 1 471 28,17% | 9 792 19,23% |
| ● Vente | 7 574 16,57% | 957 18,33% | 8 531 16,75% |
| ● Démolition (démolition et démolition-reconstruction) | 2 190 4,79% | 143 2,74% | 2 333 4,58% |
| ● Changement d'usage | 111 0,24% | 0 0,00% | 111 0,22% |
| Total | 45 701 100,00% | 5 221 100,00% | 50 922 100,00% |

3 – LES ANNEXES

Les 5 annexes jointes au présent rapport présentent :

- les 8 indicateurs obligatoires relatifs au territoire du Saint-Quentinois, à intégrer au titre 5 de la CUS (annexe 1) ;
- les 3 délibérations du Conseil d'Administration du 07/10/2020 de Partenord Habitat portant sur :
 - le projet d'avenant à la CUS 2019-2025 (annexe 2),
 - le complément au Plan Stratégique de Patrimoine (annexe 3),
 - le complément au plan de mise en vente des logements (annexe 4).
- le projet de Convention d'Utilité Sociale 2019-2025, modifiée après la fusion avec l'Office Habitat Saint-Quentinois (annexe 5).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la Convention d'Utilité Sociale 2019-2025 de Partenord Habitat modifiée, intégrant les orientations stratégiques et les engagements de l'Office pour l'ex-patrimoine de l'Office Habitat Saint-Quentinois ;
- de m'autoriser à signer cette convention modifiée et tous les actes afférents à cette décision.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 14 décembre 2020**

OBJET : Programmation 2020 du soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires - volet "relance" du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la nouvelle Région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et les stratégies locales, notamment celles des intercommunalités et des pôles métropolitains en émergence. La politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, habitat, environnement, voirie et infrastructures, culture, sport, éducation, ruralité, politique de la ville, etc.).

Le Département a, le 13 juin 2016 (MCT/2016/202), défini les objectifs de la nouvelle politique d'aménagement et de développement des territoires et institué les nouveaux dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibrés des territoires :

- l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), destinée aux communes de moins de 5 000 habitants, complétée en 2020 par le volet voirie communale destinée aux communes de moins de 2 000 habitants (délibération DSTDL/202/394 du 7 octobre 2019),
- le soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) qui permet au Département d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux,
- l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales (AAT).

Depuis 2016, ce sont ainsi plus de 170 millions d'euros que le Département a choisi de consacrer au soutien de ces projets d'investissement communaux et intercommunaux.

Afin de mieux répondre aux attentes des territoires, à ses propres enjeux en matière de solidarités humaines et territoriales et de contribuer au plan de relance pour redresser l'économie, le Département du Nord a, par la délibération DAT/2020/504 du 16 novembre 2020, élargi son dispositif et intégré un nouveau volet spécifique et ponctuel « Relance » au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs. L'objectif était de soutenir l'économie locale, artisans et Très Petites Entreprises (TPE), en

Ce volet exceptionnel s'adressait aux communes de moins de 5 000 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2020) et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres de moins de 5 000 habitants, qui mettaient en œuvre des travaux d'investissement que cette aide départementale permettait de financer à hauteur de 50 % maximum du coût HT des travaux, pour un montant de dépenses supérieures à 8 000 € et inférieures à 70 000 € HT. La collectivité attributaire s'engagera par convention de financement, à débuter ses travaux au plus tard le 31 mars 2021 et à les achever au plus tard le 30 septembre 2021.

Il s'est matérialisé par un Appel à Projets organisé du mardi 17 novembre 2020 au mardi 1^{er} décembre 2020 sur la plateforme Aster (aster.lenord.fr).

Le présent rapport concerne la programmation exceptionnelle 2020 du volet « Relance » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs ».

PROGRAMMATION 2020 « AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – VOLET RELANCE »

A. Priorisation et sélection des projets

Suite à cet appel à projets, les dossiers éligibles ont été analysés de manière transversale suivant quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, apport culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

B. Lauréats de la programmation « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Relance 2020 »

Des projets très divers ont été proposés (aménagement, entretien, rénovation, sécurité et accessibilité) concernant de nombreux domaines (les espaces publics, les services à la population, le patrimoine, l'enseignement, le sport).

A l'occasion de cet Appel à Projets exceptionnel, 395 projets ont été déposés par 383 communes dans l'ensemble des territoires, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 9 637 317 €.

L'ensemble des projets répondant aux critères de l'appel à projet ont été retenus.

Au final, 369 projets, présentés par autant de communes, et dont la liste figure en annexe 1, sont donc proposés pour cette programmation 2020 exceptionnelle pour un montant total de subventions de 8 928 992 €, représentant un montant prévisionnel de travaux de 18 336 136 € HT.

Ces subventions seront définitivement attribuées, sous condition que la collectivité attributaire ait délibéré avant le 31 décembre 2020.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer 369 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet relance 2020 » pour un montant total de 8 928 992 € ;
- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes à la convention type, jointe en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2021, sous réserve de son approbation, sur l'opération 25007OP00X.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|--------------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 25007OP00X | 25007E01 | en attente vote BP | | 8 928 992,00 |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020**

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DAT/2020/513

OBJET : Programmation 2020 du soutien départemental à l'investissement des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement et de développement des territoires - volet "relance" du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)

EXPOSE DES MOTIFS

L'amendement proposé a pour objectif de prendre en compte l'ajout de deux subventions à la liste des projets retenus au titre du volet Relance de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (annexe n°1) et de corriger des erreurs matérielles de titre et de montant de deux subventions.

L'ajout porte sur les subventions suivantes :

Arrondissement : Avesnes-sur-Helpe

N° Aster : 2020/00779-SA

Maîtrise d'ouvrage : Hon-Hergies

Nom du projet : Rénovation de l'école municipale

Montant prévisionnel du projet : 69 999 €

Montant proposé : 34 999 €

Arrondissement : Avesnes-sur-Helpe

N° Aster : 2020/00449-SA

Maîtrise d'ouvrage : Mairieux

Nom du projet : Entretien ou aménagement du patrimoine communal et du cimetière

Montant prévisionnel du projet : 13 833 €

Montant proposé : 2 796 €

Les erreurs matérielles portent sur les subventions suivantes :

Arrondissement : Lille

N° Aster : 2020/00797-ML

Maîtrise d'ouvrage : Bachy

Nom du projet : Rénovation du rez-de-chaussée de la mairie

Montant prévisionnel du projet : 10 560 €

Montant proposé : 5 280 €

Arrondissement : Dunkerque

N° Aster : 2020/00841-FI

Maîtrise d'ouvrage : Blaringhem

Nom du projet : Mise aux normes d'accessibilité du parvis de l'église

Montant prévisionnel du projet : 27 797 €

Montant proposé : 7 073 €

DISPOSITIF

La liste des subventions ADVB « volet Relance » retenues figure en annexe n°1 modifiée pour tenir compte de l'ajout de deux subventions et la correction de titre et de montant de deux subventions.

La modification de l'annexe n°1 entraîne en conséquence une modification du montant total des subventions attribuées dans le corps du rapport (point B).

Le nombre de subventions attribuées augmente à 371 dossiers et le montant des travaux augmente à 18 368 148 € HT.

Avant :

B. Lauréats de la programmation « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Relance 2020 »

« Au final, 369 projets, présentés par autant de communes, et dont la liste figure en annexe 1, sont donc proposés pour cette programmation 2020 exceptionnelle pour un montant total de subventions de 8 928 992 €, représentant un montant prévisionnel de travaux de 18 336 136 € HT. »

Après :

B. Lauréats de la programmation « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Relance 2020 »

« Au final, 371 projets, présentés par autant de communes, et dont la liste figure en annexe 1, sont donc proposés pour cette programmation 2020 exceptionnelle pour un montant total de subventions de 8 956 239 €, représentant un montant prévisionnel de travaux de 18 368 148 € HT. »

Le premier alinéa des propositions de décisions est modifié comme suit :

- d'attribuer 371 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet relance 2020 » pour un montant total de 8 956 239 € ;

Le tableau d'incidences financières est modifié comme suit :

| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTE | DISPONIBLES | PROPOSES DANS LE RAPPORT | NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE |
|------------|-----------|-----------------------|----------------|-------------|--------------------------|--------------------------|
| 25007OP004 | 250007E01 | En attente vote BP | | | 8 956 239 € | |

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2020**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 FEVRIER 2021

**Doriane BECUE,
Secrétaire de séance**

**Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord**